

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 11 DU MOIS DE JUIN 2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N°11 DU MOIS DE JUIN 2018**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 11 du mois de juin 2018.

Le directeur départemental adjoint,


Colonel Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Délibérations du conseil d'administration du 19 juin 2018

Suppression du centre d'incendie et de secours communal de Laviron.....	5
Modification du règlement opérationnel et de l'arrêté de classement des centres d'incendie et de secours (CIS).....	8
Modification du tableau des emplois budgétaires.....	14
Organisation du concours interne de sergent – fixation d'une participation financière des candidats.....	22
Organisation du concours interne de sergent – fixation des indemnités de jury.....	24
Accident de service du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Christophe COLOTTE – indemnisation de sa perte de salaire et de ses frais de soins.....	27
Adoption d'un nouveau logotype pour le SDIS du Doubs	29
Modification du guide interne des procédures d'achat du SDIS 25 en vue de prendre en compte l'utilisation de la carte achat	34
Compte de gestion 2017 du comptable public.....	60
Compte administratif 2017.....	67
Affectation du résultat de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018	151
Approbation et habilitation à signer la convention avec le SDIS du Bas-Rhin pour l'organisation d'un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018	153

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***SUPPRESSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
COMMUNAL DE LAVIRON***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUIN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-François DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET, Mme Amélie SCHATT.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

SUPPRESSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS COMMUNAL DE LAVIRON

Aux termes de l'article L. 1424-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *Il est créé dans chaque département un établissement public, dénommé 'service départemental d'incendie et de secours', qui comporte un corps départemental de sapeurs-pompiers ... organisé en centres d'incendie et de secours... Ont également la qualité de service d'incendie et de secours les centres d'incendie et de secours qui relèvent des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale disposant d'un corps communal ou intercommunal de sapeurs-pompiers.* »

Ainsi, en vertu de ces dispositions, les centres d'incendie et de secours (CIS) relèvent soit de la gestion du Sdis, soit de celles des communes et EPCI.

A ce jour, le département du Doubs ne compte plus de CIS relevant d'un EPCI. Seuls des CIS communaux assurent, aux côtés des centres relevant du Sdis, la couverture opérationnelle.

Par arrêté n°25-2018-03-15-006 du 15 mars 2018, le préfet du Doubs a listé et classé en centres de première intervention (CPI) les cinq CIS communaux existants dans le département du Doubs : Gonsans, La Cluse-et-Mijoux, Laviron, Longeville et Saint-Maurice-Colombier.

A ce jour, le CIS de Laviron ne dispose plus d'un armement répondant aux exigences réglementaires fixées par les textes nationaux, ni à celles arrêtées au SDACR et au RO.

L'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires qui desservait ce centre ont démissionné de leur engagement.

Le CIS communal n'est plus opérationnel et son maintien ne présente plus d'utilité au regard des orientations du SDACR.

Fort de ce constat, le conseil municipal de la commune de Laviron a sollicité la suppression du CIS aux termes d'une délibération prise le 1^{er} mars 2018.

En application de la note du ministre de l'intérieur en date du 17 février 2014, tout projet de fermeture de centre d'incendie et de secours qui ne recueillerait pas de consensus local doit être porté à la connaissance de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises pour saisine préalable de la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS).

En l'espèce, dans la mesure où ce projet de suppression correspond à une évolution attendue au plan local, sollicitée, de surcroît, par la commune, il n'est pas nécessaire d'appliquer la procédure de consultation prévue par la note précitée.

La fermeture du CIS de Laviron n'a pas d'incidence sur la couverture opérationnelle du secteur qui demeure conforme aux objectifs fixés par le SDACR.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter en conséquence au règlement opérationnel ainsi qu'au classement des CIS sont détaillées dans un rapport distinct.

Il appartiendra au préfet de se prononcer par arrêté sur ce projet de suppression au regard de l'avis rendu par le conseil d'administration du Sdis.

Les membres de la commission administrative et technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 5 juin 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur ce dossier.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 JUN 2018**

Contrôle de légalité



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***MODIFICATION DU REGLEMENT OPERATIONNEL ET
DE L'ARRETE DE CLASSEMENT DES CENTRES
D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS)***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet ~~du Doubs~~

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

21 JUIN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET, Mme Amélie SCHATT.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

MODIFICATION DU REGLEMENT OPERATIONNEL ET DE L'ARRETE DE CLASSEMENT DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS)

En conséquence du projet de suppression du CIS de Laviron, il est nécessaire de proposer une modification du règlement opérationnel et de l'arrêté de classement des centres afin de supprimer toute référence à cette unité de secours, notamment dans les différentes cartographies relatives à l'organisation territoriale du SDIS et aux secteurs des chefs de groupe.

Quelques ajustements devront également être apportés aux dispositions de l'annexe VIII du règlement opérationnel relative au plan de déploiement des moyens du SDIS afin de remplacer le CIS de Laviron.

Le conseil d'administration est appelé à émettre un avis sur les modifications proposées qui figurent en annexe au présent rapport et concernent les documents suivants :

1- Règlement opérationnel (RO) :

Annexe 1 : implantation géographique des CIS – Annexe I du RO ;

Annexe 2 : dispositions de mise en œuvre de la chaîne de commandement du SDIS 25 – 2.7 : Cartographies des secteurs opérationnels chef de groupe - Cartes intitulées « Secteurs chef de groupe » et « Secteurs chef de groupe Groupement Ouest » - Annexe IX du RO ;

2 – Classement des centres d'incendie et de secours :

Annexe 3 : liste de centres d'incendie et de secours communaux modifiée.

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 4 juin 2018 et ceux de la commission administrative et technique, un avis favorable, à l'unanimité, le 5 juin 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- émettent un avis favorable sur les modifications du règlement opérationnel ;*
- émettent un avis favorable sur les modifications de l'arrêté de classement des centres.*

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 JUIN 2018



Contrôle de légalité

*Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,*

Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUIN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET, Mme Amélie SCHATT.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES**I/ OBJET DU RAPPORT**

Ce rapport présente la modification du tableau des emplois budgétaires qui est motivée par :

- l'ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir ;
- l'adéquation de la ressource aux besoins des services.

1. Ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir

Suppressions de postes	Créations de postes
1 officier expert (N2) bureau élaboration du PPF (GEC) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 référent bureau élaboration du PPF (GEC)/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Besançon est du grade d'adjudant
1 chef d'agrès tout engin/chef de poste CSP Pontarlier du grade d'adjudant	1 chef d'équipe CSP Pontarlier du grade de caporal-chef
1 chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre du grade de sergent au 01/09/2018	1 chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Besançon centre du grade d'adjudant au 01/09/2018
1 chef d'agrès un engin/une équipe CSP Besançon est du grade de sergent au 01/09/2018	1 chef d'agrès tout engin CSP Besançon est du grade de sergent au 01/09/2018
1 chef d'équipe CSP Montbéliard du grade de caporal	1 chef d'équipe CSP Montbéliard du grade de caporal-chef

2. Adéquation de la ressource aux besoins des services

Suppressions de postes	Créations de postes
1 adjoint au chef de salle CTA du grade de sergent au 01/09/2018	1 chef d'équipe CSP Montbéliard du grade de caporal au 01/09/2018

II/ MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

La modification du tableau des emplois budgétaires est présentée en synthèse à la page suivante, ainsi que le tableau dressant la liste précise des postes permanents créés et le grade ou le cadre d'emplois correspondant, avec un complément apporté à l'intitulé d'un poste.

Cette modification ne nécessite pas l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 12 du budget primitif 2018.

Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à la majorité, sur ce dossier le 5 juin 2018 et ceux du comité technique, un avis favorable, à la majorité, le 4 juin 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent les modifications du tableau des emplois budgétaires.

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 JUIN 2018



Contrôle de légalité

Filière et Catégorie	Cadres d'emplois ou Grades	TEB consolidé au 04/03/2018-05/04/2018		Modification du TEB au 05/04/2018-19/06/2018		Mobilier	Postes pourvus au 1 ^{er} juin 2018				
		effectifs permanents budgétaires	effectifs non permanents budgétaires	Effectif total	effectifs permanents budgétaires		effectifs non permanents budgétaires	Effectif total	titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)
		titulaires	contractuels (1)	titulaires	contractuels (1)		Effectif total				
FILIERE SPP (hors SSSM)		387	0	387	0	0		379	0	0	379
A +	Comptable général	1	0	1				1	0	0	1
A3	Lieutenant Colonel	6	0	6				6	0	0	6
A2	Commandant	14	0	14				14	0	0	14
A1	Capitaine	16	0	16				15	0	0	15
B3	Lieutenant hors classe	2	0	2				2	0	0	2
B2	Lieutenant 1 ^{re} classe	30	0	30	-1	-1	- 1 officier expert (N2) bureau élaboration du PPF (GEC)	28	0	0	28
B1	Lieutenant 2 ^{me} classe	11	0	11				9	0	0	9
C2	Adjudant	103	0	103	1	1	+ 1 relevant bureau élaboration du PPF (GEC)/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Besançon est + 1 chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Besançon centre du grade d'adjudant au 01/09/2018 - 1 chef d'agrès tout engin/chef de poste CSP Besançon	101	0	0	101
	Serpent	101	0	101	-2	-2	+ 1 chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre au 01/09/2018 - 1 adjoint au chef de salle CTA au 01/09/2018 - 1 chef d'agrès un engin/une équipe CSP Besançon est au 01/09/2018 + 1 chef d'agrès tout engin CSP Besançon est au 01/09/2018	101	0	0	101
C1	Caporal-chef	45	0	45	2	2	+ 1 chef d'équipe CSP Pontarlier + 1 chef d'équipe CSP Montbelliard	44	0	0	44
	Caporal Sapeurs	57	0	57				57	0	0	57
FILIERE SPP (SSSM)		8	0	8	0	0		8	1	0	8
A3	Médecin hors classe	2	0	2				1	1	0	2
	Médecin de classe normale	1	0	1				0	0	0	0
	Pharmacien hors classe	1	0	1				1	0	0	1
A2	Coûtre de santé de 2 ^{me} classe	1	0	1				1	0	0	1
A1	Infirmier hors classe	1	0	1				1	0	0	1
	Infirmier de classe supérieure	1	0	1				0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		68,5	0	68,5	0	0		67,5	1	0	68,5
A	Attachés Territoriaux	11	0	11				11	0	0	11
B	Rédacteurs Territoriaux	23	0	23				23	0	0	23
C	Adjoints Administratifs	34,5	0	34,5				33,5	1	0	34,5
FILIERE TECHNIQUE		34	1	35	0	0		31	3	0	34
A	Ingénieurs Territoriaux	5	0	5				5	0	0	5
B	Techniciens territoriaux	8	1	9				6	2	0	8
C2	Agents de Maîtrise	9	0	9				8	1	0	9
C1	Adjoints Techniques	12	0	12				12	0	0	12

Postes budgétaires particuliers

Filière et catégorie	Cadres d'emplois ou grades	TEB consolidé au 04/03/2018-05/04/2018	Modification du TEB au 05/04/2018-19/06/2018	Observations
		effectifs permanents budgétaires	effectifs permanents budgétaires	
C2	Adjudant	1	0	Mise à disposition de l'ECASC
A3	Médecin de classe normale	1	0	Mise à disposition du Ministère de l'Intérieur

(1) Article 3 loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée (cf. annexe 1)

(2) Article 3-1 ou 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26-01-1984 (cf. annexe 1)

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse salariale pour remplacer momentanément des titulaires absents

Catégorie	(3)	Effectifs non permanents budgétaires
C	Volont Remplacement (malade, maternité, etc.)	2

(3) Article 3-1 de la loi 84-53 du 26-01-1984

ANNEXE 1

Cadre légal d'emploi de contractuels

	Emplois permanents	Emplois non permanents
Article 3-1	Remplacement titulaires (temps partiels, congés annuels, maladie, maternité, congé parental)	
Article 3-2	Vacances d'emplois < 2 ans	
Article 3-3	Pas de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondantes Emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient	
Article 15 loi 2005-843 du 26-07-2005		
	Contrat à durée Indeterminée	
Article 110 loi 84-53 du 26-01-1984		
		Emplois de cabinet

Postes permanents créés à compter du 01/04/2018 01/07/2018				
Grades	Nombre	Postes	Groupement	Service
Contrôleur général	1	emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours	direction	
Sous-total	1	Contrôleurs généraux		
Colonel	1	emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours	direction	
Sous-total	1	Colonels hors classe		
Lieutenant Colonel	1	chef d'état-major	GGO	
	1	chef du groupement gestion opérationnelle	GLT	
	1	chef du groupement logistique et technique	GPP	
	1	chef du groupement prévention-planification	GTO	
	1	chef du groupement territorial ouest	GTE	
	1	chef du groupement territorial est	GTE	
Sous-total	6	Lieutenants-colonels		
Commandant	1	chef du groupement territorial sud	GTS	
	1	chef du service prévention/adjoint au chef de groupement	GPP	prévention
	1	chef du service parc et logistique/adjoint au chef de groupement GLT	GLT	logistique
	1	chargé de mission logistique	GLT	
	1	chef du service développement du volontariat /adjoint au chef de groupement	GEC	développement du volontariat
	1	chef du service opération-prévision GTO/adjoint au chef de groupement	GTO	opération-prévision
	1	chef du service opération-prévision GTE/adjoint au chef de groupement	GTE	opération-prévision
	1	chargé de mission hygiène et sécurité	direction	
	1	chef du CSP Pontarlier/adjoint au chef de groupement	GTS	CSP Pontarlier
	1	chef du CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	chef du service prévision	GPP	prévision
	1	chef du service formation	GEC	formation
	1	chef du CTA-CODIS/adjoint au chef de groupement	GGO	CTA-CODIS
Sous-total	14	Commandants		
Capitaine	1	chef du CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du service opération-prévision GTS	GTS	opération-prévision
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTO	GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du service logistique GTO	GTO	logistique
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTE	GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTS	GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du service logistique GTE	GTE	logistique
	1	adjoint au chef du CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	1	chef du service mise en œuvre opérationnelle	GGO	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau gestion des données et CRSS CTA-CODIS/adjoint au chef du CTA-CODIS	GGO	CTA-CODIS
	1	officier expert (N1) bureau prévention 1/adjoint au chef de service	GPP	prévention
	1	officier expert (N2) bureau planification	GPP	prévision
	1	adjoint au chef du CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du CSR Morteau	GTS	CSR Morteau
	1	adjoint au chef de service/pôle mise en œuvre des formations	GEC	formation
Sous-total	16	Capitaines		
Lieutenant hors classe	1	chef du CSR Baume-les-Dames	GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	officier expert (N2) bureau prévention 2	GPP	prévention
Sous-total	2			
Lieutenant 1 ^{ère} classe	1	chef du service logistique GTS	GTS	logistique
	1	adjoint au chef du CSP Besançon est	GTS	CSP Besançon est
	1	adjoint au chef du CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	1	chef du CSR Saint-Vit	GTO	CSR Saint-Vit
	1	chef du CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux
	1	chef du bureau formation GTO/adjoint au chef de service	GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N1) bureau prévision GTO/adjoint au chef de service	GTO	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau prévision GTE/adjoint au chef de service	GTE	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau formation GTS/adjoint au chef de service	GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N1) bureau petits matériels habillement GTS/adjoint au chef de service	GTS	logistique
	1	chef du bureau petits matériels habillement GTE	GTE	logistique
	1	officier expert (N1) bureau évaluation et gestion des ressources opérationnelles/adjoint au chef de service	GGO	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N2) bureau doctrine opérationnelle	GGO	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau parc matériels roulants GTO/adjoint au chef de service	GTO	logistique
	1	officier expert (N1) bureau logistique 1/adjoint au chef de service	GLT	parc et logistique
	1	officier expert (N2) bureau RH-formation CTA-CODIS	GGO	CTA-CODIS
	1	officier expert (N2) bureau élaboration du PPF	GEG	formation
	1	officier expert (N2) bureau formations statutaires et réglementaires SP	GEC	formation
	1	officier expert (N2) bureau prévention 4	GPP	prévention
	1	officier expert (N2) bureau prévention 3	GPP	prévention
	1	chef du bureau prévision opérationnelle/adjoint au chef de service	GPP	prévision
	1	officier expert (N2) bureau prévention 5	GPP	prévention
	1	chef du bureau RH CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du bureau formation CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau logistique CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau ressources humaines CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	chef de bureau HGO-CRSS CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau formation CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau logistique CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau formation CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
Sous-total	30 29	Lieutenants 1^{ère} classe		
Lieutenant 2 ^{ème} classe	1	officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/adjoint au chef de service	GTS	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTE	GTE	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau prévision GTS	GTS	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTO	GTO	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau petits matériels habillement GTO	GTO	logistique
	1	officier expert (N2) bureau parc matériels roulants	GTS	logistique
	1	officier expert (N2) bureau logistique CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	1	officier expert (N2) bureau HGO-CRSS CSP Besançon centre	GTS	CSP Besançon centre
	1	officier expert (N2) bureaux ressources humaines/formation CSP Pontarlier	GTO	CSP Pontarlier
	1	officier expert (N2) bureau ressources humaines CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	officier expert (N2) bureau formation au secourisme et aux spécialités opérationnelles, techniques et logistiques	GEC	formation
Sous-total	11	Lieutenants 2^{ème} classe		

Grades	Nombre	Postes	Groupement	Service
Adjudant	8	chefs d'agrès tout engin/chefs de poste CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	15 16	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon centre au 01/09/2018	GTO	CSP Besançon centre
	5	chefs d'agrès tout engin/chefs de poste CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	13	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	11	chefs d'agrès tout engin/chefs de poste CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	7	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	5 4	chefs d'agrès tout engin/chefs de poste CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	13	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	2	chefs d'agrès tout engin/chefs de poste/chefs de bureau CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	1	chef d'agrès tout engin/chef de poste CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	3	chefs de salle CTA	GGO	CTA-CODIS
	4	adjoints au chef de salle CTA	GGO	CTA-CODIS
	1	réfèrent bureau élaboration du PPF/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Besançon est	GEC	formation
	1	chef du bureau MOO-CRSS/chef d'agrès tout engin/chef de poste CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	chef des référèrent bureaux logistique/ MOO-CRSS CSP Pontarlier/chef d'agrès tout engin/chef de poste CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	1	chef du bureau MOO-CRSS/chef d'agrès tout engin/chef de poste CSR Baume les Dames	GTO	CSR Baume les Dames
	1	réfèrent logistique/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Baume les Dames	GTO	CSR Baume les Dames
	1	prévisionniste GTE/chef d'agrès tout engin	GTE	opération-prévision
	1	gestionnaire habillement GTO/chef d'agrès tout engin/chef de poste CSP Besançon centre	GTO	logistique
	1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin/chef de poste CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	réfèrent formation/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux
	1	réfèrent formation/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Morteau	GTS	CSR Morteau
	1	gestionnaire formation GTO/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Besançon est	GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	gestionnaire habillement GTE/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	logistique
1	réfèrent bureau formation GTE/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	RH-formation-développement volontariat	
1	gestionnaire formation GTE/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSP Montbéliard	GTE	RH-formation-développement volontariat	
Sous-total	403 104	Adjudants		
Sergent	10 17	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon centre (suppression au 01/09/2018)	GTO	CSP Besançon centre
	10	chefs d'agrès un engin une équipe Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	10 11	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon est au 01/09/2018	GTO	CSP Besançon est
	8 7	chefs d'agrès un engin une équipe Besançon est (suppression au 01/09/2018)	GTO	CSP Besançon est
	7	chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	15	chefs d'agrès un engin une équipe Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	8	chefs d'agrès tout engin CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	8	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	1	chef d'agrès tout engin CSP CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	1	chef d'agrès un engin une équipe CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	11 10	adjoints au chef de salle CTA (suppression au 01/09/2018)	GGO	CTA-CODIS
	1	prévisionniste GTO	GTO	opération-prévision
	1	chef du bureau logistique/chef d'agrès tout engin CSR Morteau	GTS	CSR Morteau
1	réfèrent mise en œuvre opérationnelle-CRSS/chef d'agrès tout engin CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux	
1	magasinier GTE/chef d'agrès 1 engin/1 équipe CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	logistique	
Sous-total	404 99	Sergents		
Caporal-chef	18	chefs d'équipe CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	10	chefs d'équipe CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	4-5	chefs d'équipe CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	6 7	chefs d'équipe CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	1	chef d'équipe CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	6	chefs-opérateurs CTA	GGO	CTA-CODIS
Sous-total	45 47	Caporaux-chefs		
Caporal Sapeur	15	équiplers ou chefs d'équipe CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	5	équiplers ou chefs d'équipe CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	19	équiplers ou chefs d'équipe CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	7	équiplers ou chefs d'équipe CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	1	équipler ou chef d'équipe CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney
10	opérateurs ou chefs-opérateurs CTA	GGO	CTA-CODIS	
Sous-total	57	Caporaux / Sapeurs 1^{ère} classe		
Total	387	Fillière SPP (hors SSSM)		
Médecin hors classe	1	médecin chef-adjoint/médecin chef par intérim	SSSM	SSSM
Médecin de classe normale	1	médecin de groupement GTO	GTO	SSSM
Médecin de classe normale	1	médecin de groupement GTE	GTE	SSSM
Sous-total	3	Médecins		
Pharmacien hors classe	1	pharmacien chef	SSSM	
Sous-total	1	Pharmaciens		
Cadre de santé de 2 ^{ème} classe	1	Infirmier de chefferie	SSSM	
Sous-total	1	Cadres de santé		
Infirmier hors classe	1	Infirmier de groupement GTS	GTS	SSSM
Infirmier de classe supérieure	1	Infirmier de groupement GTO	GTO	SSSM
Infirmier de classe normale	1	Infirmier de groupement GTE	GTE	SSSM
Sous-total	2	Infirmiers		
Total	8	Fillière SPP (SSSM)		

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS PUBLICS

Grades	Nombre	Postes	Groupement	Service
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	1	chef du groupement administration et finances	GAF	
	1	chef du groupement emploi et compétences	GEC	
	1	chef du service évaluation	direction	évaluation
	1	chef du service ressources humaines/adjoint au chef de groupement	GEC	ressources humaines
	1	chef du service communication	direction	communication
	1	chef du service finances/adjoint au chef de groupement	GAF	finances
	1	chef du service juridique	GAF	juridique
	1	chef du service achat et marchés publics	GAF	achats-marchés publics
	1	chef du service administration générale	GAF	administration générale
	1	chargé de mission ressources humaines	GEC	
1	experte masse salariale/statut FPT/paramétrages logiciel gestion RH	GEC	ressources humaines	
Sous-total	11	Cadre d'emplois des attachés territoriaux		
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	1	chef du bureau finances/adjoint au chef de service	GAF	finances
	1	experts marchés publics/adjoint au chef de service	GAF	finances
	2	experts marchés publics	GAF	achats-marchés publics
	1	adjoint au chef du service juridique	GAF	juridique
	1	adjoint chef du service administration générale	GAF	administration générale
	1	adjoint au chef de service	direction	communication
	1	chef du bureau gestion administrative SPP/PATS	GEC	ressources humaines
	1	chef du bureau développement des ressources humaines	GEC	ressources humaines
	1	chef du bureau gestion administrative SPV/adjoint au chef de service	GEC	ressources humaines
	1	chef du bureau gestion et contrôle des compétences	GEC	formation
	1	chef du bureau formation des PATS et gestion des formations extérieures	GEC	formation
	1	chef du bureau contrats et conventions	GLT	immobilier
	1	chef du bureau ressources humaines GTO	GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du bureau ressources humaines GTE	GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du bureau ressources humaines GTS	GTS	RH-formation-développement volontariat
	2	assistants de direction	direction	
	1	gestionnaire sapeurs-pompiers volontaires	GEC	ressources humaines
	1	gestionnaire des RH	GEC	ressources humaines
	1	gestionnaire des RH chargé de la protection sociale	GEC	ressources humaines
	1	gestionnaire financière et comptable	GAF	finances
1	secrétaire-coordonnateur SSSM (équivalent gestionnaire)	SSSM		
Sous-total	23	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux		
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	secrétaire-assistant de gestion GAF	GAF	
	2	secrétaires-assistants de gestion GEC	GEC	
	2	secrétaires-assistants de gestion GGO	GGO	
	3	secrétaires-assistants de gestion GLT	GLT	
	3	gestionnaires GPP	GPP	
	2	secrétaires-assistants de gestion GTO	GTO	
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon centre et GTO/agent d'accueil GTO	GTO	
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTO	GTO	SSSM
	3	secrétaires-assistants de gestion GTE	GTE	
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTE	GTE	SSSM
	2	secrétaires GTS-assistants de gestion/secrétaires-assistants de gestion SSSM GTS	GTS	
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon centre-et est	GTO	CSP Besançon centre
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	secrétaires-assistants de gestion CSR Baume les Dames	GTS	CSR Baume les Dames
	0,5	secrétaire-assistant de gestion CSR Morveau	GTS	CSR Morveau
	1	secrétaire-assistant de gestion GAF/agent d'accueil direction	GAF	administration générale
	1	assistante de gestion financière	GAF	finances
	4	gestionnaires carrière-pale	GEC	ressources humaines
	1	gestionnaire des RH	GEC	ressources humaines
	1	gestionnaire formation	GEC	ressources humaines
1	gestionnaire sapeurs-pompiers volontaires	GEC	ressources humaines	
1	correspondante administration générale-finances/secrétaire-assistant de gestion CSR Auxincourt-Valentigney	GTE		
Sous-total	34,5	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux		
Total	68,5	Fillière administrative		
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	1	chef du service systèmes d'information et réseaux	GGO	SIR
	1	chef du service systèmes d'informations géographiques	GPP	SIG
	1	chef du service immobilier	GLT	immobilier
	1	responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service	GGO	SIR
	1	chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement	GLT	immobilier
Sous-total	5	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux		
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	1	chef du bureau base de données	GGO	SIR
	1	chef du bureau logistique 2	GLT	parc et logistique
	1	chef du bureau maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service	GLT	immobilier
	1	administrateur base de données	GGO	SIR
	1	technicien support et service	GGO	SIR
	1	technicien responsable des études et applications informatiques	GGO	SIR
	1	chef du bureau exploitation	GGO	SIR
	1	technicien maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement	GLT	immobilier
Sous-total	8	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux		
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	1	chef du bureau atelier télécom	GGO	SIR
	1	chef de l'atelier départemental	GLT	parc et logistique
	1	chef de la plate-forme logistique départementale	GLT	parc et logistique
	1	chef du bureau parc matériels roulants GTE	GTE	logistique
	1	mécanicien/adjoint au chef de l'atelier départemental	GLT	parc et logistique
	2	mécaniciens atelier départemental	GLT	parc et logistique
	1	magasinier plate-forme logistique/contrôleur matériel électrique	GLT	parc et logistique
1	contrôleur EPF/adjoint au chef de la plate-forme logistique	GLT	parc et logistique	
Sous-total	9	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux		
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	1	administrateur réseaux télécoms	GGO	SIR
	1	mécanicien atelier départemental	GLT	parc et logistique
	1	magasinier GTO	GTO	logistique
	1	mécanicien atelier départemental	GLT	parc et logistique
	1	mécanicien GTE	GTE	logistique
	1	mécanicien GTS	GTS	logistique
	1	mécanicien GTO	GTO	logistique
	1	contrôleur matériel incendie plate-forme logistique	GLT	parc et logistique
	1	magasinier plate-forme logistique	GLT	parc et logistique
	1	gestionnaire habilement GTS	GTS	logistique
	1	agent d'entretien CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
1	technicien SIG/adjoint au chef de service	GPP	SIG	
Sous-total	12	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		
Total	34	Fillière technique		
TOTAL GENERAL	497,5			

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE SERGENT –
FIXATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DES CANDIDATS***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUIN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET, Mme Amélie SCHATT.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

**ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE SERGENT –
FIXATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DES
CANDIDATS**

Le Sdis 25 organise en novembre 2018 un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Dans ce cadre, il est proposé de demander aux candidats d'acquitter une participation de 15 euros aux frais d'organisation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et fixent à 15 € le montant de la participation demandée aux candidats pour leur inscription.

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 JUIN 2018**



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE –
FIXATION DES INDEMNITES DE JURY***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET, Mme Amélie SCHATT.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE – FIXATION DES INDEMNITES DE JURY

Le Sdis 25 organise un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels fixent la composition du jury.

Le jury du concours interne comprend notamment :

- deux personnalités qualifiées : un officier de sapeurs-pompiers professionnels extérieur au service départemental d'incendie et de secours organisateur du concours interne ou de l'examen et un représentant du centre national de la fonction publique territoriale ;
- deux élus locaux dont, au plus, un membre du conseil d'administration d'un Sdis.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer aux membres du jury cités ci-dessus non-salariés de l'établissement une indemnité de jury de concours.

L'arrêté du 7 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, pris en application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement, prévoit que les agents de l'Etat qui assurent à titre accessoire le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours peuvent percevoir à ce titre une indemnité.

L'octroi de cette indemnité aux agents territoriaux est admis, en dehors de tout principe d'équivalence avec les corps de la FPE, sous réserve de l'appréciation du juge et d'une décision de l'organe délibérant.

L'indemnité est calculée selon le niveau de difficulté de la prestation fournie.

Il est proposé :

- de retenir le taux 2, en assimilant le concours interne de sergent à une opération de recrutement présentant une certaine complexité, notamment au regard de la nature de l'épreuve, du niveau de recrutement, du niveau d'étude exigé des candidats et du niveau attendu des membres du jury ;
- de fixer en conséquence à 60 € la rémunération des membres des jurys extérieurs au Sdis par vacation (demi-journée).

Le besoin est estimé en fonction du nombre de candidats prévisionnels à :

- 1,5 jours pour l'oral du concours par membre du jury = 6 jours ;
- 1,5 jours pour la préparation et la délibération du jury du concours par membre du jury = 6 jours ;

soit **1 440 €**.

Les membres des jurys pourront également bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement selon les règles en vigueur pour la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *fixent à 60 € le montant de la vacation (demi-journée) pour chaque membre du jury cités dans le présent rapport du concours de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;*
- *autorisent le remboursement de leurs frais de déplacement selon les règles en vigueur pour la fonction publique territoriale.*

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 JUIN 2018**



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ACCIDENT DE SERVICE DU LIEUTENANT DE
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
– INDEMNISATION DE SA PERTE DE
SALAIRE ET DE SES FRAIS DE SOINS**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-François DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET, Mme Amélie SCHATT.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

**ACCIDENT DE SERVICE DU LIEUTENANT DE
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
– INDEMNISATION DE SA PERTE DE
SALAIRE ET DE SES FRAIS DE SOINS**

Le Lieutenant
d'un accident de service le 7 avril 2017.

a été victime

En effet, à la fin de son passage dans le centre d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant (CEPARI) mobile, il a eu un arrêt cardiaque qui a pu être pris en charge par ses collègues présents sur le site. Son retour à la conscience a donc été immédiat mais il a dû faire l'objet d'une installation d'un défibrillateur implantable.

L'accident a été reconnu par le SDIS comme imputable au service.

Depuis son accident, ses soins et sa perte de salaire ont été pris en charge par l'assureur du SDIS, Frand et associés, dans le cadre du contrat relatif aux risques statutaires, jusqu'à l'expertise médicale du 10 juillet 2017. Cette dernière met en évidence un état antérieur expliquant, pour partie seulement, la survenance de l'accident, l'autre facteur déclenchant étant les conditions particulièrement physiques et stressantes du passage en CEPARI.

A ce jour, conserve une perte de salaire non indemnisée de 3 256 € et certains de ses frais de soins n'ont pas été pris en charge à hauteur de 220 euros.

Les conséquences de cet accident pour le lieutenant sont importantes puisqu'il est sur le point d'être licencié pour inaptitude physique par son employeur, le syndicat mixte de l'aérodrome de la Vèze.

Il apparaît donc nécessaire d'indemniser en totalité la perte de salaire et les frais de soins jusqu'à la date de consolidation de l'accident le 11 mai 2018, étant précisé qu'un régime d'invalidité viendra indemniser à compter de cette date. En effet, dans le cas contraire, ce serait pénaliser l'engagement citoyen d'un sapeur-pompier volontaire et adresser un message désastreux à destination du volontariat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *considèrent que la période d'arrêt et de soins du 7 avril 2017 au 10 mai 2018, soit jusqu'à la date de consolidation de l'accident de service, relève bien de ce dernier et non de façon exclusive de son état de santé antérieur ;*
- *autorisent la prise en charge des frais de soins et de la perte de salaire de sur cette période ;*
- *autorisent la négociation avec l'assureur pour obtenir par la suite le remboursement de cette prise en charge anticipée dans le cadre du contrat.*

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 JUIN 2018



Contrôle de légalité

*Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,*

Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***ADOPTION D'UN NOUVEAU LOGOTYPE POUR LE
SDIS DU DOUBS***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUIN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET, Mme Amélie SCHATT.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

ADOPTION D'UN NOUVEAU LOGOTYPE POUR LE SDIS DU DOUBS

Depuis plusieurs années, un logotype spécifique du SDIS 25 coexistait avec le visuel de l'insigne de tradition du corps départemental (« la pucelle ») sur les documents de l'établissement, ce qui présentait quelques difficultés à la fois de mise en page et d'identification.

Afin de permettre une identification plus facile des courriers, messages et documents provenant du SDIS et de rendre mieux perceptible l'unité de son action, il a été décidé de revenir à un visuel unique intégrant la notion de service public et l'appartenance au corps départemental de sapeurs-pompiers.

Aussi, pour une identification conjointe SDIS/CDSP, le blason simplifié du corps, porté sur les écussons d'épaules, a été modernisé et associe la dénomination « SDIS 25 » pour plus de cohérence.

La représentation graphique proposée comme logotype, constituée à partir du blason simplifié du corps départemental, figure en annexe 1 au présent rapport.

L'utilisation du logotype est strictement réservée aux services du SDIS. Elle pourrait être autorisée au bénéfice des partenaires associatifs et institutionnels du SDIS sur autorisation écrite préalable.

Ce logotype, ayant vocation à être utilisé pour la communication institutionnelle interne et externe du SDIS, ne doit pas être utilisé à des fins incompatibles avec l'activité de service public, l'image, la déontologie et, plus généralement, le bon renom de l'établissement public et du corps départemental. En particulier, il ne pourra être utilisé à des fins strictement commerciales.

La charte graphique des documents et correspondances du SDIS doit être redéfinie par rapport à ce nouveau logotype et aux seuls principes suivants :

- Remplacement du logo « casque » SDIS 25 par le nouveau logo « blason SDIS 25 » pour tous les documents internes et externes ;
- Remplacement de la couleur orange par la couleur rouge foncé ;
- Dénomination « SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS Corps départemental de sapeurs-pompiers » associée ;
- Utilisation d'une seule et **unique police** « Tahoma » pour tous les documents et supports du SDIS, quels qu'ils soient.

Le logotype proposé aura vocation, en outre, à être utilisé, le cas échéant, en tant que de besoin, à des fins d'appropriation, d'identité visuelle ou autres, sur tous les biens propriété de l'établissement (bâtiments, véhicules, matériels éventuellement...).

A titre de simple illustration, un exemple d'insertion du logotype dans la charte graphique est présentée en annexe 2 au présent rapport.

En application des dispositions des articles L. 711-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, le logotype proposé est une représentation graphique dont l'enregistrement auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.) à titre de marque pourrait être sollicité à des fins de protection notamment contre les utilisations indésirables et non préalablement autorisées par le SDIS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *adoptent la représentation graphique figurant en annexe 1 à fin de constituer le logotype officiel du SDIS 25 en tant qu'établissement public et du corps départemental des sapeurs-pompiers du Doubs, aux conditions prévues au présent rapport ;*
- *habilite la présidente du conseil d'administration ou son représentant dûment habilité à solliciter auprès de l'I.N.P.I. l'enregistrement de cette représentation graphique comme logotype protégé au titre du droit des marques.*

*Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,*

Christine BOUQUIN

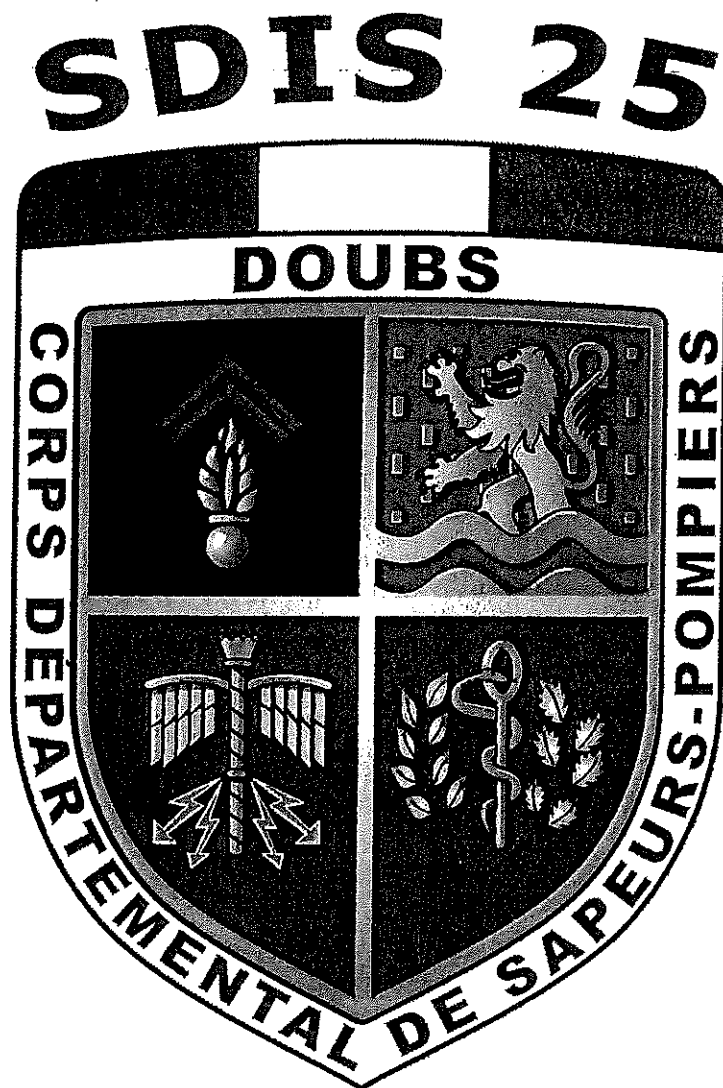
Préfecture du Doubs

Reçu le 19 JUIN 2018



Contrôle de légalité

ANNEXE 1 : REPRESENTATION GRAPHIQUE PROPOSEE COMME LOGOTYPE



ANNEXE 2 : INSERTION DU LOGOTYPE DANS LA CHARTE GRAPHIQUE (A TITRE D'EXEMPLE)



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***MODIFICATION DU GUIDE INTERNE DES
PROCEDURES D'ACHAT DU SDIS 25 EN VUE DE
PRENDRE EN COMPTE L'UTILISATION DE LA CARTE
ACHAT***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUIN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

MODIFICATION DU GUIDE INTERNE DES PROCEDURES D'ACHAT DU SDIS 25 EN VUE DE PRENDRE EN COMPTE L'UTILISATION DE LA CARTE ACHAT

En application du décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004, les collectivités publiques peuvent exécuter et régler leurs marchés publics au moyen d'une carte d'achat conçue comme un outil permettant de simplifier et de dématérialiser les procédures de commande et de paiement, réduisant d'une part, les coûts de traitement liés aux achats récurrents ou non stratégiques et, d'autre part, le délai global de paiement.

Tel qu'il est prévu par ce décret, le principe de cette carte d'achat est d'autoriser, au sein d'une collectivité publique, un ou plusieurs agents utilisateurs, appelés les « porteurs », dûment habilités par l'ordonnateur, à effectuer directement auprès de fournisseurs référencés à l'avance (« les accepteurs »), les commandes de biens et de prestations nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

En pratique, cette carte est généralement utilisée pour les règlements d'achats ponctuels, non stratégiques et de faible montant. Lors d'une commande, l'agent porteur de la carte en donne les références au fournisseur qui adresse une demande de règlement à l'établissement bancaire émetteur de la carte. Ce dernier effectue l'avance de trésorerie en payant le fournisseur et porte le montant de l'achat au débit d'un compte ouvert pour la collectivité publique.

Le comptable, après avoir procédé aux contrôles réglementaires, procède au paiement de l'établissement bancaire en portant les sommes au crédit du compte ouvert pour la collectivité.

La carte ne permet donc strictement aucun retrait d'espèces. Elle constitue une modalité d'exécution des commandes et des règlements et ne dispense pas l'acheteur public du respect des règles en matière de passation des marchés publics. Elle est paramétrée avec la définition de plafonds d'utilisation par transaction, par période ou par carte...

Son acquisition doit faire l'objet d'un marché d'émission auprès d'un établissement bancaire.

Dans un cadre expérimental, j'ai autorisé en 2017 l'utilisation de la carte au sein du SDIS.

En application de la délégation reçue du conseil d'administration par délibération du 21 mai 2015, j'ai approuvé et signé un marché d'émission d'une carte d'achat auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté. En ma qualité d'ordonnateur, j'ai désigné comme unique porteur de cette carte au sein du SDIS le responsable du service achats et marchés publics chargé d'en assurer le bon usage dans le respect de la réglementation des marchés publics et des deniers publics. L'usage de la carte est plafonné à 3 000 euros TTC par transaction et à 24 000 euros TTC sur l'année.

Pour le SDIS, le coût de ce service demeure limité au règlement d'un forfait de 240 euros par an et d'une commission sur chaque flux enregistré de 0,5 %. Si le montant des achats réalisés au moyen de cet outil demeure très modique et représente 4 300 euros pour l'exercice 2017, il apporte, en revanche, une souplesse de fonctionnement importante pour les services notamment en simplifiant le circuit des dépenses et en réduisant le délai de paiement des fournisseurs sur les achats réalisés.

Dans la mesure où l'utilisation de cet outil est maîtrisée et apporte une efficacité dans le processus des commandes, je vous propose d'en pérenniser le principe et les modalités d'utilisation actuelles dans les conditions suivantes :

- limiter l'octroi de la carte au seul responsable des achats et des marchés publics ;
- autoriser son usage uniquement pour les achats isolés, ponctuels et de faible montant, en-deçà du plafond d'utilisation défini qui doit être inférieur, par transaction, à 3 000 euros HT et inférieur, par année, à 25 000 HT ;
- intégrer cette procédure au sein du guide interne des achats du SDIS en y insérant les dispositions suivantes :

« 2.11 Carte d'achat :

« Par dérogation aux dispositions du présent guide relatives aux niveaux d'approbation des commandes et des modalités définies pour leur exécution, le responsable du service achats et marchés publics peut être chargé, pour les besoins ponctuels, isolés et d'un montant inférieur aux plafonds d'utilisation définis, d'approuver ces commandes et/ou d'en régler le montant auprès des fournisseurs et prestataires du SDIS au moyen d'une carte d'achat dans les conditions prévues par la réglementation et notamment le décret n°2014-1144 du 26 octobre 2014 modifié, relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

« Les plafonds d'utilisation définis pour la carte d'achat devront être inférieurs, **par transaction**, à 3 000 euros HT, et, **par année**, à 25 000 euros HT. »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent le principe de l'utilisation d'une carte d'achat dans les conditions prévues au présent rapport ;*
- *approuvent les modifications qu'il est proposé d'apporter au guide interne des procédures d'achats du SDIS 25 arrêté par délibération du 13 octobre 2016 ;*
- *adoptent le guide interne des procédures d'achats du SDIS 25 modifié, tel qu'il figure en annexe 1 au présent rapport.*

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 JUIN 2018



Contrôle de légalité

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 JUIN 2018



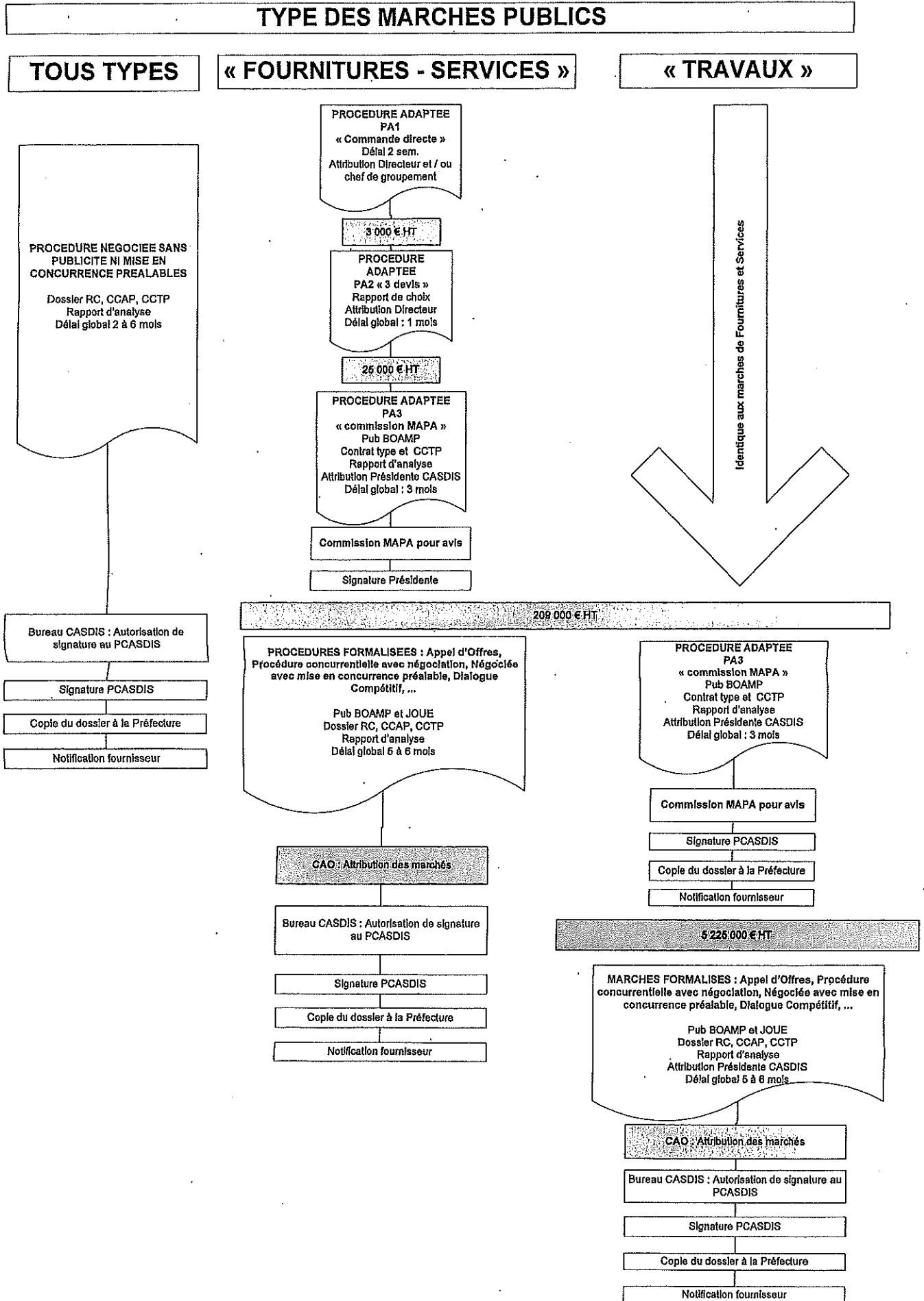
Contrôle de légalité

GUIDE INTERNE DES PROCEDURES D'ACHATS DU SDIS 25

Sommaire

Tableau synthétique du guide interne	3
1 – ASPECTS GENERAUX DU DECRET RELATIF AUX MARCHES PUBLICS	4
1.1 Qu'est ce qu'un marché public ?.....	4
1.2 Le pouvoir adjudicateur et son représentant	4
1.3 Typologie de marchés	5
1.4 Evaluation du besoin	5
1.5 Les procédures de marchés	6
1.6 Mise en œuvre des marchés publics	7
2 – POLITIQUE ET PROCEDURES D'ACHATS MISES EN ŒUVRE AU SDIS 25	8
2.1 Politique achat	8
2.2 Nomenclature Sdis 25.....	8
2.3 Présentation du catalogue départemental	8
2.4 Mise en place de responsables métiers	8
2.5 Notion de Binôme « responsable métier/acheteur »	9
2.6 Mode de computation des seuils	9
2.6.1 - Pour les marchés de fournitures et de services (caractéristique propre ou unité fonctionnelle) ..	9
2.6.2 - Pour une opération de construction (opération)	10
2.7 Evaluation « financière » du besoin	10
2.8 Tableau de synthèse	11
2.9 Seuils et procédures MAPA	11
2.9.1 - Les seuils	11
2.9.2 - Procédure PA1 (Estimation du besoin inférieure à 3 000 € HT).....	12
2.9.3 - Procédure PA1' (Estimation du besoin inférieure à 3 000 € HT).....	13
2.9.4 - Procédure PA2 (Estimation du besoin à partir de 3 000 € HT et inférieure à 25 000 € HT).....	14
2.9.5 - Procédure PA3 (Estimation du besoin à partir de 25 000 € HT et inférieure à 209 000 € HT pour les fournitures et services et à 5 225 000 € HT pour les travaux).....	15
2.10 Tableau de synthèse	16
2.11 Carte d'achat	18
2.12 La négociation	18
2.13 La commission MAPA et la commission d'appel d'offres (CAO).....	18
2.14 Attribution des marchés.....	18
2.15 Les marchés à bons de commandes	19
2.16 Gestions des avenants aux marchés	19
2.16.1 - Les prestations non prévues dans le marché initial	19
2.16.2 - Le coût de l'avenant est inférieur à 5%.....	19
2.16.3 - Le coût de l'avenant est supérieur à 5%	19
2.16.4 - Tableau de synthèse	20
3 – GLOSSAIRE	21
4 – ANNEXES.....	22
4.1 Commande départementale type (sous logiciel Civitas Finances).....	22
4.2 Tableau de rapport de choix type (les valeurs du tableau sont données à titre d'exemple).....	23

Tableau synthétique du guide interne



Identique aux marchés de Fournitures et Services

Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été publié. Ce décret est pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Il transpose les dispositions de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics. Par voie de conséquence, ce décret se substitue au code des marchés publics.

Ce décret s'applique aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2016.

1 – ASPECTS GENERAUX DU DECRET RELATIF AUX MARCHES PUBLICS

1.1 Qu'est ce qu'un marché public ?

Tout achat, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, **est considéré comme un marché quel que soit son montant**. Cela signifie que toute dépense engagée dès le premier euro, pour des fournitures, services ou travaux fait partie intégrante de la commande publique et relève des dispositions générales du décret relatif aux marchés publics et des jurisprudences qui l'accompagnent.

Les grands principes fondamentaux de l'ordonnance relative au marchés publics, énoncés ci-dessous, s'appliquent à tous les achats de la collectivité :

LIBERTE D'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

Ce principe fondamental se traduit notamment par la mise en concurrence. Elle fournit à tout opérateur économique la possibilité de soumissionner à tout marché et garantit le fait de ne pouvoir rejeter un opérateur économique sans justification.

EGALITE DE TRAITEMENT DES CANDIDATS

Il s'agit pour le pouvoir adjudicateur de donner le même niveau d'informations à tous les candidats quelle que soit la procédure et d'assurer une transparence des choix.

TRANSPARENCE DES PROCEDURES

L'organisation d'une procédure doit permettre de faire ressortir les éléments majeurs de la concurrence afin que tout opérateur économique puisse être traité en toute objectivité. Ce principe porte sur la totalité du dispositif concurrentiel.

EVALUATION DES BESOINS

La nature et l'étendue des besoins à satisfaire doivent être déterminées avec précision. Aucun besoin ne doit être scindé ou abusivement fractionné dans le but d'échapper aux règles du décret relatif aux marchés publics.

1.2 Le pouvoir adjudicateur et son représentant

Le pouvoir adjudicateur : c'est la personne morale de droit public qui passe les marchés.

Le représentant du pouvoir adjudicateur : c'est la personne physique habilitée à engager la collectivité. Le représentant du Sdis est la présidente du conseil d'administration (PCASDIS).

1.3 Typologie de marchés

Il existe trois types de marchés qui sont : **fournitures, services et travaux**.

Définition des marchés de **fournitures** : ce sont les marchés qui ont pour objet « l'achat, la prise en crédit-bail, la location ou la location-vente de produits ou matériels ».

Ainsi, le marché de fournitures ne se limite pas à l'achat/vente, c'est-à-dire au seul transfert de propriété. Par ailleurs, la livraison des fournitures peut comporter, à titre accessoire, des travaux de pose et d'installation.

Définition des marchés de **services** : ce sont les marchés qui ont pour objet « la réalisation de prestations de services ». Leur domaine est très vaste. Il s'agit, par exemple, des marchés de maintenance, d'ingénierie, d'étude, de maîtrise d'œuvre...

Définition des marchés de **travaux** : sont ainsi qualifiés, les marchés qui ont pour objet « soit l'exécution, soit conjointement la conception et l'exécution d'un ouvrage ou de travaux de bâtiment ou de génie civil répondant à des besoins précisés par le pouvoir adjudicateur qui en exerce la maîtrise d'ouvrage. Un ouvrage est le résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment ou de génie civil destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique ».

Par conséquent, il n'y a pas de marché de travaux en l'absence d'élément immobilier.

Des marchés publics particuliers peuvent être identifiés au sein de cette typologie. Par exemple, les marchés de maîtrise d'œuvre correspondent à des marchés de service.

1.4 Evaluation du besoin

Définition de l'évaluation du besoin : « Action qui consiste à déterminer le montant et les caractéristiques des prestations (fournitures, services ou travaux) à réaliser pour l'année N+n, ou pour l'opération. » En effet, l'évaluation financière peut s'estimer sur **une ou plusieurs** années.

Le choix de la procédure d'achat à mettre en œuvre se détermine en fonction de cette évaluation financière et du mode de computation.

1.4.1 La computation des seuils

La computation des seuils est la détermination d'un découpage matriciel (voir schéma explicatif ci-dessous) au sein duquel doivent être évalués les besoins. Une fois les besoins évalués suivant ce mode de découpage, les procédures de marchés adéquates sont identifiées.

Ainsi, pour procéder à l'estimation de tous ses besoins en fournitures, services et travaux, une collectivité applique la méthode définie aux articles 20 à 23 du décret. Ces articles définissent un mode de computation des seuils différent selon l'objet des marchés.

Lorsqu'il s'agit de travaux, c'est la notion d'**opération** qui est utilisée et s'il s'agit de fournitures et de services, c'est la notion de **famille homogène** qui s'applique.

Une **opération** est soit l'ensemble des travaux nécessaires à la construction ou la réhabilitation d'un centre d'incendie et de secours, soit des travaux de même nature entrepris sur l'ensemble du Sdis.

Les **familles homogènes** sont définies au regard, soit de la nomenclature (famille, sous-famille) de la collectivité en raison de leurs **caractéristiques propres**, soit au niveau d'un projet parce qu'elles constituent une **unité fonctionnelle**.

Aussi pour chaque famille, la collectivité doit définir un niveau de computation. Ces niveaux de computation pour un Sdis peuvent être l'ensemble des besoins d'une famille pour le Sdis ou pour un groupement ou même pour un centre d'incendie et de secours.

Schéma explicatif

MODE DE COMPUTATION	Caractéristique propre (Fourniture et Service)		Famille « Alimentation » Famille « Quincaillerie » (<i>exemples</i>)	Famille « Habillement » Famille « Assurance » (<i>exemple</i>)
	Opération (Travaux) ou Unité fonctionnelle (Fourniture et Service)	Construction d'une caserne (<i>exemple</i>)		Travaux de plomberie, Acquisition CEPARI mobile (<i>exemple</i>)
		CIS	Groupement territoriaux	SDIS
NIVEAU DE COMPUTATION				

1.4.2 La nomenclature achats

Définition de la nomenclature : « Classification adaptée à chaque collectivité permettant d'apprécier, pour les caractéristiques propres, l'homogénéité des besoins en fournitures et services. Cette classification (nomenclature) est constituée de **familles** et **sous familles d'achats**. » .

Depuis 2004, les collectivités sont autorisées à créer leur propre nomenclature.

1.5 Les procédures de marchés

Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics identifie trois catégories de procédures, qui sont :

- marchés à **procédures adaptées** (MAPA) => la collectivité a la liberté de définir ses propres règles de fonctionnement en termes de seuils, procédures, signatures... mais toujours dans le respect des principes fondamentaux du décret.
- marchés à **procédures formalisées** (appel d'offres, procédure concurrentielle avec négociation, dialogue compétitif, marché négocié avec mise en concurrence préalable, accords-cadres, concours...) => procédure prévue par le décret relatif aux marchés publics.
- marchés à **procédures négociées sans publicité ni mise en concurrence préalables** => les cas spécifiques d'utilisations de cette procédure sont explicités dans le décret relatif aux marchés publics.

Le choix du type de procédure est déterminé suivant le niveau financier du besoin (voir le tableau de synthèse du chapitre) sauf pour la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence qui s'applique quel que soit le montant d'achat.

1.6 Mise en œuvre des marchés publics

Les déroulements des procédures des marchés publics et les techniques d'achats sont explicités dans le décret relatif aux marchés publics.

Tableau de synthèse

<p>A - TYPOLOGIE DE MARCHES PUBLICS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournitures et services, ➤ Travaux, <p>MARCHES PUBLICS PARTICULIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>de maîtrise d'œuvre (art. 90),</i> ➤ <i>de conception-réalisation (art. 91),</i> ➤ <i>globaux de performance (art. 92),</i> ➤ <i>partenariats d'innovation (art. 93),</i> ➤ ...
<p>B – EVALUATION DU BESOIN</p>	<p>Calcul de la valeur estimée du besoin : opération, famille homogène ou unité fonctionnelle (art. 20) par la prise en compte de la computation des seuils et de la nomenclature achats du Sdis.</p>
<p>C - PROCEDURES DES MARCHES PUBLICS</p>	<p>CHOIX DE LA PROCEDURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptée (art. 27), ➤ Formalisée (art. 25), ➤ Négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables (art. 30).
<p>D - MISE EN ŒUVRE DES MARCHES PUBLICS</p>	<p>DEROULEMENT DE LA PROCEDURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procédure adaptée : <ul style="list-style-type: none"> • Détermination libre des modalités de la mise en concurrence (dans le respect des principes du décret) et faculté de prévoir une négociation. ➤ Procédure formalisée : <ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offres (ouvert ou restreint) (art. 66), • Procédure concurrentielle avec négociation (art. 71), • Procédure négociée avec mise en concurrence préalable (art. 74), • Dialogue compétitif (art. 75). <p>TECHNIQUES D'ACHAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Marchés publics (ordinaire), ➤ Marchés à Tranches (art. 77), ➤ Accords-cadres (avec marchés subséquents ou à bon de commande) (art. 78), ➤ Enchères électroniques (art. 84), ➤ Concours (art. 88), ➤ ...

2 – POLITIQUE ET PROCEDURES D'ACHATS MISES EN ŒUVRE AU SDIS 25

2.1 Politique achat

Compte tenu des enjeux financiers, le Sdis 25 s'est doté de compétences spécifiques dans le domaine des achats. L'acheteur public intervient dès la définition des besoins et accompagne les différents responsables métiers tout au long du processus achats.

Cela consiste, d'une part à identifier le plus précisément les besoins du Sdis et d'autre part, à étudier les secteurs d'activités, les différents acteurs économiques, à élaborer des études de marchés..., afin de définir **des stratégies d'achats**. Ces stratégies auront pour but d'augmenter la **performance économique**, d'identifier les modalités de **marchés les plus adéquates** (forme de marché, techniques d'achats, formule de révision optimale, durée du marché....) et d'obtenir des fournitures, des services ou des travaux répondant aux **exigences techniques** des utilisateurs.

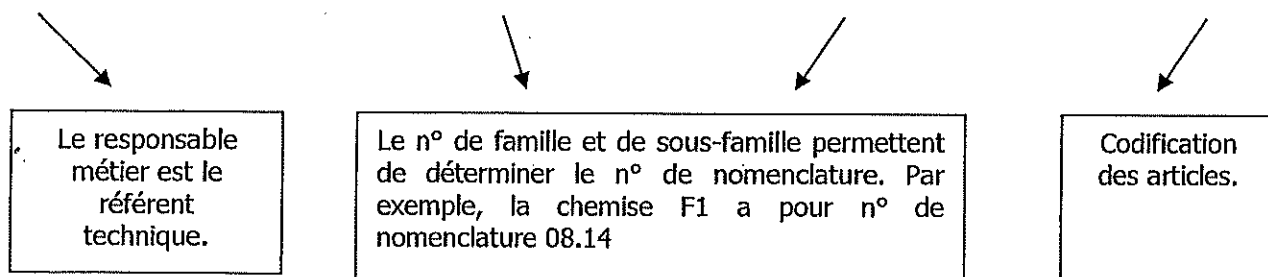
2.2 Nomenclature Sdis 25

La **nomenclature**, regroupant les familles et sous familles d'achats pour les fournitures et services, a été élaborée conformément aux règles du décret relatif aux marchés publics. La mise à jour de cette nomenclature est faite en concertation avec les responsables métiers et l'acheteur.

2.3 Présentation du catalogue départemental

Le **catalogue départemental** complète la nomenclature en listant, par famille et sous-famille, les désignations des produits, services et prestations qui s'y rattachent. Ce catalogue sera réactualisé annuellement afin de prendre en compte les différentes évolutions.

Resp. Métier	Imputation budgétaire	FAMILLE	N°	SOUS FAMILLE	N°	DESIGNATION ARTICLE	Références SDIS
LOG	60636	Habillement	08	Tenue opérationnelle	14	Chemise F1	0469



2.4 Mise en place de responsables métiers

Huit **responsables métiers** se partagent les familles d'achats du catalogue départemental.

Le rôle du responsable métier est :

- d'être le garant de la consommation des crédits (hors gestion directe des groupements) ;
- de centraliser et compiler les besoins propres à son métier pour l'ensemble du Sdis, conformément à la procédure interne d'élaboration budgétaire ;
- de travailler en binôme avec l'acheteur ;
- d'élaborer les cahiers des charges techniques.

Tableau des responsables métiers et leurs familles d'achats associées :

Responsables Métiers	Famille d'achats
Service Système d'Information et Réseau : SIR	Eléments liés à l'informatique, Les Transmissions, La téléphonie, Les matériels haute technologie, ...
Groupement Logistique : LOG	Les véhicules, Matériels opérationnels pour le métier pompiers, Les carburants, ...
Service Immobilier : IMMO	Les constructions de bâtiments, L'entretien des bâtiments, Les fluides, ...
Groupement Emplois et Compétences : GEC	Les formations, Les matériels de sport, ...
Service communication : COM	Les cérémonies, Impressions et reprographies, Les récompenses, ...
Groupement Administration et Finances : GAF	Assurances, Les frais de déplacement, Les emprunts, La documentation, ...
Service de Santé et du Secours Médical : 3SM	Matériels médicaux Produits pharmaceutiques Les consommables médicaux, ...
Groupement Opérationnel : OPS	Les équipes spécialisées

2.5 Notion de Binôme « responsable métier/acheteur »

Le travail en commun, entre le **responsable métier et l'acheteur** reste prépondérant pour la performance du service, sur les plans techniques et financiers. L'implication en amont de l'acheteur lui permettra de mieux appréhender le besoin, afin de proposer la procédure de marché la plus adaptée.

2.6 Mode de computation des seuils

2.6.1 - Pour les marchés de fournitures et de services (caractéristique propre ou unité fonctionnelle)

La computation par caractéristique propre, dans le cadre de la nomenclature précitée, s'effectue au regard de la sous-famille (4 chiffres) pour l'ensemble du Sdis sauf cas particuliers.

Cas particuliers :

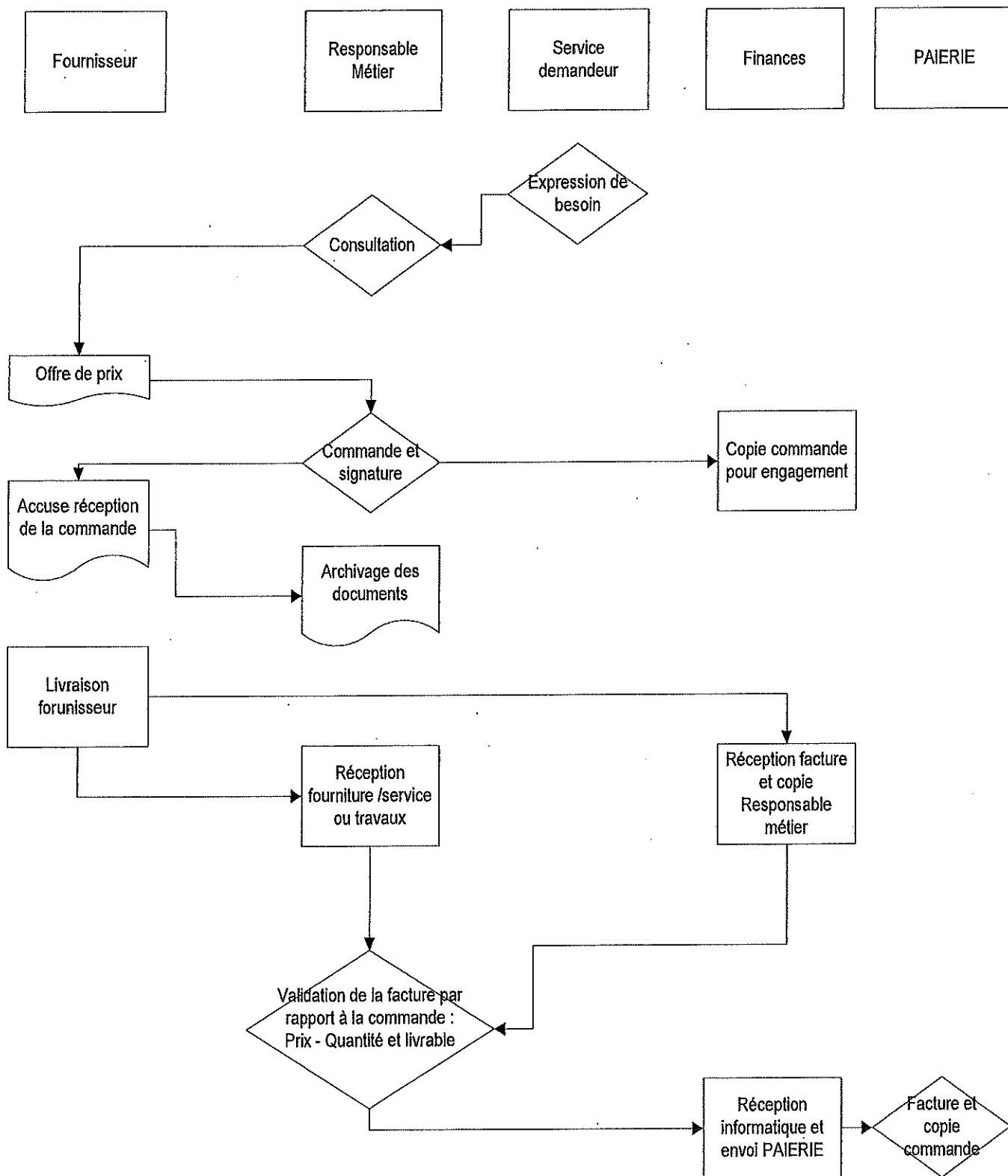
Seules les familles suivantes ont pour niveau de computation les groupements territoriaux et fonctionnels :

- o alimentation ;
- o les produits et prestations de réparation de bâtiment.

Concernant la computation par unités fonctionnelles, le Sdis se base la valeur financière du projet. (Exemple : acquisition d'un CEPARI mobile suivant l'autorisation de programme « outils pédagogiques »).

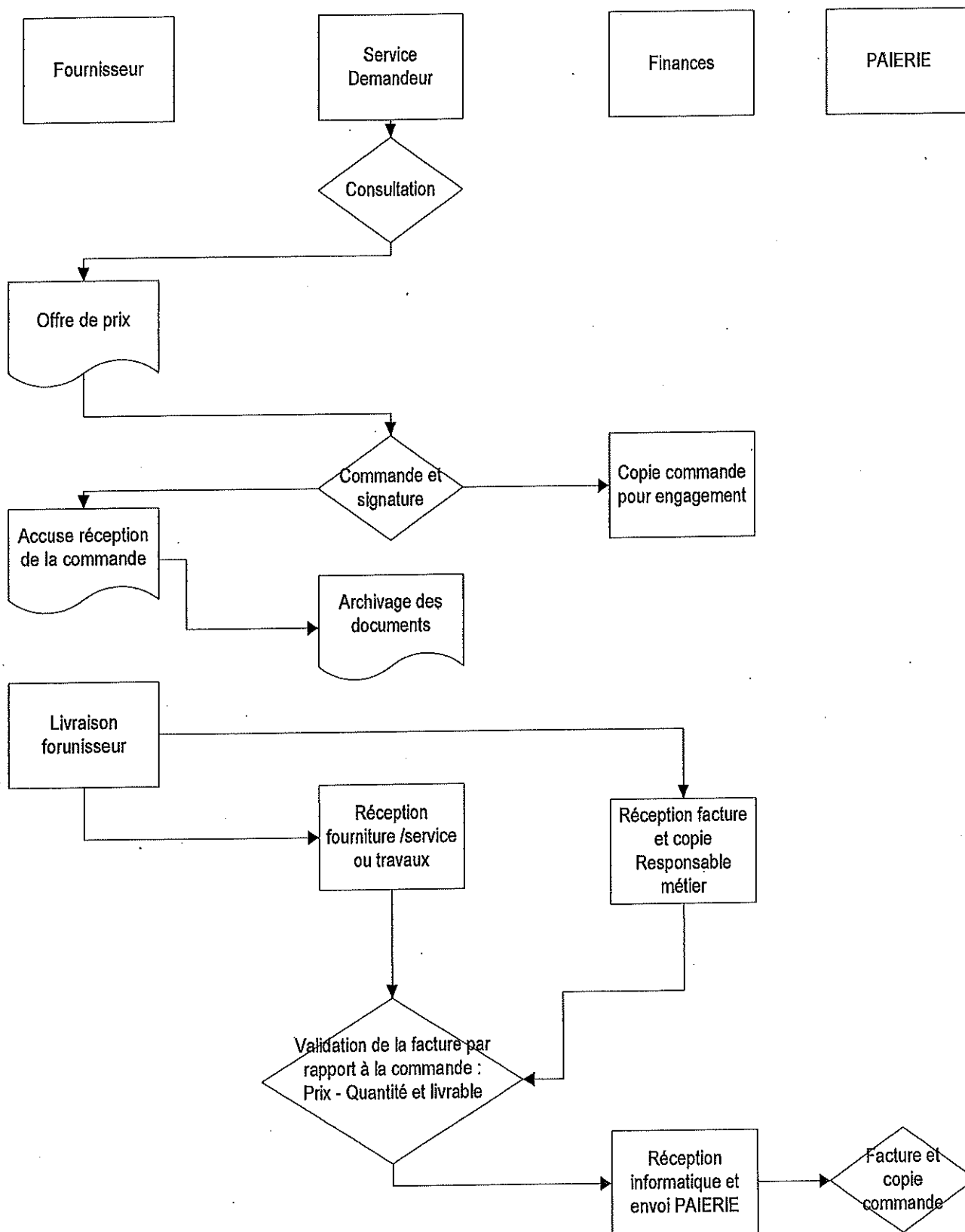
2.9.2 - Procédure PA1
(Estimation du besoin inférieure à 3 000 € HT)

La consultation reste libre sans démarche particulière. Il est cependant recommandé de faire appel à la concurrence. Ainsi le service demandeur demandera au responsable métier de passer commande et il vérifiera l'enveloppe budgétaire allouée. Il utilisera le modèle de **commande départementale type** avec accusé de réception (*en annexe*).



2.9.3 - Procédure PA1'
(Estimation du besoin inférieure à 3 000 € HT)

Concernant **les crédits en gestion directe**, le service gestionnaire de ses crédits (groupement territorial et fonctionnel) est habilité à commander directement. Il utilisera le modèle de **commande départementale type** avec accusé de réception (*en annexe*).

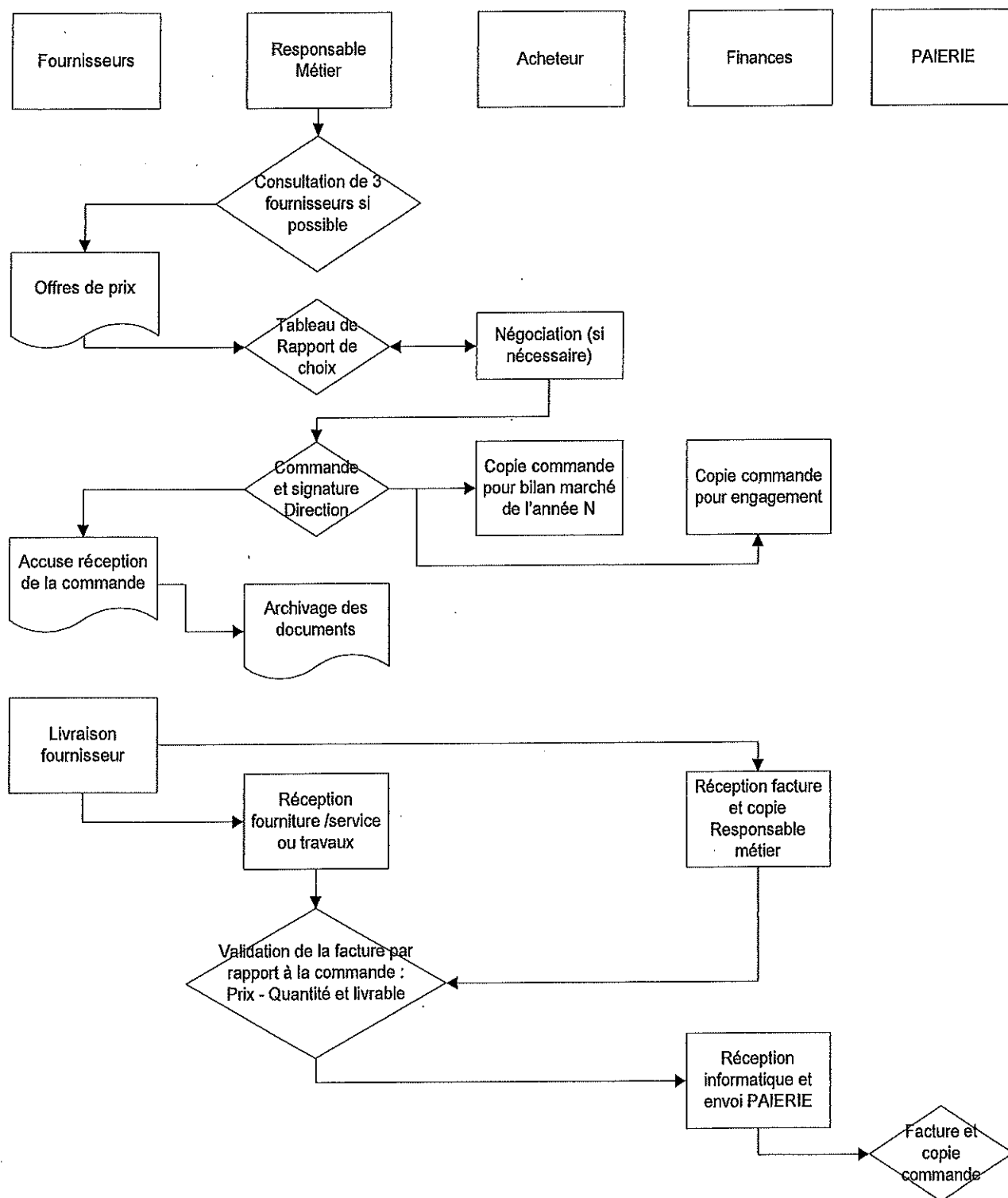


2.9.4 - Procédure PA2

(Estimation du besoin à partir de 3 000 € HT et inférieure à 25 000 € HT)

Le responsable métier mettra en concurrence, dans la mesure du possible, au moins 3 prestataires et établira un **rapport de choix** (Tableau de rapport de choix type en annexe). Il utilisera le modèle de **commande départementale type** avec accusé de réception (en annexe).

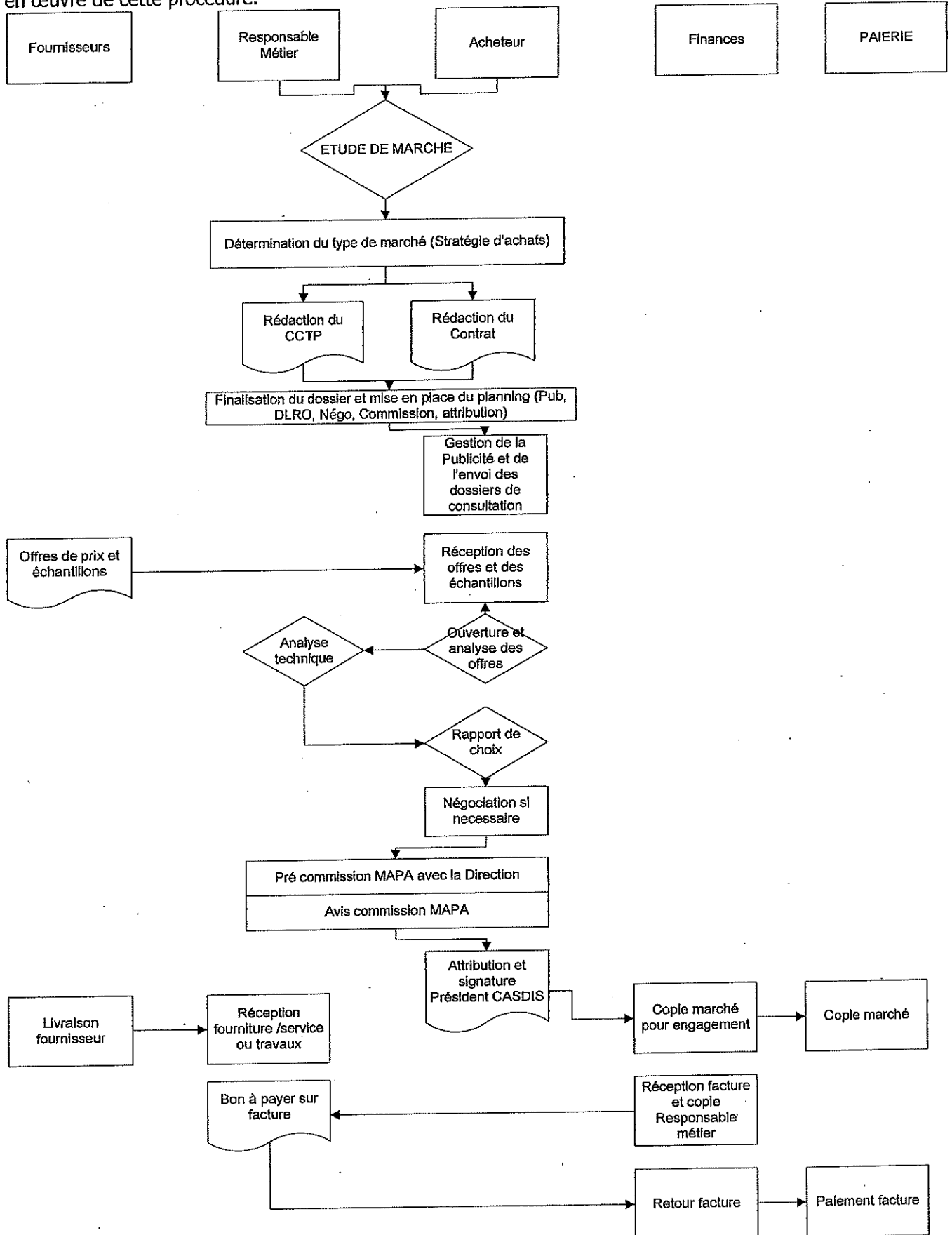
Nota : la mise en concurrence peut se faire par consultation directe des fournisseurs, soit à l'aide de plusieurs catalogues fournisseurs....



2.9.5 - Procédure PA3

(Estimation du besoin à partir de 25 000 € HT et inférieure à 209 000 € HT pour les fournitures et services et à 5 225 000 € HT pour les travaux)

Si les besoins sont supérieurs à 25 000 € HT, le responsable métier se rapproche de l'acheteur pour la mise en œuvre de cette procédure.



2.10 Tableau de synthèse

Achats Fournitures et Services

Caractéristiques du marché	Seuils	Publicité	Conduite de la démarche	Procédure	Négociation	Notification	Signature et délibération	Documents nécessaires
Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables	Dès 1 €	Consultation directe	Responsable métier ou service AMP	Marché négocié	Acheteur	Acte d'engagement par le service AMP	PCASDIS après délibération du Bureau	Respect de l'ensemble des articles du Décret
Marchés passés sous la forme d'une procédure adaptée	Inférieurs à 3 000 € HT	Consultation directe	Responsable métier ou GPT	PA1 et PA1'	Si nécessaire par le responsable métier ou GPT	Accord sur offre fournisseur ou sur commande	Responsable métier ou GPT	Une offre ou une commande ou une facture
	A partir de 3 000 € HT et inférieurs à 25 000 € HT	Consultation directe	Le responsable métier	PA2	Par l'acheteur suivant un tableau "rapport de choix" du responsable métier	Commande par Responsable métier avec copie service AMP	Direction	3 offres (si possible) et un tableau "rapport de choix"
	A partir de 25 000 € HT et inférieurs à 209 000 € HT	BOAMP complétée éventuellement dans un journal (JAL, Moniteur, ou autre)	Responsable métier et service AMP	PA3	Acheteur	Acte d'engagement par le service AMP	PCASDIS, après avis de la commission MAPA	Réalisation d'un Cahier des Charges Techniques par le demandeur
Marchés Européens	A partir de 209 000 € HT	BOAMP, JOUE complétée éventuellement dans un journal (JAL, Moniteur, autre)	Responsable métier et service AMP	Marché formalisé	Respect de l'ensemble des articles du Code	Acte d'engagement par le service AMP	PCASDIS après attribution CAO et délibération du Bureau	Respect de l'ensemble des articles du Décret

Achats Travaux

Caractéristiques du marché	Seuils	Publicité	Conduite de la démarche	Procédure	Négociation	Notification	Signature et délibération	Type de consultation
Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables	Dès 1 €	Consultation directe	Responsable métier ou service AMP	Marché négocié	Acheteur	Acte d'engagement par le service AMP	PCASDIS après délibération du Bureau	Respect de l'ensemble des articles du Décret
	Inférieurs à 3 000 € HT	Sans publicité	Responsable métier ou CIS	Aucune procédure	Si nécessaire par le service demandeur	Accord sur offre fournisseur ou sur commande	Responsable métier ou CIS	Commande directe
Marchés passés sous la forme d'une procédure adaptée	A partir de 3 000 € HT et inférieurs à 25 000 € HT	Consultation directe	Le responsable métier	Suivant l'achat, consultation par la méthode des 3 devis.	Si nécessaire par service AMP suivant un rapport de choix du responsable métier	Commande par Responsable métier	Direction	3 devis
	A partir de 25 000 € HT et inférieurs à 5 150 000 € HT	BOAMP complétée éventuellement dans un journal (JAL, Moniteur, ou autre)	Responsable métier et service AMP	Réalisation d'un Cahier des Charges Techniques par le demandeur	par le service AMP ou MOD ou MOE	Acte d'engagement	PCASDIS, après avis de la commission MAPA	Publicité nationale
Marchés Européens	A partir de 5 150 000 € HT	BOAMP, JOUE complétée éventuellement dans un journal (JAL, Moniteur, autre)	Responsable métier et service AMP	Respect de l'ensemble des articles du Code	Respect de l'ensemble des articles du Code	Acte d'engagement	PCASDIS après délibération du Bureau et attribution de la CAO	Marché formalisé

2.11 Carte d'achat

Par dérogation aux dispositions du présent guide relatives aux niveaux d'approbation des commandes et des modalités définies pour leur exécution, le responsable du service Achats et Marchés publics peut être chargé, pour les besoins ponctuels, isolés et d'un montant inférieur aux plafonds d'utilisation définis, d'approuver ces commandes et/ou d'en régler le montant auprès des fournisseurs et prestataires du SDIS au moyen d'une carte d'achat dans les conditions prévues par la réglementation et notamment le décret n°2014-1144 du 26 octobre 2014 modifié, relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

Les plafonds d'utilisation définis pour la carte d'achat devront être inférieurs, **par transaction**, à 3 000 euros HT, et, **par année**, à 25 000 euros HT.

2.12 La négociation

Pour les marchés dont l'estimation du besoin est au moins égale à 3 000 € HT et inférieure à 25 000 € HT, le responsable métier prépare un **tableau de rapport de choix** (*exemplaire type en annexe*), sur la base des offres des candidats, et le transmet à l'acheteur. Celui-ci mène, en relation avec le responsable métier, la négociation avec les prestataires ayant proposé les meilleures offres et complète le tableau de rapport de choix en fonction des résultats de ces discussions.

Pour les marchés dont l'estimation du besoin est supérieure ou égale à 25 000 € HT, le responsable technique prend en charge l'analyse technique des offres. Le service achats et marchés publics prépare le rapport de choix et pilote la négociation, en relation avec le responsable métier.

Pour l'ensemble de ces marchés, et conformément au décret relatif aux marchés publics, le Sdis se réserve la possibilité de négocier, au minimum, avec les deux prestataires ayant proposé les meilleures offres, au regard de l'ensemble des critères détaillés dans les documents de consultation.

2.13 La commission MAPA et la commission d'appel d'offres (CAO)

Dans le cadre des procédures MAPA, et dans un souci de transparence, il est créé une commission dénommée « commission MAPA ».

Les membres de cette commission sont les membres élus pour siéger à la commission d'appel d'offres du service départemental d'incendie et de secours (Sdis).

Le président du conseil d'administration ou son représentant, préside la commission MAPA.

Les règles de fonctionnement de la commission MAPA sont celles applicables à la commission d'appel d'offres du Sdis.

La commission MAPA est chargée de donner un avis simple au pouvoir adjudicateur sur :

- . les marchés de fournitures et services dont le montant est au moins égal à 25 000 € et inférieur à 209 000 € HT
- . et sur les marchés de travaux, dont le montant est au moins égal à 25 000 € et inférieur à 5 225 000 € HT.

La commission MAPA est également chargée de rendre un avis sur les projets d'avenants mentionnés à l'article 2.15.3 du présent guide.

2.14 Attribution des marchés

Pour attribuer un marché, il convient de choisir **l'offre économiquement la plus avantageuse**. Pour cela, **les critères de choix** doivent être précisés. Ils sont, en règle générale, la qualité, le coût, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, les performances en matière de protection de l'environnement, les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté, le coût global d'utilisation, la rentabilité, le caractère innovant, le service après vente et l'assistance technique, la date de livraison, le délai

de livraison ou d'exécution. D'autres critères ou sous-critères peuvent être pris en compte s'ils sont justifiés par l'objet du marché. Il sera fait utilisation **d'un tableau de rapport de choix complété** (*exemplaire type en annexe*) pour chaque attribution de marché.

Compte tenu de l'objet du marché, le pouvoir adjudicateur peut décider de ne retenir qu'**un seul critère : le prix**.

2.15 Les marchés à bons de commandes

Dès la notification des marchés à bons de commande, le responsable métier est en charge du suivi de ce marché. L'ensemble du Sdis se doit d'utiliser ce marché pour tous les besoins s'y référant.

Par exemple : Marché de « fourniture de piles »

Dans le cadre d'un besoin de fourniture de piles ou d'accumulateur, et l'existence d'un marché à bon de commande, le demandeur exprimera son besoin au responsable métier à l'aide d'un bon de commande. Le responsable métier s'occupera de la signature et de la gestion de ce bon de commande auprès du fournisseur.

2.16 Gestions des avenants aux marchés

2.16.1 - Les prestations non prévues dans le marché initial

Marchés concernés : MAPA, marchés à procédure formalisée (appel d'offres, dialogue compétitif, système d'acquisition dynamique...).

Les prestations non prévues initialement dans le marché peuvent faire l'objet d'un avenant, **conformément aux articles 139 et 140 du décret**. Le montant des prestations comprises dans cet avenant doit être quantifié en pourcentage par rapport au marché initial ou au lot initial concerné si le marché a été alloté. De plus, dans le cas de plusieurs avenants pour un même marché, il faut cumuler les montants des avenants pour déterminer la valorisation en pourcentage.

Remarque : Il n'est pas nécessaire d'effectuer un avenant à un contrat quand celui-ci anticipe les modifications possibles. Par exemple, il n'y a pas d'avenant pour modification de prix si une formule de révision de prix la prévoyait.

2.16.2 - Le coût de l'avenant est inférieur à 5%

1. Le responsable métier demande au fournisseur de lui adresser un devis pour la prestation supplémentaire.
2. Le responsable métier élabore une proposition d'avenant justifiant les demandes de prestations supplémentaires indiquant le coût de l'avenant à l'attention du service AMP. Dans le cadre des marchés de travaux, la proposition d'avenant énonce également les modalités d'actualisation de prix ainsi que les délais d'exécution de la prestation supplémentaire.
3. Le service AMP le transmet à la direction.
4. La direction émet un avis.
5. Dans le cas d'un avis positif, le service AMP passera le dossier devant les instances nécessaires (voir tableau de synthèse ci-dessous) puis transmet l'avenant pour signature au fournisseur.
6. Le service AMP transmet l'avenant, si nécessaire, au contrôle de légalité avec un rapport de présentation reprenant les justifications du responsable métier.
7. Le service AMP notifie l'avenant au titulaire.

2.16.3 - Le coût de l'avenant est supérieur à 5%

1. Le responsable métier demande au fournisseur de lui adresser un devis pour la prestation supplémentaire. Le fournisseur précise si les prix indiqués sont actualisables (prestation supplémentaire dont le prix est fixé dans la Décomposition de Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) du marché initial) ou fermes (prestation supplémentaire dont le prix n'est pas fixé dans le DPGF).

2. Le responsable métier élabore une proposition d'avenant justifiant les demandes de prestations supplémentaires indiquant le coût de l'avenant à l'attention du service AMP. Dans le cadre des marchés de travaux, la proposition d'avenant énonce également les modalités d'actualisation de prix ainsi que les délais d'exécution de la prestation supplémentaire.
3. Le service AMP le transmet à la direction.
4. La direction émet un avis.
5. En cas d'avis positif de la direction :
 - a. pour les marchés en procédure adaptée, le président signe l'avenant après passage en commission MAPA ;
 - b. pour les marchés formalisés (marché négocié, AOO...) passage pour avis à la commission d'appel d'offres et examen du projet d'avenant au bureau du CASDIS et autorise ou non le président à le signer.
6. Le service AMP transmet l'avenant pour signature des deux parties.
7. Transmission d'un rapport de présentation au contrôle de légalité reprenant les justifications techniques du responsable métier, pour les marchés formalisés et les marchés de travaux supérieurs à 209 000 € HT.
8. Le service AMP notifie l'avenant au titulaire du marché.

2.16.4 - Tableau de synthèse


Montant de l'avenant	Procédure adaptée	Marché Formalisé
Inférieur à 5 % du marché	Signature par le PCASDIS	Autorisation du bureau CASDIS pour signature du PCASDIS
Compris entre 5 et 15%	Passage en commission MAPA pour avis et signature par le PCASDIS	Avis de la CAO puis autorisation du bureau CASDIS pour signature du PCASDIS

3 – GLOSSAIRE

AO	Appel d'offres
BOAMP	Bulletin officiel des annonces des marchés publics
CAO	Commission d'appel d'offres
CASDIS	Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours
CCAP	Cahier des clauses administratives particulières
CCTP	Cahier des clauses techniques
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CIS	Centre d'incendie et de secours
DCE	Dossier de consultation des entreprises
FS	Fournitures et services
JAL	Journal d'annonces légales
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
MAPA	Marché à procédure adaptée
MOD	Maîtrise d'ouvrage déléguée
MOE	Maîtrise d'œuvre
Pouvoir adjudicateur	La personne morale de droit public qui passe les marchés
RC	Règlement de consultation
AMP	Achats et marchés publics
PCASDIS	Présidente du conseil d'administration du Sdis

4 – ANNEXES

4.1 Commande départementale type (sous logiciel Civitas Finances)

	SDIS 25	Commande N° : 2014000001	
	10 CHEMIN DE LA CLAIRIÈRE	Date : 01/01/2014 Page : 1 / 1	
	25042 BESANCON Tél : 0381853800 Fax : 0381853859		

Adresse de facturation : Finances 10 CHEMIN DE LA CLAIRIÈRE 25042 BESANCON Tél. : 0381853800 Fax : 0381853859	TIERS/FOURNISSEUR ADRESSE CP COMMUNE Tél. : _____ Fax : _____
---	--


Objet :

Service émetteur :	Agent émetteur :	Fournisseur :	Marché :
---------------------------	-------------------------	----------------------	-----------------

ARTICLE	COND.	QTE	P.U. HT	% REM.	PU HT REMISE	MONTANT HT
Livraison ou intervention à CSP BESANCON EST CHEMIN DE LA COMBE BALLAND 25220 CHALEZEULE Tél. : 0381848252 Fax : 0381848261 Imputation : _____ Fam : _____	Unité					

BASE HT	% TVA	MONTANT TVA	TOTAL:	
			HT	
			TVA	
			TTC	

Le fournisseur devra se conformer au Cahier des Clauses Administratives Générales pour Fournitures courantes et services, travaux, TIC et PI.

Accusé de réception A nous retourner de suite FAX : 03.81.85.38.59 Date : _____ Nom, signature et Cachet	Budget : SDIS 25 - M01 Service émetteur : Agent émetteur : Fournisseur : Marché : Date : 01/01/2014 Engagement N° : 2014000001 Commande N° : 2014000001	 0042014000001
--	--	--

4.2 Tableau de rapport de choix type (les valeurs du tableau sont données à titre d'exemple)

Objet de la consultation (désignation, quantité, ...)		Date de consultation Imputation budgétaire Nomenclature achats		
Critère	Pondération	Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C
Coût des prestations	Offre de base	XX XXX,XX €	YY YYY,YY €	ZZ ZZ,ZZ €
	SP n°1	XXX,XX €	YYY,YY	ZZ,ZZ
	SP n°2	XXX,XX €	YY,YY	ZZ,ZZ
	TOTAL € HT	XX XXX €	YY YYY €	ZZ ZZ €
	Note sur 40%	40%	28%	35%
Valeur Technique	Caractéristiques du matériel proposé			
	Note sur 40%	16%	18%	20%
	Délai intervention	sous 5 jours ouvrables	sous 3 jours ouvrables	Sous 2 jours si pièces disponibles à l'agence
	Note sur 10%	5%	7%	10%
Nature, durée et étendue des garanties	Commentaire	24 mois pièces et main d'œuvre	36 mois pièces et main d'œuvre	12 mois pièces et main d'œuvre
	Note sur 10%	10%	10%	10%
	Note	71,00%	62,60%	75,00%
TOTAL	Classement	2	3	1

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE DE GESTION 2017 DU COMPTABLE

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUIN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET, Mme Amélie SCHATT.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

COMPTE DE GESTION 2017 DU COMPTABLE

En application du code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M61, le compte de gestion portant sur les opérations de l'exercice 2017 doit être entendu, débattu puis arrêté par le conseil d'administration.

Etabli par le payeur départemental, ce compte de gestion présente des réalisations en totale concordance avec celles du compte administratif 2017.

Le résultat de l'exercice 2017 du compte de gestion est le suivant :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Résultat 2017	Résultat de clôture 2017 à affecter au BP 2018
Investissement	760 781,31 €	223 278,14 €	984 059,45 €
Fonctionnement	3 724 341,93 €	1 943 063,21 €	5 667 405,14 €.

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration prennent acte de la communication de ce document et arrêtent le compte de gestion 2017 du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs.

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Christine BOUQUEN

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 JUIN 2018**



Contrôle de légalité

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
du Doubs**

Préfecture du Doubs
Annexe n°1

Reçu le **19 JUIN 2018**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Contrôle de légalité



Réunion du 19 juin 2018

**COMPTE DE GESTION 2017
PRESENTATION PAR MONSIEUR LE PAYEUR
DEPARTEMENTAL**

En application du code général des collectivités territoriales, le compte de gestion portant sur les opérations de l'exercice 2017 doit être présenté au conseil d'administration.

Établi par le Payeur départemental, ce compte de gestion présente des chiffres en totale concordance avec ceux du compte administratif 2017 établi par le SDIS 25.

Le résultat comptable ordinaire du compte de gestion de l'exercice 2017 est en effet égal au solde de la section de fonctionnement du compte administratif 2017, soit 5 667 405,14 €.

De même, le résultat de clôture des opérations d'investissement de l'exercice figurant au compte de gestion 2017 est en concordance avec le solde de la section d'investissement du compte administratif 2017, soit 984 059,45 €.

Le résultat de clôture 2017 cumulé des deux sections atteint 6 651 464,59 € contre 4 485 123,24 € en 2016, le fonds de roulement marquant ainsi une augmentation de 48,3 % soit plus de 2 millions d'euros d'un exercice sur l'autre.

Au-delà de l'analyse des chiffres qui vous est proposée dans ce rapport (I), une présentation des taux de recouvrement des titres de recettes et des délais globaux de paiement des mandats (II) est réalisée.

Vous voudrez bien noter à cet égard que le taux brut de recouvrement des titres du SDIS 25 émis en exercice précédent s'est maintenu avec un taux élevé de 99,84 % au 31/12/2017 contre 99,61 % au 31/12/2016.

Le nombre de titres pris en charge en 2017 est stable et voisin de 3500.

Par ailleurs, la Paierie Départementale s'active aux côtés des services du SDIS afin d'obtenir des délais de règlement des dépenses les plus courts possibles.

Le délai de paiement du comptable est en moyenne de 2,68 jours en 2017 contre 2,53 jours en 2016 (3,55 jours en 2015 et 4,83 jours en 2014).

Le délai global de paiement, est resté stable à un très bon niveau d'environ 5 jours pour un nombre stable également de mandats traités (environ 11 000 mandats annuels).

I. COMPTE DE GESTION 2017 DU SDIS 25

Le compte de gestion établi par le Payeur départemental transcrit les opérations comptables sous la forme d'un bilan et d'un compte de résultat.

A. Le bilan

La situation patrimoniale sur les exercices 2016 et 2017 est retracée globalement dans le tableau ci-dessous (principaux postes du bilan) :

BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF	2016	2017	PASSIF	2016	2017
Immobilisations incorporelles nettes	2 167	918	Dotation	2 795	2 795
Terrains	663	665	Fonds globalisés	25 695	26 709
Constructions	33 365	34 479	Réserves	5 005	5 005
Réseaux installations voirie réseaux	0	0	Diff sur réalisations	-4 434	-5 421
Immo corporelles en cours	25 841	28 332	Report à nouveau	2 182	3 724
Immo mises en concession, affer..	0	0	Résultat de l'exercice	1 543	1 943
Autres immo corporelles	26 189	26 652	Subvention transférables	22	22
Total immobilisations corporelles	86 058	90 129	Subventions non transférables	095	496
Immo financières	21	20	Subventions non transférables	5 645	5 645
			Droits de l'affectant, concédant	2 223	2 223
			FONDS PROPRES	62 749	65 119
ACTIF IMMOBILISE	88 246	91 067	Provisions	0	0
Créances	3 197	5 298	PROVISIONS	0	0
Disponibilités	4 537	2 872	Dettes financières	30 034	32 599
ACTIF CIRCULANT	7 734	8 170	Fournisseurs	442	337
			Autres dettes	1 145	1 161
			DETTES	31 621	34 097
Dépenses à régulariser	0	0			
			Recettes à régulariser	1 610	21
COMPTES DE	0	0	COMPTES DE	1 610	21
REGULARISATION			REGULARISATION		
TOTAL ACTIF	95 980	99 237	TOTAL PASSIF	95 980	99 237

B. Le compte de résultat

Le tableau récapitulatif du compte de gestion retrace les conditions d'exécution du budget. Il permet ainsi de déterminer le résultat comptable de l'exercice et d'évaluer le fonds de roulement.

I.	Produits courants non financiers.....	46 813 m€
II.	Charges courantes non financières.....	45 807 m€
	I – II = A Résultat courant non financier.....	1 006 m€
III.	Produits courants financiers.....	0 m€
IV.	Charges courantes financières	618 m€
	III – IV = B Résultat courant financier.....	- 618 m€
	A + B = RESULTAT COURANT.....	388 m€
V.	Produits exceptionnels	1 673 m€
VI.	Charges exceptionnelles.....	118 m€
	V – VI = C2 Résultat exceptionnel budgétaire.....	1 555 m€
	A + B + C2 = RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE.....	1 943 m€

Le résultat comptable de l'exercice du compte de gestion 2017 est égal au solde de fonctionnement du compte administratif 2017 soit 1 943 063,21 € (1 542 621,49 € en 2016).

Au solde des opérations de l'exercice 2017, est ajouté le résultat antérieur non affecté, soit 3 724 341,93 €. Le résultat de clôture 2017 est ainsi de 5 667 405,14 €.

C. Les opérations d'investissement et la détermination du fonds de roulement

L'état de réalisation des opérations de la section d'investissement est le suivant :

I.	Total des recettes d'investissement	18 034 247,73 €
II.	Total des dépenses d'investissement	17 810 969,59 €
	I – II = D Solde des opérations de l'exercice	223 278,14 €

Le solde des opérations de l'exercice du compte de gestion 2017 est égal au solde des opérations d'investissement du compte administratif 2017, soit 223 278,14 €

Le résultat de clôture des opérations d'investissement est obtenu en ajoutant le cumul des résultats antérieurs pour un montant de 760 781,31 €.

Le résultat de clôture en investissement est donc finalement de 984 059,45 €.

Vous trouverez ci-dessous les résultats d'exécution du budget principal, avec notamment le chiffrage du fonds de roulement du SDIS du Doubs :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	760 781,31		223 278,14	984 059,45
Fonctionnement	3 724 341,93		1 943 063,21	5 667 405,14
Fonds de roulement (hors provisions)	4 485 123,24		2 166 341,35	6 651 464,59

La situation initiale (exercice 2016), présentée dans la première colonne du tableau, reprend le résultat de fonctionnement 2016 de 3 724 m€ et le résultat d'investissement 2016 de 760 m€. Le fonds de roulement initial est donc de 4 485 m€.

L'exercice 2017 se solde, pour sa part, en investissement par un excédent de 223 m€, et en fonctionnement par un excédent de 1 943 m€.

Le montant du fonds de roulement (hors provisions) à la clôture atteint 6 651 464,59 €. Il est en parfaite concordance avec l'excédent brut du compte administratif 2017.

En se situant à 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, le fond de roulement du SDIS du Doubs atteint un niveau jamais atteint depuis 2010.

La capacité d'autofinancement brute (ou épargne brute) reste stable. Par ailleurs, l'encours de dette s'élève à 32,6 M€ au 31 décembre 2017.

Le niveau de trésorerie atteint 2,870 M€ au 31 décembre 2017, contre 4,533 M€ au 31 décembre 2016.

II. TAUX DE RECouvreMENT DES TITRES DE RECETTES ET DELAIS DE PAIEMENT DES FACTURES

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est attentif à payer ses fournisseurs dans des délais les plus réduits possibles, sachant que la réglementation impose, depuis 2010, le paiement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

De même, dans un souci de bonne gestion des fonds publics, il accorde une importance toute particulière à la mise en recouvrement effective des sommes qui lui sont dues.

L'obtention de bons résultats, tant dans les délais de paiement que dans les mises en recouvrement des recettes, n'est possible que dans le cadre d'un partenariat étroit entre les services du SDIS et la Paierie départementale.

A. Les taux de recouvrement des titres de recettes

En 2017, la Paierie départementale maintient un bon taux de recouvrement des titres émis par le SDIS 25.

Rappelons que le taux de recouvrement s'apprécie principalement sur l'exercice N-1, soit à partir de la situation en fin de gestion 2017 des titres de recettes émis jusqu'en 2016. En effet, le taux de recouvrement de l'exercice courant est généralement impacté par les émissions tardives des titres en fin d'année. De plus, le recouvrement contentieux de ce dernier exercice n'est pas encore très avancé. Pour ces raisons, le taux de recouvrement des titres de recettes 2017 au 31 décembre de ce même exercice n'est donné qu'à titre indicatif.

- Taux de recouvrement brut sur l'exercice 2017 (pour information)

Le taux de recouvrement des titres de recettes de 2017 en fin de gestion 2017 s'élève à 95,96% contre 94,59 % en fin de gestion 2016.

La strate de référence nationale fait apparaître un taux de 92,42 %.

- Taux de recouvrement brut sur l'exercice 2016

En fin de gestion 2017, le taux de recouvrement s'élève à 99,84% contre 99,61 % en fin de gestion 2016.

A titre de comparaison, la strate révèle un taux de 99,18 %.

- Recouvrement en instance sur les exercices antérieurs

Au 31/12/2017, 1 titre pris en charge en 2015 et 1 titre pris en charge en 2016 pour un montant global de 1549,00 € sont en reste à recouvrer malgré un recouvrement forcé offensif mis en place.

Nous avons mis en place des échéanciers, difficilement respectés par les 2 redevables, ce qui devrait permettre de solder, in fine, ces dossiers entre 2020 et 2025.

B. Le délai de règlement des dépenses du SDIS 25

Comme suite à la mise en œuvre d'un nouveau protocole d'échanges de fichiers informatiques, le calcul du délai de paiement du comptable s'est trouvé modifié. Désormais, c'est la date de réception du flux informatique qui constitue le point de départ du délai de paiement du comptable et non plus la date de réception des documents papier comme auparavant.

Ainsi en 2017, le délai global de paiement est de 5,81 jours (contre 4,72 jours en 2016) pour un délai réglementaire de 30 jours.

Le délai du comptable a été pour sa part de 2,68 jours contre 2,53 jours en 2016 et 3,55 jours en 2015, pour un nombre de mandats émis proche de 11 000 (10 796 mandats émis en 2017, 11 356 mandats émis en 2016).

Les restes à payer 2017 ont été soldés début janvier 2018.

Le payeur départemental du Doubs,

Michel PETITCOLAS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, deuxième vice-président.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUIN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif présente le résultat de l'ensemble des opérations comptables réalisées au titre de l'exercice 2017.

Le présent rapport, et la maquette qui lui est annexée, détaillent ces opérations. Leur concordance avec le compte de gestion a été vérifiée en collaboration avec les services de la Paierie départementale.

Le résultat définitif, tel qu'il est proposé à l'approbation du conseil d'administration, est identique au résultat provisoire qui avait été approuvé par anticipation au cours de la séance du 8 février 2018, lors du vote du budget primitif 2018.

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent total de 5,667 M€, en fonctionnement. Pour mémoire, le budget 2018 prévoit une consommation de ce résultat reporté à hauteur de 1,9 M€, destinée notamment à la réalisation d'un virement à la section d'investissement (1,3 M€) et à la couverture des reports (283 K€).

Ce faisant, le reste du résultat de fonctionnement représente 3,761 M€.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	BP + DM 2016	Réalisé 2016	BP + DM 2017	Réalisé 2017	Variation de CA à CA	En %
Dépenses de fonctionnement						
Dépenses d'ordre	6 357 429 €	6 357 174 €	5 743 823 €	5 740 609 €	- 616 565 €	-10%
011 Ch. à carac. général	6 445 360 €	5 916 522 €	6 759 490 €	6 072 651 €	156 129 €	2,6%
012 Charges de personnel	35 183 886 €	33 938 038 €	35 341 036 €	34 294 733 €	356 695 €	1,1%
022 Dépenses imprévues	400 000 €	- €	400 000 €	- €	- €	0%
65 Autres ch. courantes	224 400 €	221 243 €	229 400 €	220 513 €	- 730 €	0%
66 Charges financières	721 970 €	645 975 €	654 056 €	617 763 €	- 28 213 €	-4%
67 Charges exceptionnelles	14 976 €	8 707 €	34 000 €	24 357 €	15 650 €	180%
Total Dépenses réelles	42 990 592 €	40 730 486 €	43 417 982 €	41 230 017 €	499 532 €	1,2%
Total dépenses	49 348 021 €	47 087 659 €	49 161 805 €	46 970 626 €	- 117 033 €	-0,2%
Recettes de fonctionnement						
Recettes d'ordre	3 551 839 €	1 353 470 €	5 257 337 €	1 532 026 €	178 556 €	13%
013 Attén. De charges	430 936 €	376 576 €	240 620 €	427 671 €	51 095 €	14%
70 Produits des services	46 500 €	147 005 €	310 000 €	569 328 €	422 322 €	287%
74 Contributions	45 968 002 €	46 039 897 €	46 115 948 €	46 134 998 €	95 102 €	0%
75 Autres produits courants	91 025 €	123 213 €	66 025 €	108 829 €	- 14 384 €	-12%
76 Produits financiers	15 000 €	- €	- €	- €	- €	0%
77 Produits exceptionnels	569 624 €	590 120 €	84 805 €	140 837 €	- 449 283 €	-76%
Total recettes réelles	47 121 086 €	47 276 811 €	46 817 398 €	47 381 663 €	104 852 €	0,2%
Total recettes	50 672 925 €	48 630 281 €	52 074 735 €	48 913 690 €	283 409 €	0,6%

A. Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2017 s'élèvent à 41 230 017 €, ce qui représente une progression de 500 K€, soit 1,2 % par rapport à l'année 2016.

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous.

1) Les charges à caractère général - chapitre 011

Les charges à caractère général représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles affichent une progression de 156 K€ (2,6 %) par rapport à l'année 2016.

Pour ce chapitre, 94 % des dépenses prévues au budget ont été engagées en 2017 et 90 % ont été payées dans l'année, la différence correspondant aux dépenses reportées (283 K€).

i. Achats et variations de stock (comptes 60)

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Energie - électricité	730 000 €	686 503 €	705 000 €	708 618 €	22 115 €	3%
Combustibles	60 000 €	54 517 €	60 000 €	62 007 €	7 490 €	14%
Carburants	545 000 €	473 234 €	561 000 €	560 540 €	87 306 €	18%
Eau assainissement	47 500 €	42 330 €	44 500 €	48 781 €	6 451 €	15%
Habillement	333 592 €	188 768 €	364 667 €	285 527 €	96 759 €	51%
Alimentation	218 760 €	199 730 €	212 675 €	182 938 €	16 792 €	-8%
Autres	396 892 €	390 624 €	464 252 €	399 652 €	9 028 €	2%
Total	2 331 744 €	2 035 706 €	2 412 094 €	2 248 063 €	212 357 €	10%

Ce poste de dépenses affiche une progression significative par rapport à l'année 2016, laquelle avait enregistré une forte diminution des dépenses en raison notamment des baisses de tarifs sur l'énergie et le carburant.

Ces tarifs ayant de nouveau augmenté en 2017, on retrouve le niveau de dépenses constaté en 2015 (2,22 M€) pour les comptes 60.

La progression des dépenses de carburant s'explique par l'effet coût (+11 centimes soit près de 10 % sur le prix moyen du litre entre 2016 et 2017), mais également par un effet quantité (+ 4 % de consommations).

On peut noter également :

- Une augmentation des dépenses consacrées à l'eau, en raison de nouvelles purges sur le réseau du CSP Montbéliard ;
- Une progression des dépenses d'habillement en raison de l'application progressive, depuis 2017, des évolutions prévues par l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers (notamment le remplacement de la tenue FI, par la TSI : tenue de service et d'intervention).

ii. Les services extérieurs (comptes 61 et 62)

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Remboursements	33 000 €	60 815 €	159 250 €	10 279 €	- 50 536 €	-83%
Etudes	48 888 €	40 302 €	19 256 €	20 357 €	- 19 945 €	-49%
Télécommunications	282 097 €	284 219 €	240 000 €	244 875 €	- 39 344 €	-14%
Reprographie	61 497 €	36 222 €	53 008 €	45 728 €	9 507 €	26%
Assurances	471 754 €	409 534 €	464 612 €	459 952 €	50 418 €	12%
Transports déplacements	196 537 €	156 698 €	184 366 €	175 869 €	19 170 €	12%
Formation	336 945 €	236 768 €	364 586 €	255 278 €	18 510 €	8%
Affranchissement	32 000 €	29 799 €	37 500 €	28 542 €	- 1 257 €	-4%
Entretien du matériel	628 552 €	638 360 €	675 290 €	651 950 €	13 590 €	2%
Entretien des bâtiments	410 598 €	451 520 €	518 299 €	446 593 €	- 4 927 €	-1%
Locations	483 933 €	464 214 €	501 701 €	449 974 €	- 14 240 €	-3%
Maintenance	574 740 €	561 718 €	597 084 €	549 799 €	- 11 919 €	-2%
Presta de services	373 660 €	336 152 €	359 675 €	331 361 €	- 4 791 €	-1%
Autres services	140 483 €	140 901 €	132 054 €	118 536 €	- 22 365 €	-16%
Total	4 074 685 €	3 847 221 €	4 306 681 €	3 789 092 €	- 58 129 €	-2%

Trois postes de dépenses affichent des diminutions importantes :

- Les remboursements (- 83 %) : ce poste regroupe notamment les remboursements au SDIS 70 pour les interventions qu'il effectue dans le Doubs, ainsi que les remboursements à d'autres SDIS lors du recrutement d'agents (frais d'organisation de concours, ou de formation).
Une somme importante était inscrite au BP 2017 pour permettre le recrutement éventuel de 3 officiers (le SDIS d'origine peut demander le remboursement lorsque l'agent quitte le service moins de 3 ans après sa titularisation), mais aucune demande n'a été enregistrée en 2017 ;
- Les études (- 49 %) : on constate une diminution significative entre 2016 et 2017, car des opérations importantes avaient été conduites en 2016 (levées de plans sur le CSP de Montbéliard), alors que 2017 ne comprend que les études courantes (vérifications des installations électriques et gaz, principalement) ;
- Les télécommunications (- 14 %) : le nouveau contrat conclu en octobre 2016 avec la société SFR a permis de réaliser une économie annuelle de près de 40 K€.

A l'inverse, d'autres postes connaissent des augmentations significatives, et notamment :

- La reprographie (26 %) : l'écart entre 2016 et 2017 s'explique par une commande de sacs cabas pour le développement du volontariat ;
- Les assurances (12 %) : l'écart s'explique :
 - d'une part, par un montant plus important versé au titre des assurances dommage-ouvrage (Amancey, Morteau et Orchamps-Vennes en 2017 pour 33 K€, contre 16 K€ en 2016 pour la plateforme logistique) ;
 - d'autre part, par une augmentation des dépenses versées au titre de l'assurance des véhicules (337 K€ contre 302 K€) : certaines régularisations portant sur 2016 ont été payées en 2017 ; le coût de ce poste d'assurance est en réalité passé de 316 à 322 K€ entre 2016 et 2017, cette progression s'expliquant par l'acquisition de nouveaux véhicules ;
- Les déplacements (12 %) : cette progression s'explique notamment par les frais de transport et hébergement générés par la participation du SDIS au défilé du 14 juillet (10,7 K€) ;
- La formation (8 %) : cela s'explique notamment par des changements tarifaires concernant les formations initiales de l'ENSOSP (FILT SPP et SPV notamment) et par la réalisation de formations spécifiques en 2017 (SIS notamment).

Au final, la consommation des comptes 61 et 62 affiche un recul de 58 K€ entre 2016 et 2017.

iii. Les impôts, taxes et versements assimilés

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Autres impôts locaux	27 800 €	27 030 €	27 800 €	24 121 €	- 2 909 €	-11%
Droits de timbre	1 329 €	540 €	1 321 €	1 296 €	756 €	140%
Taxes & impôts sur les véhicules	9 802 €	6 026 €	11 594 €	10 079 €	4 053 €	67%
Total	38 931 €	33 596 €	40 715 €	35 496 €	1 900 €	6%

Les impôts locaux concernent les taxes et redevances pour les ordures ménagères et autres déchets. La diminution constatée en 2017 s'explique principalement par les variations dans les rythmes de facturation.

Les droits de timbre sont les timbres fiscaux acquis pour les dossiers de permis bateau, 12 candidats ont été présentés en 2017, contre 5 en 2016.

Enfin, les taxes sur les véhicules correspondent aux certificats d'immatriculation des véhicules acquis par le SDIS ; ce poste a progressé en 2017, car il varie en fonction du nombre et du type de véhicules immatriculés, mais aussi en raison de l'augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2017 (passage du cheval fiscal de 36 à 51 €) qui représente un surcoût de 60 € pour un véhicule de segment B.

2) Les charges de personnels - chapitre 012

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Masse salariale	€ 26 380 771	€ 25 928 714	€ 27 360 574	26 738 281 €	809 567 €	3%
Indemnités SPV	€ 6 396 944	€ 6 132 125	€ 6 491 357	6 078 763 €	- 53 362 €	-1%
Pénalité PFR	€ 1 632 000	€ 1 105 814	€ 711 620	707 398 €	- 398 416 €	-36%
Assurance et COS	€ 774 171	€ 771 385	€ 777 485	770 291 €	- 1 094 €	0%
Total Chapitre 012	€ 35 183 886	€ 33 938 038	€ 35 341 036	34 294 733 €	356 695 €	1%

Les dépenses de personnel représentent 83,2 % des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2017 et affichent un taux de réalisation de 97 %. Elles sont composées des postes de dépenses suivants :

i. La masse salariale

La masse salariale est le poste de dépenses le plus important des charges de personnel (78 %). Elle correspond à la rémunération des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques.

Elle progresse de 3 % en 2017. Ceci s'explique notamment par :

- Le GVT (glissement vieillesse technicité), qui représente 210 K€ pour l'année 2017, auxquels s'ajoutent 125 K€ pour l'effet année pleine du GVT 2016, soit 335 K€ ;
- L'application de l'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui représente un surcoût de 250 K€ en 2017 ;
- La revalorisation du point d'indice (+0,6 % en juillet 2016 et février 2017), ce qui représente un surcoût d'environ 220 K€ pour l'année 2017 (75 K€ pour l'effet année pleine de la revalorisation 2016 et 145 K€ au titre de la revalorisation 2017) ;
- Une augmentation de 100 K€ de l'enveloppe consacrée aux renforts et remplacements, en lien avec la maladie, la maternité et les renforts temporaires ;
- A l'inverse, la progression de la vacance de postes (au SSSM et au groupement Sud notamment) a entraîné une économie supplémentaire de 200 K€ par rapport à 2016.

ii. Les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires

Les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) représentent 18 % des dépenses de personnel et affichent un recul de 1 % par rapport à 2016. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Variation en €	En %
Interventions (CRSS)	1 512 816 €	1 680 764 €	167 947 €	11%
Gardes	889 733 €	953 224 €	63 491 €	7%
Astreintes	1 685 494 €	1 593 323 €	- 92 171 €	-5%
Astreintes infirmiers	31 505 €	29 486 €	- 2 020 €	-6%
Manœuvres	809 739 €	736 616 €	- 73 123 €	-9%
Formations	546 559 €	474 061 €	- 72 498 €	-13%
Visites médicales	99 981 €	77 404 €	- 22 576 €	-23%
Pré-visites infirmiers	57 401 €	44 444 €	- 12 958 €	-23%
Autres actions SSSM	30 957 €	19 170 €	- 11 787 €	-38%
Indemnité administrative et logistique (IAL)	116 728 €	118 562 €	1 834 €	2%
Indemnités de fonction	184 707 €	168 581 €	- 16 126 €	-9%
Indemnités de spécialité	11 086 €	9 838 €	- 1 248 €	-11%
Services rendus	92 798 €	87 302 €	- 5 496 €	-6%
Colonne mobile de secours	41 954 €	68 842 €	26 889 €	64%
Autres	20 665 €	17 146 €	- 3 520 €	-17%
Total indemnités SPV	6 132 125 €	6 078 763 €	- 53 362 €	-1%

Trois postes de dépenses affichent des augmentations significatives :

- Les indemnités versées au titre des interventions (CRSS) progressent de 11 %, en lien avec l'augmentation de l'activité opérationnelle ;
- Les indemnités versées au titre des gardes progressent de 7 % : les effectifs de garde ont été augmentés pour le CSP Montbéliard et le CSR Audincourt-Valentigney en mai 2016, l'augmentation sur 2017 correspond à l'effet « année pleine » de la mesure ;
- Les indemnités versées pour la colonne mobile de secours progressent de 64 %, 2017 ayant été marquée par une forte sollicitation du SDIS 25 pour assurer un renfort à l'occasion des feux de forêts ; cet engagement du SDIS donne lieu à un remboursement par la zone de défense.

Des diminutions notables sont constatées sur les postes de dépenses ci-dessous :

- Les indemnités versées au titre des astreintes : la diminution s'explique par la décision prise par le CASDIS en février 2016 d'indemniser l'astreinte à hauteur de l'effectif journalier opérationnel (fin du « + 1 à l'EJO ») et de ne plus indemniser l'astreinte lors d'une intervention, d'une formation ou d'une manœuvre ; il s'agit ainsi de la deuxième année de diminution de ce poste de dépense ; en parallèle, l'augmentation des effectifs de garde pour le CIS de Montbéliard et d'Audincourt-Valentigney citée plus haut va de pair avec la baisse des effectifs d'astreinte pour ces deux sites.
- Les indemnités versées au titre de la formation : certaines sessions sont annulées ou bénéficient d'un faible taux de remplissage en raison des difficultés de disponibilité rencontrées par les SPV ;
- Les indemnités versées au titre des manœuvres ;
- Les indemnités versées aux médecins et infirmiers SPV pour les visites médicales : ces dépenses avaient augmenté en période de vacance sur les postes de médecin SPP, on observe aujourd'hui une diminution.

iii. La prestation de fidélisation et reconnaissance (PFR) et les allocations de vétéranse et de fidélité

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Variation en €	En %
Contribution PFR	609 598 €	220 520 €	- 389 078 €	-64%
Allocation de vétéranse / fidélité	496 215 €	486 878 €	- 9 338 €	-2%
Total PFR Vétéranse	1 105 814 €	707 398 €	- 398 416 €	-36%

Ce poste de dépenses constitue une forme de « retraite » pour les sapeurs-pompiers volontaires ayant servi durant plus de 20 ans, versée sous forme de rente annuelle, à partir de l'âge de 55 ans.

Pour les agents ayant cessé leur activité avant le 1^{er} janvier 2005 ou ayant effectué 20 années de service avant le 1^{er} janvier 2005 et cessé leur activité depuis, le SDIS leur verse directement l'allocation de vétéranse (ou fidélité). Cette allocation affiche un léger recul entre 2016 et 2017 (-2%).

En 2005, un système par capitalisation a été mis en place, la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR), dont la gestion était confiée à CNP assurance. A ce titre, le SDIS versait une contribution à l'assureur, dont le montant était calculé en fonction du nombre de SPV en activité au 31 décembre N-1 (375 € par SPV). Cette prestation représentait un coût de 1,07 M€ en 2015.

La loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 a réformé la PFR et créé une « nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance » pour les SPV qui cessent leur activité à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le nouveau système est basé sur un flux budgétaire direct annuel, et non plus sur la capitalisation. Cette réforme étant rétroactive au 1^{er} janvier 2016, elle a permis au SDIS de réaliser une première économie de 460 K€ pour l'année 2016 et une économie supplémentaire de 390 K€ en 2017, soit environ 850 K€ au total.

iv. Le versement aux œuvres sociales (COS) et les cotisations pour assurance du personnel

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Variation en €	En %
Assurances du personnel	179 659 €	178 506 €	- 1 153 €	-0,64%
Subvention COS	591 726 €	591 785 €	59 €	0,01%
Total	771 385 €	770 291 €	- 1 094 €	-0,14%

3) Les autres charges d'activité - chapitre 65

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Indemnités des élus	29 000 €	28 598 €	29 500 €	29 014 €	416 €	1%
Frais mission élus	2 000 €	257 €	2 000 €	- €	-257 €	-100%
Admission non-valeur	- €	- €	- €	4 473 €	4 473 €	
Contribution ANTARES	109 600 €	109 211 €	109 400 €	109 039 €	-172 €	0%
Subventions aux associations	68 500 €	68 500 €	68 500 €	68 500 €	- €	0%
Charges de gestion courante	15 300 €	14 677 €	20 000 €	9 487 €	-5 189 €	-35%
Total	224 400 €	221 243 €	229 400 €	220 513 €	730 €	0%

Les admissions en non-valeur correspondent à deux titres de recettes admis en non-valeur par le bureau du CASDIS le 30 novembre 2017. Ces deux titres concernaient une personne ayant été condamnée pour l'agression de 3 sapeurs-pompiers en 2012. Sur un total dû de 5100 €, seuls 602 € ont été recouverts avant que Monsieur l'Huissier des finances publiques ne dresse un procès-verbal de carence.

Les charges diverses de gestion courante diminuent, après une année 2016 particulièrement élevée. Ce poste de dépenses comprend notamment les frais versés à la plateforme Agorastore lors des cessions de véhicules.

4) Les charges financières - chapitre 66

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Charges financières	721 970 €	645 975 €	654 056 €	617 763 €	- 28 213 €	-4%

Alors même que l'encours de sa dette a progressé entre 2016 et 2017, passant de 30 à 32,6 M€, les intérêts versés par le SDIS ont reculé de 4 % grâce :

- Au niveau très bas des taux d'intérêt, dont le SDIS a bénéficié pour ses emprunts souscrits à taux variable (30 % de sa dette) et pour les emprunts à taux fixes souscrits notamment en 2015 et 2016 (taux compris entre 0,95 et 1,77 %) ;
- Au mode d'amortissement des emprunts du SDIS : le SDIS rembourse la plupart de ses emprunts à capital constant, ce qui signifie que les intérêts versés à chaque échéance diminuent.

Au 31 décembre 2017, le taux moyen de la dette du SDIS s'élevait à 2,18 %.

5) Les charges exceptionnelles - chapitre 67

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Charges exceptionnelles	14 976 €	8 707 €	34 000 €	24 357 €	15 650 €	180%

Les dépenses de ce chapitre comprennent principalement les titres annulés sur exercices antérieurs ; en 2017, plusieurs titres de recettes correspondant à des subventions perçues de la part de l'ADEME (24 150 €) ont été annulés, car ils avaient été encaissés à tort en section de fonctionnement. Ces subventions ont ensuite été réinscrites en section d'investissement.

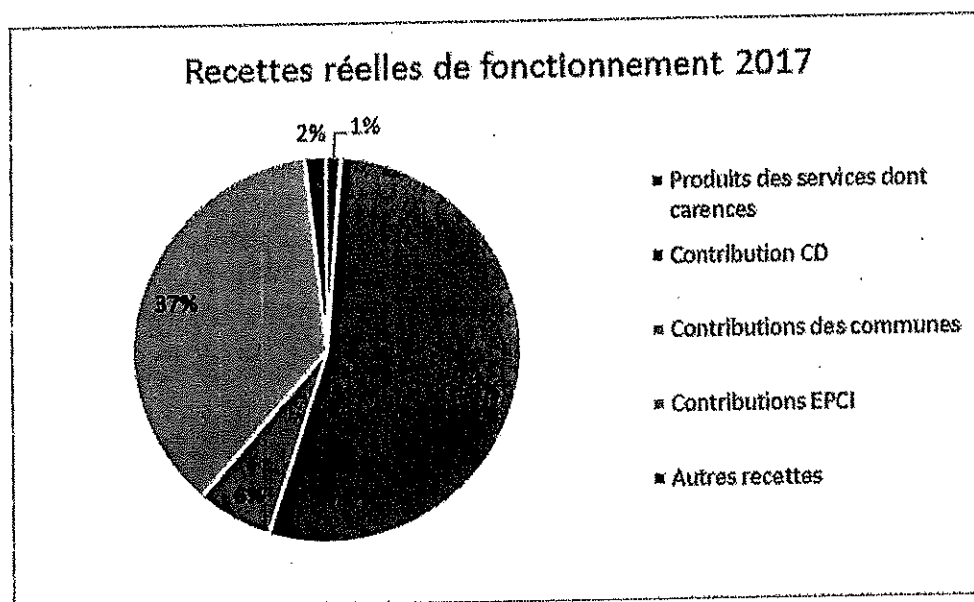
6) Les dépenses d'ordre – chapitre 042

Pour 2017, ces dépenses représentent 5,74 M€. Il s'agit pour l'essentiel de la dotation aux amortissements (5,65 M€).

Cette dotation génère une recette en section d'investissement. Une partie de cette dotation est neutralisée par une dépense d'investissement entraînant une recette de fonctionnement pour un montant de 1,53 M€.

La charge nette de la dotation aux amortissements pour la section de fonctionnement, et donc la recette nette en investissement, s'élèvent ainsi à 4,21 M€.

B. Recettes



1) Les contributions des collectivités territoriales

En 2017, les contributions des collectivités territoriales représentent 97 % des recettes réelles de fonctionnement du SDIS, pour un montant de 45 960 273 € réparti entre :

- le conseil départemental : 25 512 750 € (54 %) ;
- les communes et EPCI : 20 447 523 € (43 %).

Ces contributions n'ont pas augmenté entre 2016 et 2017.

2) Les autres recettes de fonctionnement

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Remb. sur rémunération	430 936 €	376 576 €	240 620 €	427 671 €	51 095 €	14%
Aide Etat emplois d'avenir	- €	71 817 €	99 510 €	112 044 €	40 227 €	56%
FCTVA	- €	- €	48 366 €	55 782 €	55 782 €	
Services facturés (dont inter) *	46 500 €	147 005 €	310 000 €	569 328 €	422 322 €	287%
Produits exceptionnels *	290 000 €	314 718 €	10 000 €	12 229 €	- 302 489 €	-96%
Produits des cessions	264 024 €	264 024 €	69 805 €	69 805 €	- 194 219 €	-74%
Autres	129 355 €	142 398 €	78 825 €	174 532 €	32 135 €	23%
Total	1 160 815 €	1 316 538 €	857 126 €	1 421 390 €	104 852 €	8%

* En 2016, les carences de transporteurs sanitaires privés étaient imputés en « produits exceptionnels », depuis 2017, elles sont sur la ligne « interventions soumises à facturation ».

i. Les remboursements sur rémunération du personnel et l'aide d'Etat pour les emplois d'avenir

Ce poste se décompose comme suit :

	2016	2017
CNP sortie PFR		48 801 €
CNRACL (excédents de cotisations)	1 987 €	107 €
Indemnités journalières CPAM	4 517 €	5 263 €
Indemnités journalières (Nouveau contrat d'assurance)	41 761 €	39 643 €
Indemnités journalières (Contrat antérieur à 2015)	73 043 €	29 596 €
Reversement indus / trop perçus	18 139 €	20 750 €
Remboursement congés paternité	10 443 €	12 891 €
Compensation SFT N-2	52 338 €	62 367 €
Agents mis à disposition	174 347 €	208 253 €
Emplois d'avenir	71 817 €	112 044 €
Total	448 393 €	539 715 €

Les remboursements sur rémunération du personnel comprennent notamment :

- le reversement, par CNP assurance, de la contribution publique complémentaire versée par le SDIS en 2015 dans le cadre de la PFR (49 K€) ; ce remboursement fait suite à la réforme du régime PFR ;
- les remboursements perçus des assureurs ou de la sécurité sociale (contractuels) pour les agents en arrêts de travail (75 K€). Ce poste est en nette diminution en raison du nouveau contrat d'assurance statutaire souscrit par le SDIS en 2015, avec l'assureur Frand, qui ne couvre que les arrêts pour accident du travail et maladie professionnelle, avec une franchise de 30 jours ;
- les remboursements par les agents de sommes indûment perçues (21 K€) ; il s'agit notamment des sommes remboursées par les agents placés en retraite pour invalidité de manière rétroactive ou par des SPV ayant perçu une double indemnité, au titre, par exemple, d'une garde et d'une intervention ;
- les remboursements, par la Caisse nationale des allocations familiales, des congés paternité ;
- la compensation versée par le Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (versement pour l'année N-2) ;
- les remboursements de rémunération des deux agents du SDIS mis à disposition d'autres établissements.

ii. Le FCTVA

Alors que le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) était auparavant réservé aux dépenses d'investissement, la loi de Finances pour 2016 (loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015) a rendu éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le SDIS percevant le FCTVA l'année suivant la réalisation des travaux, il a perçu une première recette en 2017, d'un montant de 56 K€, correspondant à 16,404 % des dépenses d'entretien réalisées en 2016 et déclarées éligibles par la préfecture (340 K€).

iii. Les interventions facturées

	2016	2017
Carences	- €	468 207 €
Destruction nids de guêpes	975 €	375 €
Intervention pour SNCF	286 €	
Interventions pour SDIS 70	1 068 €	743 €
Interventions pour SDIS 90	252 €	
Interventions sur autoroute	83 353 €	84 957 €
Jury SSIAP		8 525 €
Renforts feux de forêts	51 207 €	
Services de sécurité	9 864 €	6 521 €
Total	147 005 €	569 328 €

Les recettes perçues au titre des carences de transporteurs sanitaires privés s'élèvent à 468 K€ en 2017. Elles correspondent aux interventions en carences effectuées au cours du dernier trimestre 2016 et des trois premiers trimestres 2017.

En 2016, ces recettes étaient imputées sur un autre chapitre. Le montant perçu s'élevait à 308 K€, pour 4 trimestres également. Elles ont donc progressé de 52 %.

La recette au titre du renfort feux de forêts 2017 a été perçue début 2018.

iv. Les produits exceptionnels et produits des cessions

	2016	2017
Cessions	270 673 €	70 477 €
Exonération contravention		135 €
Transport patients déménagement HNFC		11 421 €
Carences ambulancières	308 069 €	
Total général	578 741 €	82 034 €

Ce poste de recettes connaît une forte diminution entre 2016 et 2017, principalement en raison du changement d'imputation comptable des carences ambulancières.

Les recettes résultant des cessions sont moins élevées en 2017, car 2016 avait enregistré deux types de cessions particulières :

- o l'indemnisation de véhicules épaves par l'assureur du SDIS : 150 K€ (cette indemnité prend la forme comptable d'une cession) ;
- o la cession d'une bande de terrain située aux abords du CSP Montbéliard, au profit de la société APRR en vue de l'élargissement de l'autoroute : 17 K€.

Les autres recettes de cessions correspondent à des biens vendus sur la plateforme Agorastore.

Les recettes afférentes aux cessions font l'objet d'un transfert en section d'investissement par le jeu des écritures d'ordre.

A noter enfin, en 2017, une recette de 11K€ perçue de l'Hôpital Nord Franche-Comté pour la participation du SDIS au déménagement des patients à l'occasion de l'ouverture du nouvel hôpital à Trévenans.

v. Les autres produits

	2016	2017
Indemnisations assurances	55 055 €	65 580 €
Jury SSIAP	8 893 €	
Location points hauts	16 057 €	13 638 €
Logements / régularisation de charges	19 425 €	5 443 €
Maintenance ANTARES pour CHU	7 806 €	6 900 €
Divers avoirs pénalités	20 109 €	16 016 €
Formation pour autres SDIS / immersions ENSOSP	15 052 €	6 363 €
Mise à dispo moyens pr hommage H. KHOL		5 595 €
Annulation d'un rattachement (opération comptable)		54 997 €
Total	142 398 €	174 532 €

Ces recettes comprennent notamment :

- les sommes remboursées par les assureurs du SDIS suite à divers sinistres : le montant perçu en 2017 est élevé car il comprend une recette de 51 K€ pour la toiture du centre de secours de Besançon Centre ;
- les redevances versées par les organismes ayant installé une antenne sur un site du SDIS ; ce poste de recettes a diminué en 2017, car l'un des contrats a été résilié en cours d'année.
- les sommes facturées à d'autres SDIS pour la participation de leurs agents à des formations organisées par le SDIS 25, ainsi qu'à l'ENSOSP pour l'accueil de stagiaires en immersion : ce poste était plus élevé en 2016 en raison de l'organisation d'une formation mutualisée d'intégration de sapeurs-pompiers professionnels.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

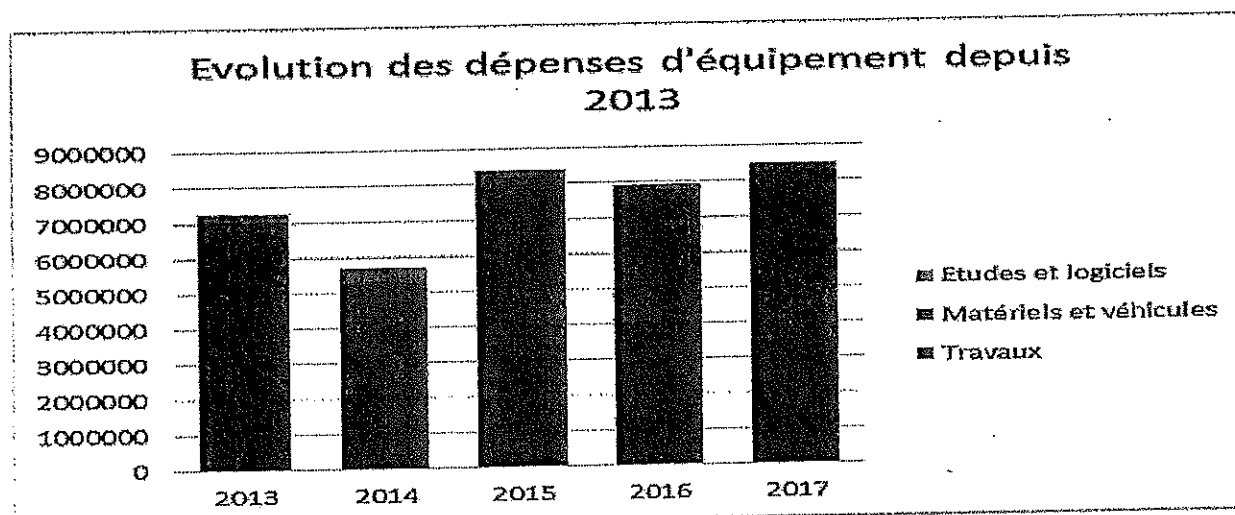
Dépenses d'investissement	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Dépenses d'ordre	2 027 778 €	2 007 793 €	6 727 274 €	6 726 305 €	4 718 513 €	235%
06 Emprunts (remb. capital)	2 425 276 €	2 353 776 €	2 615 000 €	2 584 015 €	230 239 €	10%
20 Etudes, logiciels (incorporel)	272 184 €	119 955 €	490 399 €	217 579 €	97 624 €	81%
21 Matériel, véhicules (corporel)	4 267 646 €	3 792 853 €	5 906 748 €	4 766 613 €	973 760 €	26%
23 Travaux (immo en cours)	4 460 425 €	4 032 225 €	3 877 490 €	3 515 118 €	- 517 107 €	-13%
27 Immo financières (cautions)	- €	- €	1 340 €	1 340 €	1 340 €	
Total dépenses réelles	11 425 531 €	10 298 809 €	12 890 977 €	11 084 664 €	785 856 €	8%
Dépenses totales	13 453 309 €	12 306 601 €	19 618 251 €	17 810 970 €	5 504 368 €	45%

Recettes d'investissement	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
Recettes d'ordre	7 909 219 €	7 011 497 €	11 698 883 €	10 934 888 €	3 923 392 €	56%
00 Fonds (FCTVA)	1 500 000 €	1 424 893 €	1 014 627 €	1 013 791 €	- 411 101 €	-29%
03 Subventions	562 210 €	488 720 €	882 728 €	882 728 €	394 009 €	81%
16 Emprunt (nouveau)	3 505 904 €	3 150 000 €	5 971 818 €	5 200 000 €	2 050 000 €	65%
23 Immo (remb. d'avances)	- €	98 143 €	- €	- €	- 98 143 €	
27 Immo financières (cautions)	- €	- €	- €	2 840 €	2 840 €	
Total recettes réelles	5 568 114 €	5 161 755 €	7 869 173 €	7 099 360 €	1 937 604 €	38%
Recettes totales	13 477 333 €	12 173 252 €	19 568 056 €	18 034 248 €	5 860 996 €	48%

A. Dépenses**1. Les dépenses d'équipement**

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	En €	En %
20 Etudes logiciels	272 184 €	119 955 €	490 399 €	217 579 €	97 624 €	81%
21 Matériels véhicules	4 267 646 €	3 792 853 €	5 906 748 €	4 766 613 €	973 760 €	26%
23 Travaux	4 460 425 €	4 032 225 €	3 877 490 €	3 515 118 €	- 517 107 €	-13%
Total dépenses d'équipement	9 000 256 €	7 945 033 €	10 274 637 €	8 499 310 €	554 277 €	7%

L'année 2017 est marquée par une progression des dépenses d'équipement (7 %), avec un retour au niveau constaté en 2015.



Si l'on compare les investissements réalisés depuis 2013, on constate que le SDIS conserve un bon niveau d'investissement, après une pause opérée en 2014 (lissage du plan immobilier).

i. Les immobilisations incorporelles – chapitre 20

Ce poste de dépenses représente 218 K€ en 2017. Il regroupe principalement les acquisitions de logiciels et licences, ainsi que les études bâtimentaires.

Ce chapitre affiche une nette progression par rapport à l'année 2016, qui était particulièrement basse, mais affiche à nouveau un faible taux de réalisation (44 %) en raison, notamment, des délais de déploiement du logiciel technique.

Les principales dépenses réalisées en 2017 sont présentées ci-dessous :

Postes de dépenses	Montant
Etudes Mathay	12 146 €
Etudes Montbéliard	5 957 €
Etudes bâtimentaires diverses	2 460 €
Logiciel indemnités SPV	39 407 €
Licences Microsoft	34 561 €
Logiciel pour le SIG	29 105 €
Smartémis	16 763 €
Virtualisation des postes informatiques	16 161 €
Artémis	13 655 €
Outil de pilotage	12 960 €
Prestations sur logiciels finances RH	8 330 €
Licence PFLAU	4 612 €
Divers licences/logiciels	21 463 €
Total chapitre 20	217 579 €

ii. Les acquisitions de matériels et véhicules – chapitre 21

Les acquisitions de matériels et véhicules ont représenté près de 4,8 M€ au cours de l'année 2017. Ce poste de dépenses affiche un taux de réalisation de 81 % (89 % en intégrant les dépenses engagées mais non payées en 2017).

Les dépenses prévues en 2017 mais non réalisées concernent principalement l'acquisition de véhicules, en raison de marchés déclarés sans suite, de châssis livrés non conformes ou encore de l'allongement des délais de livraison.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont les suivants :

Poste de dépenses	Montant
Véhicules	2 778 796 €
Matériel d'incendie et de secours, tenues d'intervention	802 148 €
Acquisition du CEPTI mobile	437 746 €
Matériel informatique, téléphonie	301 316 €
Appentis pédagogiques	228 361 €
Mobilier, électroménager	119 150 €
Matériel médical	73 342 €
Matériel de formation	25 753 €
Total chapitre 21	4 766 613 €

iii. Les travaux de bâtiments – chapitre 23

Au cours de l'année 2017, les travaux ont représenté un montant de 3,5 M€, en recul de 13 % par rapport à l'année 2016.

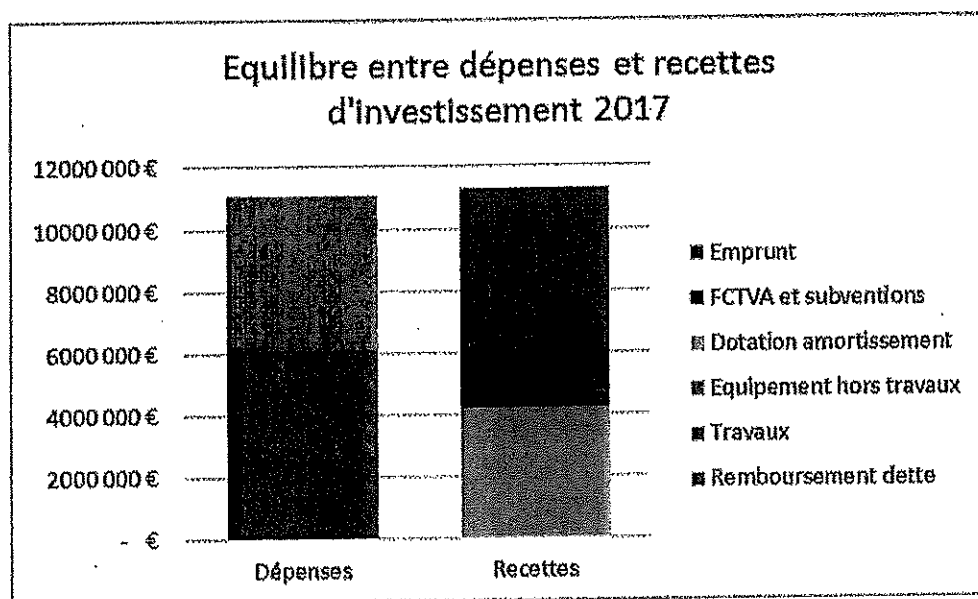
Il convient de souligner la bonne réalisation des investissements programmés, puisque le taux de réalisation atteint 91 % et le taux d'engagement 98 %.

Poste de dépense	Montant
Construction CS Morteau (APCP)	1 721 939 €
Construction CS Orchamps Vennes (APCP)	617 706 €
Construction CS Amancey (APCP)	537 706 €
Restructuration atelier départemental (APCP)	85 402 €
Extension CS Mathay	96 679 €
Extraction gaz d'échappement 6 CS	91 992 €
Travaux CS Montbéliard (chauffage, ...)	71 016 €
Travaux CS Pontarlier (Gymnase, ...)	70 948 €
Travaux Direction : sécurisation et normes PMR	68 856 €
Plateforme logistique (APCP)	50 813 €
Divers	102 060 €
Total chapitre 23	3 515 118 €

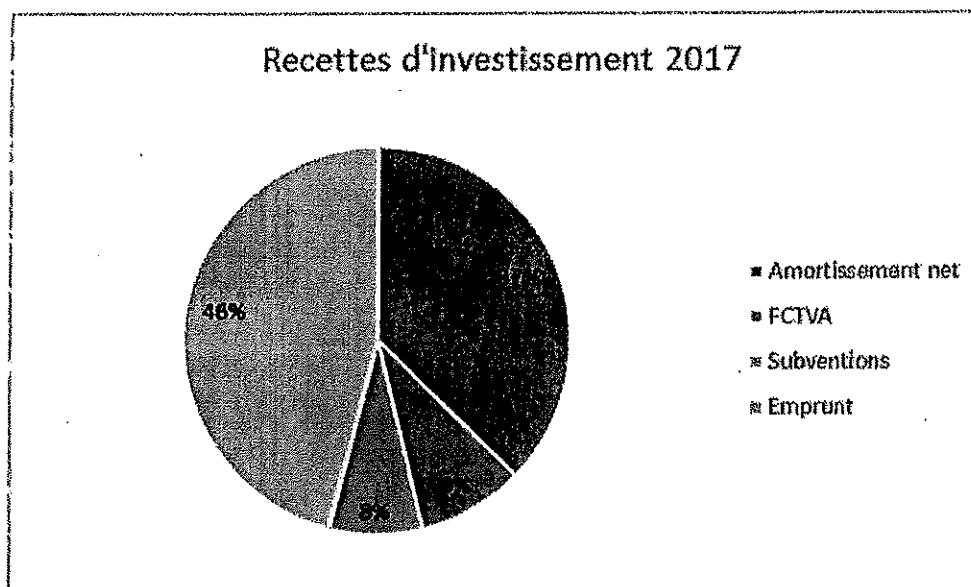
2. Les dépenses financières : remboursement des emprunts

La dépense relative à la charge de la dette s'élève à 2,58 M€ ; elle progresse de 10 % par rapport à 2016 en raison de la souscription de deux emprunts, pour un montant total de 3,15 M€, en 2016.

Toutes ces dépenses reposent sur un mode de financement sain ; on constate que l'amortissement, le FCTVA et les subventions couvrent le remboursement du capital de la dette ainsi que l'ensemble des travaux.



B. Recettes



1) Les recettes d'ordre : amortissement et opérations patrimoniales

L'amortissement représente 37 % des recettes d'investissement du SDIS. Hors neutralisation, il représente une somme de 4,2 M€ pour l'année 2017.

Des opérations patrimoniales ont également été réalisées en 2017 : ces écritures d'ordre sont neutres sur l'équilibre du budget car elles sont constituées d'une dépense et d'une recette de 5 194 219 €, en section d'investissement.

Elles ont pour objet de prendre en compte l'avancement des travaux dans la ventilation des dépenses liées aux opérations de construction. Il s'agit ainsi de rattacher les études préalables et les honoraires aux travaux.

2) L'emprunt

Le SDIS a contracté un emprunt de 5,2 M€ en fin d'exercice 2017, au taux fixe de 1,05 % sur 15 ans.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette s'élevait à 32,6 M€, en progression de 2,62 M€ par rapport à 2016.

3) Les subventions

Au cours de l'année 2017, le SDIS a perçu 883 K€ de subventions ;

- Une subvention de 24 K€ de la part de l'ADEME (réinscription de subventions perçues pour l'installation de panneaux solaires en section de fonctionnement) ;
- 859 K€ au titre des subventions du plan immobilier ;

Opération	Subvention versée par	Subvention attendue	Echéanciers		
			2016	2017	2018
Amancey	Communes de l'ex CC Amancey Loue Lison + Chantrans	192 365 €	145 551 €	46 814 €	
Orchamps Vennes	Communes de la CC Pays de Pierref. Vercel + 1ers sapins	157 697 €	118 266 €	39 431 €	
Morteau	CC Morteau	986 445 €	164 408 €	657 630 €	164 408 €
Moncey	Ex CC de la Dame Blanche			114 703 €	
Total		1 476 171 €	474 780 €	858 758 €	164 408 €

4) Les participations de l'Etat à des travaux d'équipement

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2017 s'élève à 1 013 791 €, en recul par rapport à 2016 qui comprenait un versement complémentaire au titre du FCTVA de 2015.

III. LES REPORTS DE DEPENSES ET RECETTES SUR L'EXERCICE 2017

Les dépenses engagées en 2017 et reportées sur 2018 seront financées sur le budget 2018. Pour autant, elles doivent être couvertes par le résultat de l'exercice 2017.

A. Les reports de fonctionnement

Les dépenses correspondant à des commandes passées en 2017 mais non réalisées au 31 décembre ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2018, pour un montant de 283 K€.

B. Les reports d'investissement

Les dépenses, engagées en 2017 mais non facturées au 31 décembre, ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2018 pour un montant de 965 K€.

Il s'agit de biens ou de prestations commandés à l'issue des dernières commissions d'appel d'offres de l'année ou d'opérations décalées pour diverses raisons.

Les principales dépenses reportées concernent :

- l'acquisition d'un bâtiment communal pour l'extension du CIS Mouthe (194 K€) : acte en cours de rédaction par le notaire ;
- le réaménagement de locaux et de la cuisine au CSP Montbéliard (164 K€) : opération lancée tardivement en raison du délai de mise au point des marchés (échanges avec les utilisateurs) ;
- l'aménagement de locaux au CIS Mathay (61 K€) : opération ayant pris du retard en raison, d'une part d'une première consultation infructueuse et, d'autre part, du décalage des travaux à l'issue de la fête du centenaire du centre ;
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de 5 sites du SDIS classés ERP - 4 CSP et DDSIS - (21 K€) : les travaux n'ont pu être engagés qu'à réception de l'avis de la commission ERP - accessibilité ;
- la révision décennale de l'échelle de Besançon Centre (88 K€), opération décalée en raison de pannes survenues sur d'autres échelles ;
- le remplacement de serveurs et le développement d'options sur Artémis (140 K€) ;
- la mise en place de la GED et des interfaces avec les logiciels métiers (52 K€).

Compte tenu de ce qui précède, sous la présidence de Monsieur le deuxième Vice-président, et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2017 tel qu'il est présenté ;
- et en arrêtent les montants.

Compte administratif 2017	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Investissement			
Dépenses	11 084 664 €	6 726 305 €	17 810 970 €
Recettes	7 099 360 €	10 934 888 €	18 034 248 €
Résultat			223 278 €

Fonctionnement			
Dépenses	41 230 017 €	5 740 609 €	46 970 626 €
Recettes	47 381 663 €	1 532 026 €	48 913 690 €
Résultat			1 943 063 €

Total	Dépenses	52 314 682 €	12 466 914 €	64 781 596 €
	Recettes	54 481 023 €	12 466 914 €	66 947 937 €
	Solde	2 166 341 €	0 €	2 166 341 €

Résultats de clôture après reprise des résultats antérieurs

	Résultat de l'exercice 2016	Résultat 2017	Résultat de clôture 2017 à affecter au BP 2018
Investissement	760 781,31 €	223 278,14 €	984 059,45 €
Fonctionnement	3 724 341,93 €	1 943 063,21 €	5 667 405,14 €

Pour extrait conforme,

Le deuxième vice-président du conseil d'administration,

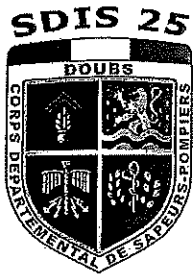

Philippe MARECHAL

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 JUN 2018



Contrôle de légalité



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DOUBS**

M 61

COMPTE ADMINISTRATIF
Exercice 2017

Sommaire

I - Informations générales	
A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget	
B1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	
B2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses	
B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR recettes	
II - Présentation générale du compte administratif	
A1 - Vue d'ensemble	
A2.1 - Equilibre financier - Section de fonctionnement	
A2.2 - Equilibre financier - Section d'investissement	
B1 - Balance générale - Dépenses	
B2 - Balance générale - Recettes	
III - Vote du compte administratif	
A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans objet
A2 - Méthodes utilisées	
A3 - Etat des provisions constituées au 31/12	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées	Sans objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans objet
A6.1 - Variation du patrimoine (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	
A6.2 - Variation du patrimoine (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	
A6.3 - Etat des opérations liées aux cessions	
A6.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans objet
A6.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans objet
A7 - Etat des travaux en régie	Sans objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans objet
B1.2 - Liste des subventions versées par le SDIS	
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans objet
B6 - Situation des autorisations de programme	
B7 - Situation des autorisations d'engagement	
C - Autres éléments d'information	
C1 - Etat du personnel	
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans objet
D - Arrêté et signatures	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MÉMOIRE - MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

POUR MÉMOIRE

- I – Le conseil d'administration a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
 - ~~- avec (2) les programmes listés sur l'état II B1.2-~~
 - ~~- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[....]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RESULTATS	B1

RESULTAT DE L'EXERCICE N					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	64 781 595,88	66 947 937,23	4 485 123,24	A1	6 651 464,59
Investissement	17 810 969,59	18 034 247,73	760 781,31	A2	984 059,45
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	46 970 626,29	48 913 689,50	3 724 341,93	A3	5 667 405,14

- (1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.
 (2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe
 (3) Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses

RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL DES RAR	I + II	1 248 466,19	III + IV	0,00	B1 -1 248 466,19
Investissement	I	965 282,91	III	0,00	B2 -965 282,91
Fonctionnement	II	283 183,28	IV	0,00	B3 -283 183,28

- (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	5 402 998,40
Investissement	A2 + B2	18 776,54
Fonctionnement	A3 + B3	5 384 221,86

- (6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR DEPENSES	B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 965 282,91
20	Immobilisations incorporelles	199 336,34
21	Immobilisations corporelles	486 325,73
23	Immobilisations en cours	279 620,84
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II) 283 183,28
011	Charges à caractère général	283 183,28

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR RECETTES	B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	(III) 0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	(IV) 0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	46 970 626,29	G	48 913 689,50
	Section d'investissement	B	17 810 969,59	H	18 034 247,73
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Résultat de fonctionnement reporté C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C	0,00	I	3 724 341,93
	Solde d'exécution de la section d'investissement D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D	0,00	J	760 781,31
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	64 781 595,88	=G+H+I+J	71 433 060,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	283 183,28	K	0,00
	Section d'investissement	F	965 282,91	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	1 248 466,19	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	47 253 809,57	=G+I+K	52 638 031,43
	Section d'investissement	=B+D+F	18 776 252,50	=H+J+L	18 795 029,04
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	66 030 062,07	=G+H+I+J+K+L	71 433 060,47

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 3312-9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 3312-8 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	11 084 664,29	6 726 305,30	17 810 969,59	7 099 359,55	10 934 888,18	18 034 247,73
FONCTIONNEMENT	41 230 017,21	5 740 609,08	46 970 626,29	47 381 663,30	1 532 026,20	48 913 689,50
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	52 314 681,50	12 466 914,38	64 781 595,88	54 481 022,85	12 466 914,38	66 947 937,23

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		OPERATIONS REELLES ET MIXTES		TITRES EMIS	
Gestion des services				Gestion des services	
011	Charges à caractère général	6 072 651,14	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	569 327,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 294 733,18	74	Contributions et participations	46 134 998,16
65	Autres charges de gestion courante	220 513,00	75	Autres produits de gestion courante	108 829,31
014	Atténuation de produits	0,00	013	Atténuation de charges	427 671,28
Total dépenses de gestion des services		40 587 897,32		Total recettes de gestion des services	47 240 826,48
66	Charges financières	617 762,78	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	24 357,11	77	Produits exceptionnels	140 836,82
68	Dotations aux provisions	0,00	78	Reprises sur provisions	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES		I 41 230 017,21		TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 47 381 663,30
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :					6 151 646,09
(Recettes réelles - Dépenses réelles)					

OPERATIONS D'ORDRE (1)					
042	Opé. d'ordre entre sections	5 740 609,08	042	Opé. d'ordre entre sections	1 532 026,20
043	Opé. Ordre intérieur de la section	0,00	043	Opé. Ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		III 5 740 609,08	TOTAL RECETTES D'ORDRE		IV 1 532 026,20
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :					-4 208 582,88

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I+III 46 970 626,29	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II+IV 48 913 689,50
---	----------------------------	---	----------------------------

RÉSULTAT REPORTÉ DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 3 724 341,93

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V 46 970 626,29	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	II+IV+V 52 638 031,43
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (2) :			5 667 405,14

(1) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043 ;

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	MANDATS EMIS	CHAP.	TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 Dotations, fonds divers et réserves (1)	1 013 791,26	
13	Subventions d'investissement	0,00	13 Subventions d'investissement	882 728,29	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 584 014,51	16 Emprunts et dettes assimilées	5 200 000,00	
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	18 Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (2)	217 579,04	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204 Subventions d'équipement versées (3)	0,00	
21	Immobilisations corporelles (2)	4 766 612,83	21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	
23	Immobilisations en cours (2)	3 515 117,91	23 Immobilisations en cours (3)	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	26 Participations et créances rattachées	0,00	
27	Autres immobilisations financières	1 340,00	27 Autres immobilisations financières	2 840,00	
45...1	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45...2 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES I		11 084 664,29	TOTAL RECETTES REELLES II		7 099 359,55
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :				3 985 304,74	
(Dépenses réelles - Recettes réelles)					

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040 Opérations d'ordre entre sections	1 532 026,20	040 Opérations d'ordre entre sections	5 740 609,08
041 Opérations patrimoniales	5 194 279,10	041 Opérations patrimoniales	5 194 279,10
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE III	6 726 305,30	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE IV	10 934 888,18

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :	4 208 582,88
<i>(solde des opérations d'ordre de section à section = (précédé du signe - si négatif)</i>	

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	VI	760 781,31
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT I + III + V	17 810 969,59	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT II + IV + VI + VII		18 795 029,04

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (5) :	984 059,45
--	-------------------

(1) Hors 1068

(2) Y compris les programmes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20,21 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041

(5) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 072 651,14		6 072 651,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 294 733,18		34 294 733,18
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
60	Achats et variations de stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	220 513,00		220 513,00
66	Charges financières	617 762,78	0,00	617 762,78
67	Charges exceptionnelles	24 357,11	93 822,73	118 179,84
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	5 646 786,35	5 646 786,35
71	Production stockée (ou destockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		41 230 017,21	5 740 609,08	46 970 626,29

Pour information - D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 970 626,29
--	----------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	481 669,37	481 669,37
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non	2 584 014,51	0,00	2 584 014,51
18	Compte de liaison: affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	217 579,04	0,00	217 579,04
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	4 766 612,83	0,00	4 766 612,83
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00		0,00
23	Immobilisation en cours (3)	3 515 117,91	5 194 279,10	8 709 397,01
26	Participations et créances rattachées à des par	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 340,00	0,00	1 340,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
19	Diff. Sur réalisations d'immobilisations		1 050 356,83	1 050 356,83
45... 1	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00		0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		11 084 664,29	6 726 305,30	17 810 969,59

Pour information - D 001 Solde d'exécution reporté	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 810 969,59
---	----------------------

(1) y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61.

(3) Hors chapitres programmes ;

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière ;

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur les biens affectés

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	427 671,28		427 671,28
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes c	569 327,73		569 327,73
71	Production stockée ou dstockag		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	46 134 998,16		46 134 998,16
75	Autres produits de gestion courante	108 829,31		108 829,31
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	140 836,82	1 532 026,20	1 672 863,02
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		47 381 663,30	1 532 026,20	48 913 689,50
+				
Pour information - R002 Résultat de fonctionnement reporté				3 724 341,93
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				52 638 031,43

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 013 791,26	0,00	1 013 791,26
13	Subventions d'investissement reçues	882 728,29	0,00	882 728,29
16	Emprunts et dettes assimilées	5 200 000,00	0,00	5 200 000,00
18	Compte liaison : affectat°(budg.annex.régies (4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	15 283,54	15 283,54
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	30 574,38	30 574,38
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 178 995,56	5 178 995,56
26	Participations et créances rattachées à des pa	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 840,00	0,00	2 840,00
28	Amortissements des Immo.		5 646 786,35	5 646 786,35
19	Neutral. & régul. d/opérations		63 248,35	63 248,35
45...2	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép./plusieurs exer.		0,00	0,00
3...	Stocks		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		7 099 359,55	10 934 888,18	18 034 247,73
+				
Pour information -R 001 Solde d'exécution reporté				760 781,31
+				
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				18 795 029,04

(1) y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61.

(3) Hors chapitres programmes ;

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière ;

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur les biens affectés

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap,	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 759 489,82	5 831 486,65	241 164,49	283 183,28	403 655,40
	- avec AE/CP	39 812,00	32 576,25	0,00	0,00	7 235,75
	- hors AE/CP	6 719 677,82	5 798 910,40	241 164,49	0,00	679 602,93
012	Charges de pers. et frais assimilés	35 341 036,00	33 744 733,18	550 000,00	0,00	1 046 302,82
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges d'activité	229 400,00	220 513,00	0,00	0,00	8 887,00
	- avec AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- hors AE/CP	229 400,00	220 513,00	0,00	0,00	8 887,00
66	Charges financières	654 056,00	574 151,65	43 611,13	0,00	36 293,22
67	Charges exceptionnelles	34 000,00	24 357,11	0,00	0,00	9 642,89
68	Dotations aux amort. et prov.	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	400 000,00				
023	Virement à la section d'invest (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre sections	5 743 822,73	5 740 609,08			3 213,65
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		49 161 804,55	46 135 850,67	834 775,62	283 183,28	1 907 994,98

Pour information D002 Résultat de fonct. reporté	0,00	0,00			
--	------	------	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 161 804,55	46 135 850,67	834 775,62	283 183,28	1 907 994,98
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap,	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine e	310 000,00	569 327,73	0,00	0,00	-259 327,73
74	Contributions et participations	46 115 948,00	46 134 998,16	0,00	0,00	-19 050,16
75	Autres produits de gestion courante	66 025,00	108 829,31	0,00	0,00	-42 804,31
013	Atténuation de charges	240 620,00	427 231,57	439,71	0,00	-187 051,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	84 804,75	140 836,82	0,00	0,00	-56 032,07
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00			0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre	1 532 994,98	1 532 026,20			968,78
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		48 350 392,73	48 913 249,79	439,71	0,00	-563 296,77

Pour information -R002 Résultat de fonct. Reporté	3 724 341,93	0,00			
--	---------------------	-------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 074 734,66	48 913 249,79	439,71	0,00	3 161 045,16
---	----------------------	----------------------	---------------	-------------	---------------------

(1) Crédits annulés = crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12)

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES	A1

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits Annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	6 759 489,82	5 831 486,65	241 164,49	283 183,28	403 655,40
60611	Eau et assainissement	44 500,00	48 780,53	0,00	0,00	-4 280,53
60612	Energie - électricité	705 000,00	708 617,70	0,00	0,00	-3 617,70
60621	Combustibles	60 000,00	61 128,80	878,18	920,00	-2 926,98
60622	Carburants	561 000,00	543 040,09	17 500,00	0,00	459,91
60623	Alimentation	212 675,00	170 726,20	12 212,07	263,13	29 473,60
60628	Aut. fournitures non stockées	15 450,00	15 158,89	290,16	0,00	0,95
60631	Fournitures d'entretien	13 618,00	11 698,89	1 403,68	0,00	515,43
60632	Fourniture de petit équipement	273 328,11	211 885,99	8 067,43	26 467,64	26 907,05
60636	Habil. et vêtements de travail	364 666,88	285 367,08	160,13	74 690,94	4 448,73
6064	Fournitures administratives	43 898,58	37 741,68	465,70	0,00	5 691,20
60661	Médicaments	29 516,00	21 791,98	0,00	702,45	7 021,57
60662	Vaccins et sérums	7 267,00	7 061,31	0,00	0,00	205,69
60668	Aut. produits pharmaceutiques	69 810,20	72 792,42	0,00	950,65	-3 932,87
6067	Produits d'intervent°	11 364,00	11 294,22	0,00	0,00	69,78
611	Contrat de presta. de services	151 024,28	121 904,09	6 269,91	18 729,00	4 121,28
6132	Locations immobilières	418 042,00	370 771,22	0,00	0,00	47 270,78
6135	Locations mobilières	83 159,40	77 098,50	0,00	0,00	6 060,90
614	Chgs locatives et de coprop.	500,00	2 103,83	0,00	0,00	-1 603,83
61521	Terrains	38 580,00	25 007,13	0,00	0,00	13 572,87
615221	Bâtiments publics	479 718,54	414 189,51	7 396,62	58 204,87	-72,46
61551	Matériel roulant	434 559,64	435 423,96	5 441,03	22 765,73	-29 071,08
61558	Autres biens mobiliers	240 730,00	193 179,66	17 905,65	10 492,23	19 152,46
6156	Maintenance	597 084,05	511 939,34	37 859,50	25 707,20	21 578,01
6161	Multirisques	384 500,00	388 946,26	0,00	0,00	-4 446,26
6162	Assur obl dommage/construction	39 812,00	32 576,25	0,00	0,00	7 235,75
6168	Autres	40 300,00	38 429,69	0,00	0,00	1 870,31
617	Etudes et recherches	19 256,00	19 336,89	1 020,00	230,40	-1 331,29
61821	Abonnements	30 974,00	20 818,75	0,00	7 459,36	2 695,89
6184	Vers. à des org. de formation	363 386,00	162 809,63	92 168,31	19 184,00	89 224,06
6185	Frais de colloques & séminaire	1 200,00	300,00	0,00	0,00	900,00
6188	Autres frais divers	5 100,00	5 677,00	100,00	0,00	-677,00
6225	Indem. au compt. & aux régis.	6 000,00	5 479,35	0,00	0,00	520,65
6226	Honoraires	40 000,00	36 772,59	0,00	808,94	2 418,47
6227	Frais d'actes & de contentieux	4 500,00	5 537,00	0,00	0,00	-1 037,00
6231	Annonces et insertions	23 000,00	14 922,56	0,00	0,00	8 077,44
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	22 755,04	0,00	698,40	-10 453,44
6236	Catalogues et imprimés	53 008,15	45 728,43	0,00	1 380,00	5 899,72
6241	Transports de biens	6 874,00	8 411,79	120,82	247,06	-1 905,67
6247	Transports collectifs du pers.	1 270,00	0,00	0,00	0,00	1 270,00
6251	Voyages et déplacements	166 222,00	135 479,69	27 205,58	6 126,00	-2 589,27
6255	Frais de déménagement	10 000,00	4 650,90	0,00	0,00	5 349,10
6261	Frais d'affranchissement	37 500,00	28 541,73	0,00	0,00	8 958,27
6262	Frais de télécommunications	240 000,00	244 874,97	0,00	0,00	-4 874,97
627	Services bancaires & assimilés	5 810,00	2 870,47	0,00	0,00	2 939,53
6281	Concours divers (cotisations)	3 670,00	3 602,77	0,00	0,00	67,23
6283	Frais de nettoyage des locaux	208 651,04	201 637,06	1 549,96	5 400,32	63,70
62871	A la collec. de rattachement	159 250,00	10 278,76	0,00	0,00	148 971,24
63513	Autres impôts locaux	27 800,00	24 120,55	0,00	0,00	3 679,45
6354	Droits d'enregist. & de timbre	1 321,00	1 296,00	0,00	0,00	25,00
6355	Taxes & impôts sur les véhic.	11 593,95	6 929,50	3 149,76	1 754,96	-240,27
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 341 036,00	33 744 733,18	550 000,00	0,00	1 046 302,82
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 800,00	0,00	0,00	-3 800,00
6331	Versement de transport	190 000,00	186 938,03	0,00	0,00	3 061,97
6332	Cot. versées au f.n.a.l.	62 000,00	60 940,83	0,00	0,00	1 059,17
6336	Cot.CNFPT&ctr gest°fct.p.t	255 000,00	241 720,37	0,00	0,00	13 279,63
64111	Rémunération principale	11 846 574,00	11 682 107,41	0,00	0,00	164 466,59
64112	S.F.T & indemnité de résidence	300 000,00	286 168,50	0,00	0,00	13 831,50
64113	Nbi	100 000,00	109 007,06	0,00	0,00	-9 007,06
64118	Autres indemnités	7 100 000,00	6 837 738,77	0,00	0,00	262 261,23
64131	Rémunérations	260 000,00	319 069,04	0,00	0,00	-59 069,04
641411	CRSS	1 751 814,00	1 530 763,63	150 000,00	0,00	71 050,37
641412	Gardes	974 505,00	873 223,88	80 000,00	0,00	21 281,12
641413	Astreintes	1 634 038,00	1 453 322,61	140 000,00	0,00	40 715,39
641414	Astreintes infirmiers	50 406,00	25 485,79	4 000,00	0,00	20 920,21
641415	Services rendus	99 921,00	75 302,11	12 000,00	0,00	12 618,89
641416	Colonne mobile de secours	0,00	68 642,43	200,00	0,00	-68 842,43

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits Annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
641451	Subrogations - CRSS	1 282,00	1 365,57	200,00	0,00	-283,57
641452	Subrogations - Formation	1 282,00	1 791,20	200,00	0,00	-709,20
641461	Visites médicales	93 959,00	71 404,37	6 000,00	0,00	16 554,63
641462	Pré-visites infirmiers	50 571,00	41 443,75	3 000,00	0,00	6 127,25
641463	Autres actions du SSSM	38 773,00	18 170,25	1 000,00	0,00	19 602,75
641481	Manoeuvres	821 310,00	674 615,92	62 000,00	0,00	84 694,08
641482	JAL	130 209,00	107 562,05	11 000,00	0,00	11 646,95
641483	Formations	643 761,00	425 060,83	49 000,00	0,00	169 700,17
641484	Perles de salaire	1 000,00	1 381,87	150,00	0,00	-531,87
641485	Indemnités de fonction	173 426,00	154 081,02	14 500,00	0,00	4 844,98
641486	Médailles	15 082,00	11 957,05	100,00	0,00	3 024,95
641487	Indemnités de spécialité	10 018,00	9 688,35	150,00	0,00	179,65
64162	Emplois d'avenir	160 000,00	124 733,25	0,00	0,00	35 266,75
64168	Autres emplois aidés	12 000,00	4 032,77	0,00	0,00	7 967,23
6451	Cotisations à l'URSSAF	2 250 000,00	2 107 365,12	0,00	0,00	142 634,88
6453	Cot. aux caisses de retraite	4 800 000,00	4 743 235,37	0,00	0,00	56 764,63
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.o	25 000,00	31 424,66	0,00	0,00	-6 424,66
6455	Cot. pour assurance du person.	185 700,00	178 506,40	0,00	0,00	7 193,60
646	Allocation de vétérance	206 620,00	207 020,42	13 500,00	0,00	-13 900,42
6461	Allocation de vétérance	480 000,00	460 832,50	2 000,00	0,00	17 167,50
6462	Allocation de fidélité	25 000,00	23 045,00	1 000,00	0,00	955,00
6474	Versements aux oeuvres sociale	591 785,00	591 785,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	229 400,00	220 513,00	0,00	0,00	8 887,00
6531	Indemnités	29 500,00	29 013,91	0,00	0,00	486,09
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	4 472,60	0,00	0,00	-4 472,60
6558	Aut. contributions obligatoire	109 400,00	109 059,00	0,00	0,00	361,00
6574	Sub.fct° asso& org.drt privé	68 500,00	68 500,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges div. de gest. courante	20 000,00	9 487,49	0,00	0,00	10 512,51
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+65+ 014)						
		42 329 925,82	39 796 732,83	791 164,49	283 183,28	1 458 845,22
66	Charges financières (B)	654 056,00	574 151,65	43 611,13	0,00	36 293,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	640 998,00	626 211,46	0,00	0,00	14 786,54
66112	Intérêts rattachement des icne	13 058,00	-52 059,81	43 611,13	0,00	21 506,68
67	Charges exceptionnelles (C)	34 000,00	24 357,11	0,00	0,00	9 642,89
6711	Int. Morat. et pénal / marchés	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	2 000,00	207,11	0,00	0,00	1 792,89
673	Titres annulés s'exercice anté	30 000,00	24 150,00	0,00	0,00	5 850,00
68	Dotations aux provisions (D)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (E)	400 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B+ C+ D + E						
		43 417 981,82	40 395 241,59	834 775,62	283 183,28	1 904 781,33
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre entre sections (3)	5 743 822,73	5 740 609,08			3 213,65
675	Valeurs cpt. des Immo. cédées	30 574,38	30 574,38			0,00
6761	Dif./Réal. transférées en inv.	63 248,35	63 248,35			0,00
6811	Dot.Amor.Imo.Incorporel&corpo	5 650 000,00	5 646 786,35			3 213,65
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (=prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)						
		5 743 822,73	5 740 609,08			3 213,65
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)						
		49 161 804,55	46 135 850,67	834 775,62	283 183,28	1 907 994,98
Pour information						
D002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						
		49 161 804,55	46 135 850,67	834 775,62	283 183,28	1 907 994,98

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	43 611,13
Montant des ICNE de l'exercice N-1	52 059,81
= différence ICNE N - ICNE N-1	-8 448,68

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. Définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	DOMAINE ET VENTES DIVERSES	310 000,00	569 327,73	0,00	0,00	-259 327,73
7061	Interv. soumises à facturation	310 000,00	560 802,91	0,00	0,00	-250 802,91
7068	Autres prestations de services	0,00	8 524,82	0,00	0,00	-8 524,82
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	46 115 948,00	46 134 998,16	0,00	0,00	-19 050,16
744	FCTVA	48 366,00	55 781,55	0,00	0,00	-7 415,55
74712	Emplois d'avenir	99 510,00	112 044,07	0,00	0,00	-12 534,07
7473	Départements	25 512 750,00	25 512 750,00	0,00	0,00	0,00
7474	Communes	3 031 142,00	3 031 143,53	0,00	0,00	-1,53
7475	Gpt de col & col à statut part	17 416 380,00	17 416 379,30	0,00	0,00	0,70
7478	Autres organismes	7 800,00	6 899,71	0,00	0,00	900,29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	66 025,00	108 829,31	0,00	0,00	-42 804,31
758	Produits divers de ges. Cour.	66 025,00	108 829,31	0,00	0,00	-42 804,31
013	ATTENUATION DE CHARGES	240 620,00	427 231,57	439,71	0,00	-187 051,28
6419	Remb. sur rémun. du personnel	240 620,00	427 231,57	439,71	0,00	-187 051,28
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) (70+74+75+013)		46 732 593,00	47 240 386,77	439,71	0,00	-508 233,48
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	84 804,75	140 836,82	0,00	0,00	-56 032,07
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	3 806,00	0,00	0,00	1 194,00
7718	Aut pdts exp / opér de gestion	0,00	54 997,30	0,00	0,00	-54 997,30
775	Produits des cessions d'Immo.	69 804,75	69 804,75	0,00	0,00	0,00
7788	Autr. produits exceptionnels	10 000,00	12 228,77	0,00	0,00	-2 228,77
78	Reprises sur provisions (D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		46 817 397,75	47 381 223,59	439,71	0,00	-564 265,55
042	<i>Opérations d'ordre entre sections (3)</i>	1 532 994,98	1 532 026,20			968,78
675	<i>Valeurs cpt. des Immo. cédées</i>	0,00	0,00			0,00
6761	<i>Dij./Réal. transférées en inv.</i>	0,00	0,00			0,00
6811	<i>Dot. Amor. imo. incorporel&corpo</i>	0,00	0,00			0,00
7761	<i>Dij./Réal. rep. au cpte de rés</i>	24 017,98	24 017,98			0,00
7768	<i>Neutralisation des Amor.</i>	1 026 340,00	1 026 338,85			1,15
777	<i>Quote-part des Subv. Transfér.</i>	482 637,00	481 669,37			967,63
043	<i>Opérations ordre intérieur de la sect</i>	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 532 994,98	1 532 026,20			968,78
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		48 350 392,73	48 913 249,79	439,71	0,00	-563 296,77

Pour information R 002 Résultat de fonctionnement reporté	3 724 341,93	0,00			
--	--------------	------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE	52 074 734,66	48 913 249,79	439,71	0,00	3 161 045,16
------------------------------	---------------	---------------	--------	------	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser Au 31/12	Crédits annulés (1)
Dépenses d'équipement	10 274 636,95	8 499 309,78	965 282,91	810 044,26
-Non individualisées en programmes d'équipement	9 495 188,55	7 768 914,14	965 282,91	760 991,50
- avec AP/CP	6 542 396,40	5 850 906,78	0,00	691 489,62
- hors AP/CP	2 952 792,15	1 918 007,36	0,00	1 034 784,79
-Individualisées en programmes d'équipement	779 448,40	730 395,64	0,00	49 052,76
- avec AP/CP	779 448,40	730 395,64	0,00	49 052,76
- hors AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
- avec AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	2 616 340,00	2 585 354,51	0,00	30 985,49
040 Opérations d'ordre entre sections	1 532 994,98	1 532 026,20		968,78
041 Opérations patrimoniales	5 194 279,10	5 194 279,10		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	19 618 251,03	17 810 969,59	965 282,91	841 998,53

Pour information D 001 Solde d'exécution reporté N-1	0,00	0,00		
---	------	------	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 618 251,03	17 810 969,59	965 282,91	841 998,53
---	----------------------	----------------------	-------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Recettes d'équipement	6 854 545,84	6 082 728,29	0,00	771 817,55
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 064 822,05	1 016 631,26	0,00	48 190,79
Opérations d'ordre entre sections	5 743 822,73	5 740 609,08		3 213,65
041 Opérations patrimoniales	5 194 279,10	5 194 279,10		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	18 857 469,72	18 034 247,73	0,00	823 221,99

Pour information R001 Solde d'exécution reporté N-1	760 781,31	0,00		
--	------------	------	--	--

Pour information 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00		
--	------	------	--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 618 251,03	18 034 247,73	0,00	1 584 003,30
---	----------------------	----------------------	-------------	---------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	BI.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap /art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	10 274 636,95	8 499 309,78	965 282,91	810 044,26
20	Immobilisations incorporelles (hors c/ 204)	490 399,16	217 579,04	199 336,34	73 483,78
2031	Frais d'études	57 244,00	20 562,66	37 032,24	-350,90
2051	Conc&droit simil, brevets lic	433 155,16	197 016,38	162 304,10	73 834,68
21	Immobilisations corporelles	5 906 747,88	4 766 612,83	486 325,73	653 809,32
2115	Terrains bâtis	3 600,00	2 325,18	3 600,00	-2 325,18
21318	Autres bâtiments publics	240 418,00	228 361,16	0,00	12 056,84
2132	Bâtiments privés	195 000,00	0,00	190 000,00	5 000,00
21561	Mat. d'incendie & de secours	3 627 196,00	2 963 085,88	119 446,26	544 663,86
21568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	957 370,11	875 490,02	50 335,78	31 544,31
21578	Aut. matériel & outillage tec.	99 667,92	81 617,18	26 870,59	-8 819,85
2182	Matériel de transport	304 292,00	253 456,25	4 359,01	46 476,74
2183	Matériel informatique	345 615,50	245 452,19	77 248,80	22 914,51
2184	Matériel de bureau et mobilier	104 158,55	81 159,48	13 657,51	9 341,56
2188	Autres	29 429,80	35 665,49	807,78	-7 043,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	3 877 489,91	3 515 117,91	279 620,84	82 751,16
231312	Centre d'incendie & de secours	503 041,17	235 310,91	220 898,49	46 831,77
231735	Install°gal,agencm,amgt constr°	313 341,74	270 971,92	58 722,35	-16 352,53
232	Immo. incorporelles en cours	254 107,00	196 078,02	0,00	58 028,98
237	Avance vers/comm. immos incorp	207 000,00	205 500,00	0,00	1 500,00
238	Avances vers/comma. immos corp	2 600 000,00	2 607 257,06	0,00	-7 257,06

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	B3

Chap. /art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
TOTAL		2 616 340,00	2 585 354,51	0,00	30 985,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	2 615 000,00	2 584 014,51	0,00	30 985,49
1641	Emprunts en euros	2 540 000,00	2 509 014,51	0,00	30 985,49
16441	Opérat°afférentes à emprunt	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations	1 340,00	1 340,00	0,00	0,00
275	Dépôts & cautionnements versés	1 340,00	1 340,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap. /art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
TOTAL		6 854 545,84	6 082 728,29	0,00	771 817,55
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	882 728,29	882 728,29	0,00	0,00
1311	Etat et Ets. nationaux	24 150,00	24 150,00	0,00	0,00
1314	Communes	86 245,29	86 245,29	0,00	0,00
1315	Gpt de col & col à statut part	772 333,00	772 333,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées (3)	5 971 817,55	5 200 000,00	0,00	771 817,55
1641	Emprunts en euros	5 971 817,55	5 200 000,00	0,00	771 817,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. /art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
TOTAL		1 064 822,05	1 016 631,26	0,00	48 190,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 014 626,80	1 013 791,26	0,00	835,54
10222	F.C.T.V.A.	1 014 626,80	1 013 791,26	0,00	835,54
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	2 840,00	0,00	-2 840,00
275	Dépôts & cautionnements versés	0,00	2 840,00	0,00	-2 840,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 195,25			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
	TOTAL DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique «

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				B7
Chap Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
040	DEPENSES (3)	1 532 994,98	1 532 026,20	968,78
13911	Etat & Ets nationaux	0,00	519,12	-519,12
13914	Communes	346 787,00	345 301,70	1 485,30
13931	Fonds aide à investissmt SDIS	135 850,00	135 848,55	1,45
192	+ ou - values /cess° d'immos	24 017,98	24 017,98	0,00
198	Neutralisation des Amortis.	1 026 340,00	1 026 338,85	1,15
	RECETTES (3)	5 743 822,73	5 740 609,08	3 213,65
040	Opérations d'ordre entre sections	5 743 822,73	5 740 609,08	3 213,65
192	+ ou - values /cess° d'immos	63 248,35	63 248,35	0,00
21312	Centre d'incendie & de secours	356,40	356,40	0,00
21561	Mat. d'incendie & de secours	30 217,98	30 217,98	0,00
28031	Amor. des frais d'études	500,00	393,78	106,22
28033	Amort. des Frais d'insertion	600,00	557,53	42,47
280412	Bâtiments et installations	700,00	638,77	61,23
28051	Conc&droit simil, brevets licj	239 972,58	239 972,58	0,00
281312	Centre d'incendie & de secours	1 342 180,71	1 342 180,71	0,00
281318	Autres bâtiments publics	19 944,31	19 944,31	0,00
281561	Mat.mobil incendie&secours	1 775 670,88	1 775 670,88	0,00
281562	Mat.no mobil incendie&secours	5 808,30	5 808,30	0,00
281568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	743 206,25	743 206,25	0,00
281578	Aut. matériel & outillage tec.	504 022,95	504 022,95	0,00
28182	Matériel de transport	502 006,60	502 006,60	0,00
28183	Matériel informatique	242 120,08	242 120,08	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	225 242,06	225 242,06	0,00
28188	Autres	48 025,28	45 021,55	3 003,73

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats/Titres émis + Charges/Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) DF023 = RI 021, DI 040 = RF 042, RI 040 = DF042.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
041	DEPENSES (3)	5 194 279,10	5 194 279,10	0,00
231312	Centre d'incendie & de secours	5 187 351,26	5 187 351,26	0,00
231735	Install ^o gal,agcmt,amgt constr ^o	6 927,84	6 927,84	0,00
041	RECETTES (3)	5 194 279,10	5 194 279,10	0,00
2031	Frais d'études	15 283,54	15 283,54	0,00
232	Immo. incorporelles en cours	1 056 026,79	1 056 026,79	0,00
237	Avance vers/comm. immos incorp	555 000,00	555 000,00	0,00
238	Avances vers/comma. immos corp	3 567 968,77	3 567 968,77	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats/Titres émis + Charges/Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Les dépenses sont égales aux recettes

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	B9.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		4 123 977,00	4 092 022,73
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 615 000,00	2 584 014,51
1641	Emprunts en euros	2 540 000,00	2 509 014,51
16441	Opérat°afférentes à emprunt	75 000,00	75 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 508 977,00	1 508 008,22
13911	Etat & Ets nationaux	0,00	519,12
13914	Communes	346 787,00	345 301,70
13931	Fonds aide à investissmt SDIS	135 850,00	135 848,55
198	Neutralisation des Amortis.	1 026 340,00	1 026 338,85

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 092 022,73	965 282,91	0,00	5 057 305,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	B9.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		6 714 822,05	6 663 417,61
Ressources propres externes de l'année (a)		1 014 626,80	1 016 631,26
10222	F.C.T.V.A.	1 014 626,80	1 013 791,26
275	Dépôts & cautionnements versés	0,00	2 840,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 700 195,25	5 646 786,35
28031	Amor. des frais d'études	500,00	393,78
28033	Amort. des Frais d'insertion	600,00	557,53
280412	Bâtiments et installations	700,00	638,77
28051	Conc&droit simil, brevets lic	239 972,58	239 972,58
281312	Centre d'incendie & de secours	1 342 180,71	1 342 180,71
281318	Autres bâtiments publics	19 944,31	19 944,31
281561	Mat.mobil incendie&secours	1 775 670,88	1 775 670,88
281562	Mat.no mobil incendie&secours	5 808,30	5 808,30
281568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	743 206,25	743 206,25
281578	Aut. matériel & outillage tec.	504 022,95	504 022,95
28182	Matériel de transport	502 006,60	502 006,60
28183	Matériel informatique	242 120,08	242 120,08
28184	Matériel de bureau et mobilier	225 242,06	225 242,06
28188	Autres	48 025,28	45 021,55
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	50 195,25	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 663 417,61	0,00	0,00	0,00	6 663 417,61

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	5 057 305,64
Ressources propres disponibles IV	6 663 417,61
Solde V = IV - II(2)	1 606 111,97

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/2017	Montant des tirages 2017	Montant des remboursements 2017		Encours restant dû au 31/12/2017
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
000007	30/05/2005	246 000,00	0,00	0,00	0,00	246 000,00
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		246 000,00	0,00	0,00	0,00	246 000,00

(1) Circulaire n°NOR/JNT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES													IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A1.2	
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Copropriétaire préteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de modification (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de titre (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)	
								Niveau de taux (6)	Taux effectif (chiffre)					
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
163 Emprunts obligataires (Total)					48 793 303,26									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)					48 793 303,26									
164 Emprunts en euros (826)					48 793 303,26									
0674204	BANQUE POPULAIRE	2012/016	27/12/2016	05/02/2017	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,35 %	0,35	0,35	EUR	T	C	A-1	
18162	SOCIETE GENERALE	24/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	2 000 000,00	V	Euribor 01 Mo. Fixé -0,45 sur Euribor 01 Mo + L-45	0,82	0,84	EUR	T	C	A-1	
4MComptesCA-commission	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/09/2011	31/12/2010	31/09/2011	4 000 000,00	V	TAG ED MIPromis-1	2,54	2,05	EUR	T	C	A-1	
8700200	CASSE D'EPARGNE	18/12/2010	18/12/2010	30/03/2011	3 600 000,00	F	Taux fixe à 2,95 %	2,95	2,98	EUR	T	P	A-1	
573745	CASSE D'EPARGNE	23/12/2010	23/12/2010	25/01/2011	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,35 %	3,35	3,40	EUR	M	C	A-1	
684108	CASSE D'EPARGNE	22/11/2011	25/02/2012	25/05/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 4,79 %	4,79	4,88	EUR	T	C	A-1	
50 02070	CASSE D'EPARGNE	01/05/2012	01/05/2012	25/07/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,35 %	4,35	4,08	EUR	M	C	A-1	
MN262700EUR	DEXIA CL	18/12/2005	18/12/2005	01/05/2006	1 500 000,00	V	Emis (Fixed) / Flux -0,08 sur (Euribor 3m) + 0,26	2,48	2,55	EUR	A	P	A-1	
MN245801EUR	DEXIA CL	29/12/2006	29/12/2006	01/12/2008	2 000 000,00	V	(Emis/Profil) / Flux (Euribor 3m) + 0,04	3,61	3,75	EUR	A	C	A-1	
MN262151EUR-Consolidation 1	DEXIA CL	06/04/2009	06/04/2009	01/09/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 2,59 %	2,59	3,02	EUR	T	C	A-1	
MN262151EUR-Consolidation 2	DEXIA CL	08/04/2009	08/04/2009	01/09/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,01 %	3,01	3,06	EUR	T	C	A-1	

IV - ANNEXES														
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE														
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (lois 16449 et 166)														
Lecture (Pour chaque ligne contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'échéance ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Montant (2)	Type de contrat (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	
								Niveau de base (9)	Taux actuariel					
MNS2151EUR-Commutables3	DEVA CL	06/04/2008	01/09/2012	01/10/2012	3 000 000,00	V	EURIBOR 01 M + 0,15% Fixe - 0,18 sur Euribor 01 M	0,21	0,32	EUR	M	C	O	A-1
MNS1613EUR	SFL CAFFL	22/12/2015	03/02/2017	01/06/2017	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1,77 %	1,77	1,78	EUR	T	C	O	A-1
MNS2759EUR	DEVA CL	18/11/2011	15/12/2011	01/04/2012	2 000 000,00	V	Eurobor 03 M + 2,28	3,69	3,79	EUR	M	C	O	A-1
MNS1217EUR	DEVA CL	15/09/2008	15/08/2008	01/12/2008	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4,78 %	4,78	4,94	EUR	T	C	O	A-1
MNS1213EUR	BANQUE POSTALE	25/12/2014	25/12/2014	01/09/2015	1 700 000,00	F	Taux fixe à 1,75 %	1,75	1,76	EUR	T	C	O	A-1
MNS05047EUR	SFL CAFFL	28/02/2015	24/08/2015	01/01/2016	793 333,29	F	Taux fixe à 1,51 %	1,51	1,52	EUR	T	C	O	A-1
MNS0648EUR	SFL CAFFL	28/02/2015	24/08/2015	01/01/2016	798 990,96	F	Taux fixe à 1,53 %	1,53	1,54	EUR	T	C	O	A-1
MNS0827EUR	SFL CAFFL	22/12/2015	31/12/2015	01/05/2016	1 450 000,00	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50	1,51	EUR	T	C	O	A-1
MNS1801EUR	BANQUE POSTALE	03/10/2010	28/12/2017	01/05/2018	5 200 000,00	F	Taux fixe à 1,05 %	1,05	1,05	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunt en devises (total)					3 100 000,00									
1644 Emprunt assorti d'une option de swap sur ligne de trésorerie (total)														
00007	GAUCHE et BPT CREDIT AGRICOLE	30/05/2005	30/05/2005	15/05/2010	1 000 000,00	V	(TA) (Préfixe) + 0,05% Fixe - 0,02 sur TA (0,02-0,04)	2,20	2,23	EUR	T	X	O	A-1
MNS2753EUR-Commutables	DEVA CL	15/02/2009	01/09/2010	01/12/2010	2 100 000,00	F	Taux fixe à 3,29 %	3,29	3,38	EUR	T	C	O	A-1
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consenties au Trésor (total)														
1672 Emprunt sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et P.P.T (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					48 783 333,25									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Montant (montant emprunté à l'origine).
 (3) Type de leur finit: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (prêt-à-taux variable qui n'est pas automatiquement révisé et d'une marge exprimée en points de pourcentage).
 (4) Montant ou index type d'index (ex: Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de base à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements: A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: trimestrielle; T: trimestrielle; X: autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour la fin, X pour autre à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts sous ce type de la circulaire N°2010/077C du 25 Juin 2010 sur les procédures financières offertes aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A1.2
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice		ICM de l'exercice	
							Index (13)	Index		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				32 598 511,05							668 602,28	43 811,13	
1641 Emprunts en euros (total)				31 053 826,87							622 981,66	40 055,57	
08742048	N		A-1	1 493 333,32	13,85	F	Taux fixe à 0,95 %	0,95			12 685,18	2 167,41	
18192	N		A-1	1 200 000,00	12	F	Taux fixe à 3,18 %	3,22			40 697,38	0,00	
4M-ConventionC.A-consolidation	N		A-1	2 700 000,00	13,42	V	Eurbor 03 M + 0,68	0,38			10 154,54	816,08	
8708200	N		A-1	2 331 222,26	9,98	F	Taux fixe à 2,95 %	2,94			72 428,06	955,15	
8731745	N		A-1	1 950 000,00	12,98	F	Taux fixe à 3,35 %	3,34			68 046,68	907,29	
8841085	N		A-1	356 250,00	14,15	F	Taux fixe à 4,79 %	4,78			17 812,81	1 559,04	
90 02070	N		A-1	1 266 666,74	9,48	F	Taux fixe à 4,85 %	4,84			64 936,11	853,24	
MIN237101EUR	N		A-1	511 910,14	4,42	F	Taux fixe à 2,82 %	2,85			19 023,73	1 437,99	
MIN245601EUR	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 3,99 %	0,00			8 957,87		
MIN262151EUR-Consolidation 1	N		A-1	1 725 000,00	11,33	V	Eurbor 03 M-Floor-0,19 sur Eurbor 03 M + 0,19	0,00			0,00	0,00	
MIN262151EUR-Consolidation 2	N		A-1	1 725 000,00	11,33	F	Taux fixe à 3,81 %	3,80			89 294,38	10 771,18	
MIN262151EUR-Consolidation 3	N		A-1	2 212 500,00	14,67	V	(Eurbor 01 M + 0,19)-Floor-0,19 sur Eurbor 01 M	0,00			0,00	0,00	
MON516138EUR	N		A-1	1 472 500,01	14,17	F	Taux fixe à 1,77 %	1,20			22 387,15	2 089,54	
MIS276980EUR	N		A-1	1 211 111,19	9	V	Eurbor 01 M + 2,26	1,91			24 586,87	1 906,48	
MON262147EUR	N		A-1	1 612 500,00	10,67	F	Taux fixe à 4,78 %	4,83			82 684,04	6 423,13	
MON502133EUR	N		A-1	1 388 333,37	12,17	F	Taux fixe à 1,75 %	1,75			25 585,42	1 957,16	
MON506487EUR	N		A-1	649 999,93	9,5	F	Taux fixe à 1,51 %	1,51			10 444,17	2 426,49	
MON506498EUR	N		A-1	666 666,60	9,75	F	Taux fixe à 1,53 %	1,53			10 837,50	2 521,67	
MON508275EUR	N		A-1	1 280 833,31	13,08	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50			20 118,74	3 148,71	
MON519058EUR	N		A-1	5 200 000,00	15,04	F	Taux fixe à 1,05 %	1,05			42 390,83	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				1 544 664,18							48 620,62	3 560,56	
000007	N		A-1	246 000,00	2,46	V	(TAM(Positive) + 0,09)-Floor-0,09 sur TAM(Positive)	0,00			0,00	0,00	
MIR267552EUR-Consolidation	N		A-1	1 298 664,18	11,67	F	Taux fixe à 3,29 %	3,33			48 620,62	3 560,56	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICMNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers localitaires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		32 598 571,05					2 844 074,52	668 602,28	0,00	43 611,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66511 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû	
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (limité) (A)																
TOTAL (A)																
Barrière simple (B)																
TOTAL (B)																
Option d'échange (C)																
TOTAL (C)																
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capés (D)																
TOTAL (D)																
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)																
TOTAL (E)																
Autres types de structures (F)																
TOTAL (F)																
TOTAL GENERAL																

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductif de l'emprunt au 31/12/N.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6511, et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 658.
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	20 100,00% 32 598 511 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquez le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2017	Date de fin du contrat	Organisme contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00									0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, collar, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00		0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)												
Emprunts (2) (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2017	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Annalité de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Indice (8)	Niveau de taux (9)	
Total des dépenses au 31/12/18												
Refinancement de dette (3)												
Total des recettes au 31/12/18												
Refinancement de dette (4)												

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt après un établissement de crédit sur de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du 01/01 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat exist, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (éventuellement un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture financières. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'opération de refinancement antécédente, due relative à l'emprunt qu'il.

(11) Indiquer A pour subordonné, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le code de sorte uniquement en cas de refinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit de intérêts due au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts révisés » et intérêts révisés à l'article 68112 « Intérêts révisés » et intérêts révisés à l'article 68113 « Intérêts révisés ».

IV - ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N												A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																		
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 31/12/2017	J.C.N.E de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux act.	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.				Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Intérêts	Capital
TOTAL																		

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer: A: annuelle ; T: trimestrielle ; M: mensuelle ; B: bimestrielle ; S: semestrielle ; X: autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	A2

METHODES UTILISEES		Durée (en années)	Délibération du CASDIS du 18 décembre 2014
CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an. €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis		
Linéaire	Matériel de sport et matériel de formation médico secourisme	5	
Linéaire	Mobilier (bureau, vestiaire, armoirs, etc....)	10	
Linéaire	Bielle, chaise, établi	5	
Linéaire	Appareil de chauffage	10	
Linéaire	Matériel électroménager (gros matériel)	5	
Linéaire	Matériel électroménager (petit matériel)	2	
Linéaire	Bâtiments	25	
Linéaire	Véhicules légers (VL, VLU...)	8	
Linéaire	Matériel de transport (VTL, VSAV, M-LR, VPCC, autres camionnettes, remorques, bateaux)	10	
Linéaire	Réparation sur tous véhicules = durée amortissement restante		
Linéaire	Matériel roulant de secours et de lutte contre l'incendie (P-TAC > 3,5 tonnes) (CGF, CCGC, PPT, FPTSR, porte cellule, CGR, VPI, motopompes remorquables, berces)	18	
Linéaire	Echelles aériennes	20	
Linéaire	Compresseurs fixes, pont élévateur, machine à nettoyer les tuyaux	16	
Linéaire	Petit matériel d'intervention avec ou sans moteur	8	
Linéaire	Habillement (rangers, casques, surpantalons, veste textile, ceinturons, EPI)	5	
Linéaire	Boîtes, rangers	5	
Linéaire	Tuyaux, lances, pièces de jonctions	5	
Linéaire	Matériel équipes spécialisées	5	
Linéaire	Appareil respiratoire isolant	5	
Linéaire	Extincteur	10	
Linéaire	Détecteur de gaz (hors détecteur 24 mois)	4	
Linéaire	Désincarcération	10	
Linéaire	Petit matériel de bureau (massicot, plastifieuse...)	5	
Linéaire	Outils pour atelier	5	
Linéaire	Signalisation et ballage	5	
Linéaire	Structure PMA	8	
Linéaire	Cardiofréquencemètre	5	
Linéaire	Equipe radio	8	
Linéaire	Matériel téléphonique	8	
Linéaire	Matériels électroniques (matériel HIFI, TV, ...)	5	
Linéaire	Licences et extension	6	
Linéaire	Matériel informatique (ordinateur, imprimantes, écrans...)	6	
Linéaire	Serveurs	4	
Linéaire	Matériel Aulares	8	
Linéaire	Moniteur (multiparamétrique, ...)	8	
Linéaire	Marché défibrillateur semi automatiques	7	
Linéaire	Petit matériel médical	5	

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
AUTOLAVEUSE B06W MONTBELIARD	IMMO2016-081	10/01/2017	5	2188	7 020,00
CAMERAS THERMIQUES	PARC2017-004	10/01/2017	8	21568	21 168,00
MOTEURS BATEAUX	PARC2017-003	10/01/2017	10	21568	408,00
MOTEURS BATEAUX	PARC2017-003	10/01/2017	10	21568	38 880,00
AUTOLAVEUSE KARCHER BESANCON	IMMO2017-002	10/01/2017	5	2188	5 200,00
VESTES INTERVENTION TEXTILE	PARC2017-005	10/01/2017	5	21568	30 366,00
ACCESSOIRES POSTES OPER.CTA	SIR2017-001	10/01/2017	8	2183	899,10
ACCESSOIRES POSTES OPER.CTA	SIR2017-001	10/01/2017	8	2183	1 259,40
LICENCES SELECT + D	SIR2017-002	10/01/2017	6	2051	5 386,49
GARROT	SSSM2017-001	10/01/2017	5	21568	816,00
OTOSCOPE	SSSM2017-001	10/01/2017	5	21568	570,00
MOUSQUETONS HMS ET MOKA	PARC2017-001	11/01/2017	5	21568	2 148,79
LUMAPHORE ET PERCHE	PARC2017-002	11/01/2017	5	21568	5 524,20
ARMOIRE 1 PORTE PONTARLIER	IMMO2017-001	11/01/2017	10	2184	654,41
BOTTE D'INCENDIE MULTIUSAGE FI	PARC2017-006	18/01/2017	5	21568	3 447,24
ARMOIRE MONOBLOC BASYC	IMMO2017-003	18/01/2017	10	2184	413,61
KIT ACCROCHAGE ECHELLE	2073	20/01/2017	1	21561	718,30
KIT ACCROCHAGE ECHELLE	LOG2007-030	20/01/2017	1	21561	718,30
KIT ACCROCHAGE ECHELLE	2124	20/01/2017	1	21561	718,31
AUTOLAVEUSE PONTARLIER	IMMO2017-004	20/01/2017	5	2188	3 910,80
TOURET A MEULER	PARC2017-007	23/01/2017	5	21568	334,80
COUPLEURS	PARC2017-008	24/01/2017	5	21568	4 884,00
COUPLEURS	PARC2017-008	24/01/2017	5	21568	8 115,00
EQUIPEMENT EC-587-SB	PARC2016-050	24/01/2017	9	2182 2010001	10 488,24
CLOISONNEMENT SAS MONTBELIARD	MONTBELIARD-231312	24/01/2017	0	231312	1 435,02
ADAPTATEURS	PARC2017-009	24/01/2017	5	21568	432,34
PLANS DURS CEINTURES PELVIENNE	SSSM2017-004	30/01/2017	5	21568	285,60
PLANS DURS CEINTURES PELVIENNE	SSSM2017-004	30/01/2017	5	21568	216,00
ONDULEURS SIS	SIR2017-004	30/01/2017	6	2183	3 264,00
MULTIFONCTION HP LASER	SIR2017-003	30/01/2017	6	2183	948,00
MATERIEL RAD	RAD2017-001	31/01/2017	5	21568	102,00
MATERIEL RAD	RAD2017-001	31/01/2017	5	21568	42,00
MATERIEL RAD	RAD2017-001	31/01/2017	5	21568	2 376,00
MATERIEL RAD	RAD2017-001	31/01/2017	5	21568	261,60
SAC PREMIER SECOURS	SSSM2017-005	01/02/2017	5	21568	603,96
TROUSSE REPERAGE SECOURISTE	SSSM2017-006	01/02/2017	5	21568	2 049,60
TROUSSE DE REPERAGE SECOURISTE	SSSM2017-006	01/02/2017	5	21568	439,20
HOUSSE SAC PREMIER SECOURS	SSSM2017-005	01/02/2017	5	21568	492,24
ARMOIRE SECHAGE MASQUES ARI	PARC2017-010	02/02/2017	5	21568	5 175,53
PARKAS SP HAUTE VISIBILITE	PARC2017-011	02/02/2017	5	21568	11 741,76
COMBINAISON DE PLONGEE	PLG2017-001	07/02/2017	5	21568	8 559,60
COMBINAISON DE PLONGEE	PLG2017-001	07/02/2017	5	21568	3 140,72
EXTINCTEURS PLATEFORME LOGISIT	PARC2017-012	13/02/2017	5	21568	203,28
HABILLAGE BAC RECEVEUR PONTARL	PONTARLIER-231312	13/02/2017	0	231312	348,00
TABLES PLIANTES BAUME LES DAME	IMMO2017-005	13/02/2017	5	2184	1 692,65
TABLES REFECTOIRE BES.CENTRE	IMMO2017-006	21/02/2017	10	2184	677,65
TOITURE PEDAGOGIQUE MONTBELIAR	MONTBELIARD-21318	21/02/2017	5	21318 2014001	1 531,04
ADAPTATEURS VEHICULES	PARC2017-013	21/02/2017	5	21568	489,36
LOGICIEL GESTION DOSIMETRIQUE	SIR2017-008	28/02/2017	6	2051	1 560,00
LICENCES POUR CLARILOG	SIR2017-005	28/02/2017	6	2051	774,00
PROGICIEL INDEMNITES SPV	SIR2017-006	28/02/2017	6	2051	3 600,00
PC PORTABLES ACER SWIFT	SIR2017-007	28/02/2017	6	2183	2 916,00
PC PORTABLES ACER SWIFT	SIR2017-007	28/02/2017	6	2183	120,00
CISCO CATALYST 3650G	SIR2017-010	01/03/2017	4	2183	10 804,32
CISCO CATALYST 3650G	SIR2017-010	01/03/2017	4	2183	6 192,72
SERVEUR FUJITSU RX1330	SIR2017-009	01/03/2017	4	2183	2 633,76
CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	LAVANS VUILLAFANS-231735	13/03/2017	0	231735	499,50
SECURISATION DIRECTION	DIRECTION-	14/03/2017	0	231735	4 313,48
STETHOSCOPES MAGISTER	SSSM2017-008	14/03/2017	5	21568	288,00
HOUSSES SATUROMETRES	SSSM2017-007	14/03/2017	5	21568	347,04
DOSIMETRES	RAD2017-002	14/03/2017	5	21568	948,00
KIT COMPRESSEUR RENFORT A AIR	PARC2017-014	20/03/2017	5	21561	2 475,00
KIT COMPRESSEUR RENFORT A AIR	PARC2017-014	20/03/2017	5	21561	1 650,00
GROUPE ELECTROGENE 2KW PRAMAC	PARC2017-016	20/03/2017	5	21568	972,00
MATERIEL DE CAPTURE D'ANIMAUX	PARC2017-015	20/03/2017	5	21568	1 234,80

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
ANALYSEUR OXYGEN ANALOX	PLG2017-002	17/03/2017	5	21568	286,39
GILET BLACK ICE + LEST	PLG2017-003	20/03/2017	5	21568	2 019,95
ASPIRATEUR MUCOSITES ACCUVAC	SSSM2017-009	20/03/2017	5	21568	7 587,22
PC PORTABLE TPS MONO POSTE	SIR2017-011	20/03/2017	6	21578	1 440,00
PC PORTALBE TPS MONO POSTE	SIR2017-011	20/03/2017	6	21578	672,00
SERRUR TOIT PEDAG MONTBELIARD	MONTBELIARD-21318	22/03/2017	5	21318 2014001	496,16
CASQUE F1 XF - TAILLE M	PARC2017-017	24/03/2017	5	21568	36 585,60
CASQUE F1 XF - TAILLE L	PARC2017-017	24/03/2017	5	21568	5 487,84
VSAV MASTER EH-939-RC	PARC2017-018	27/03/2017	10	21561 2010001	83 359,67
VSAV MASTER EH-652-RC	PARC2017-019	27/03/2017	10	21561 2010001	83 359,67
VSAV MASTER EH-296-RD	PARC2017-020	27/03/2017	10	21561 2010001	83 359,67
VSAV MASTER EH-413-RD	PARC2017-021	27/03/2017	10	21561 2010001	83 359,67
VSAV MASTER EH-133-RD	PARC2017-022	27/03/2017	10	21561 2010001	83 359,67
MATERIEL GRIMP	GRIMP2017-001	27/03/2017	5	21568	6 238,31
MOTEURS BATEAUX YAMAHA	PARC2017-023	27/03/2017	5	21568	6 480,00
Monteur portable SpO2 Nellcor	SSSM2017-003	31/03/2017	8	21568	3 601,80
TOITURE PEDAGOGIQUE ISLE/DOUBS	ISLE/DOUBS-21318	04/04/2017	5	21318 2014001	2 106,36
TOITURE PEDAGOGIQUE PONT ROIDE	PONT DE ROIDE-21318	04/04/2017	5	21318 2014001	6 537,87
TOITURE PEDAGOGIQUE MAICHE	MAICHE-21318	04/04/2017	5	21318 2014001	2 257,74
TOITURE PEDAGOGIQUE BES.EST	BESANCON EST-21318	04/04/2017	5	21318 2014001	6 606,77
EQUIP.PARE BALLE NON CESSIBLE	PARC2017-024	04/04/2017	5	21568	19 920,96
VIDEOPROJECTEUR VALDAHON	IMMO2017-007	04/04/2017	5	2184	724,86
BI BOUTEILLE AVEC ISOLATEUR	PLG2017-004	04/04/2017	5	21568	2 480,05
PROGICIEL VACATIONS	SIR2017-006	04/04/2017	6	2051	2 400,00
SUPPORT ROULANT MILITAIRE	PARC2017-026	07/04/2017	5	21568	1 554,00
LICENCE PREMIUM ET DECT	SIR2017-012	10/04/2017	6	2051	3 038,10
DECT AVEC CHARGEURS	SIR2017-017	10/04/2017	6	2183	2 027,52
PROGICIEL INDEMNITES SPV	SIR2017-013	10/04/2017	6	2051	24 520,32
FORMATION PROGICIEL INDEMNITES	SIR2017-014	10/04/2017	6	2051	1 200,00
LOT PIECES LOT DE SAUVETAGE	PARC2017-027	10/04/2017	5	21568	9 692,34
LAMPE DE PLONGEE	PLG2017-005	10/04/2017	5	21568	1 737,00
MONTRE DE PLONGEE	PLG2017-005	10/04/2017	5	21568	289,25
EQUIPEMENT RADIO ANTARES	SIR2017-015	10/04/2017	8	21578	17 371,38
AQUITTEMENT DEPORTE BELKIN	SIR2017-016	10/04/2017	6	2183	621,70
LICENCE VIRTUALISATION POSTE W	SIR2017-018	18/04/2017	6	2051 2012001	13 651,80
DETECTEUR CHIMIQUE	CMIC2017-001	18/04/2017	5	21568	16 560,00
DETECTEUR CHIMIQUE STOCKEUR	CMIC2017-001	18/04/2017	5	21568	600,00
PRESTATIONS PROGICIEL CIVITAS	SIR2017-020	18/04/2017	6	2051 2008002	5 171,40
BOITIER VIRTUALISATION	SIR2017-019	18/04/2017	6	2183 2012001	19 440,00
POMPE INCENDIE 8377XL25	2000-207	18/04/2017	1	21561	3 784,92
CENDREIER CORBEILLE SUR PIED	IMMO2017-009	20/04/2017	5	2188 200301	370,80
TOITURE PEDAGOGIQUE BES EST	BESANCON EST-21318	20/04/2017	5	21318 2014001	6 572,56
TOITURE PEDAGOGIQUE MAICHE	MAICHE-21318	20/04/2017	5	21318 2014001	6 572,56
SIT 32 MOE PLATEFORME LOGISTIQ	CENTRE LOGISTIQUE-232	25/04/2017	25	232 200301	5 919,47
POTENCE METAL SUR CEPARI	OUTILS PEDAGOGIQUES-21561	26/04/2017	8	21561 2014001	1 850,00
TOITURE PEDAGOGIQUE PIERREFONT	PIERREFONTAINE-21318	04/05/2017	5	21318 2014001	6 466,28
TOITURE PEDAGOG.BAUME L.DAMES	BAUME LES DAMES-21318	04/05/2017	5	21318 2014001	12 442,61
TOIT.PEDAGOGIQUE BESANCON CENT	BESANCON CENTRE-21318	04/05/2017	5	21318 2014001	13 008,23
TOITURE PEDAGIQUE LEVIER	LEVIER-21318	04/05/2017	5	21318 2014001	2 722,30
TOITURE PEDAGOGIQUE ISLE/DOUBS	ISLE/DOUBS-21318	04/05/2017	5	21318 2014001	6 466,28
MOBILIER AMANCEY	IMMO2017-009	04/05/2017	10	2184 200301	7 534,72
MOBILIER AMANCEY	IMMO2017-010	04/05/2017	10	2184 200301	11 808,00
REFRIGERATEUR AMANCEY	IMMO2017-011	04/05/2017	5	2188 200301	407,30
HOUSSES TAIR	SIR2017-021	04/05/2017	8	21578	4 800,00
PC PORTABLE DDSIS	SIR2017-022	04/05/2017	6	2183	1 930,80
BOITE EMBRAYAGE 2284XL25	2276	05/05/2017	1	21561	5 489,59
BOTTE INCENDIE FIRE EAGLE	PARC2017-028	05/05/2017	5	21568	23 980,80
BOTTE INCENDIE FLORIAN PRO	PARC2017-028	05/05/2017	5	21568	749,40
LAME A NEIGE	PARC2017-030	05/05/2017	5	21568	5 880,00
BOITIER DE TRANSMISSION ICS2	SIR2017-023	12/05/2017	4	21578	1 800,00
CHAINES A NEIGE	PARC2017-030	11/05/2017	5	21568	815,18
CHAINES A NEIGE	PARC2017-030	16/05/2017	5	21568	1 029,91
CHAINES A NEIGE	PARC2017-030	16/05/2017	5	21568	1 914,76
CHAINES A NEIGE	PARC2017-030	16/05/2017	5	21568	92,08
LOT MATERIEL DE SPORT	FORM2017-001	16/05/2017	5	21578	5 593,51

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
LOT MATERIEL DE SPORT	FORM2017-001	16/05/2017	5	21578	3 057,45
ANTENNE ORCHAMPS VENNES	SIR2017-024	16/05/2017	8	2183 200301	4 909,88
ANTENNE AMANCEY	SIR2017-025	16/05/2017	8	2183 200301	4 831,88
BRIQUE FORMATION	SIR2017-026	16/05/2017	6	2051 2008002	4 320,00
VENTILATEURS GRAND DEBIT	PARC2017-025	16/05/2017	8	21568	72 057,60
BARRIERES AMOVIBLES MONT D'OR	IMMO2017-013	16/05/2017	5	2188 200301	3 024,00
SURPESEUR MONT D'OR	IMMO2017-012	16/05/2017	5	2188 200301	1 980,00
PANNEAU RELEVABLE MONT D'OR	MONT DOR-231312	16/05/2017	25	231312 200301	1 380,00
CAMERAS THERMIQUES	PARC2017-031	16/05/2017	8	21568	21 168,00
BARQUETTE DE SAUVETAGE DEMONTA	PARC2017-034	23/05/2017	8	21568	882,91
BRANCARDS PMA	PARC2017-033	23/05/2017	8	21568	7 069,42
BARQUETTE DE SAUVETAGE DEMONTA	PARC2017-032	23/05/2017	8	21568	769,94
OUTILS DIAGNOSTIC ATELIER	PARC2017-035	23/05/2017	5	21568	19 174,80
SYSTEME ECLAIRAGE TUB3000	SD2017-001	22/05/2017	5	21568	582,00
ORDINATEURS PLG	PLG2017-006	23/05/2017	5	21568	627,01
VESTIAIRE MOBILE AMANCEY	IMMO2017-016	30/05/2017	10	2184 200301	440,58
CENDRIER POUBELLE AMANCEY	IMMO2017-015	30/05/2017	5	2188 200301	370,80
REPERAGE AMIANTE ATELIER DEPT	ATELIER DEPARTEMENTAL-232	30/05/2017	25	232 200301	420,00
PLANS DURS AVEC POIGNEES	SSSM2017-010	30/05/2017	5	21568	428,40
SACS TRANSPORT MATELAS DEPRES	SSSM2017-011	30/05/2017	5	21568	450,00
TOITURES PEDAGOGIQUES PONTARLI	PONTARLIER-21318	30/05/2017	5	21318 2014001	3 410,65
MICRO-ONDE ORCHAMPS VENNES	IMMO2017-014	31/05/2017	2	2188 200301	121,70
SURPANTALONS D'INTERVENTION SU	PARC2017-036	01/06/2017	5	21568	5 598,60
TENSIOMETRES	SSSM2017-012	02/06/2017	5	21568	1 260,00
REGISTRES MOTORISES PONTARLIER	PONTARLIER-231312	02/06/2017	25	231312	14 259,36
KANGOO EM-611-CM	PARC2017-037	06/06/2017	8	2182 2010001	1 643,58
KANGOO EM-572-CM	PARC2017-038	06/06/2017	8	2182 2010001	1 643,58
KANGOO EM-604-CM	PARC2017-039	06/06/2017	8	2182 2010001	1 643,58
KANGOO EM-577-CM	PARC2017-040	06/06/2017	8	2182 2010001	1 643,58
KANGOO EM-576-CM	PARC2017-041	06/06/2017	8	2182 2010001	1 643,58
SYSTEME EXTRACTION ROCHEJEAN	ROCHEJEAN-231735	06/06/2017	25	231735	14 582,90
BANC CONFORT - LAMES FRENE NAT	IMMO2017-017	06/06/2017	5	2188 200301	361,86
TOITURE PEDAGOGIQUE ISLE DOUBS	ISLE/DOUBS-21318	06/06/2017	5	21318 2014001	1 064,76
POSE D'UNE TOITURE PONT DE ROI	PONT DE ROI-21318	06/06/2017	5	21318 2014001	1 117,48
TOITURE PEDAGOGIQUE MAICHE	MAICHE-21318	06/06/2017	5	21318 2014001	958,49
TOITURE PEDAGOGIQUE BESANCON	BESANCON EST-21318	06/06/2017	5	21318 2014001	958,49
REFRIGERATEUR ORCHAMPS VENNES	IMMO2017-018	08/06/2017	2	2188 200301	407,30
TOITURE PEDAGOGIQUE BES EST	BESANCON EST-21318	13/06/2017	5	21318 2014001	4 961,64
TOITURE PEDAGOGIQUE PONTARLIER	PONTARLIER-21318	13/06/2017	5	21318 2014001	4 961,64
MEULEUSE GWS 22-0230H	SD2017-002	13/06/2017	5	21568	308,38
APPAREILS EVACUATION FILTRANTS	DFD2017-001	13/06/2017	5	21568	2 688,00
ALIMENTATIONS CISCO	SIR2017-027	13/06/2017	6	2183	1 390,80
EQUIPEMENT 208 EL-186-VA	PARC2017-042	14/06/2017	8	2182 2010001	1 115,93
EQUIPEMENT 208 EL-059-VA	PARC2017-043	14/06/2017	8	2182 2010001	1 115,93
EQUIPEMENT 208 EL-090-VA	PARC2017-044	14/06/2017	8	2182 2010001	1 115,93
EQUIPEMENT 208 CE-786-RF	PARC2017-045	14/06/2017	8	2182 2010001	1 115,93
EQUIPEMENT 208 EL-144-VA	PARC2017-046	14/06/2017	8	2182 2010001	1 115,93
EQUIPEMENT 208 EL-044-RQ	PARC2017-047	14/06/2017	8	2182 2010001	732,53
FOUR MICRO ONDES	IMMO2017-019	14/06/2017	2	2188	973,63
PROJECTEUR A MAINS	PARC2017-048	15/06/2017	5	21568	575,50
PEUGEOT 208 ACTIVE EL-044-RQ	PARC2017-054	19/06/2017	8	2182 2010001	15 282,70
PEUGEOT 208 ACTIVE EL-186-VA	PARC2017-042	19/06/2017	8	2182 2010001	13 937,00
PEUGEOT 208 ACTIVE EL-059-VA	PARC2017-043	19/06/2017	8	2182 2010001	13 937,00
PEUGEOT 208 ACTIVE EL-090-VA	PARC2017-044	19/06/2017	8	2182 2010001	13 937,00
PEUGEOT 208 ACTIVE EL-149-VA	PARC2017-046	19/06/2017	8	2182 2010001	13 937,00
PEUGEOT 208 ACTIVE CE-786-RF	PARC2017-045	19/06/2017	8	2182 2010001	13 937,03
ENCEINTE PORTABLE	SIR2017-028	20/06/2017	6	21578	510,00
ONDULEURS CIS	SIR2017-029	20/06/2017	6	2183	3 264,00
INTERFACE DE COMMUNICATION	PARC2017-055	22/06/2017	5	21568	1 356,00
CLIMATISEUR MOBILE DIRECTION	IMMO2017-020	20/06/2017	5	2188	332,00
COMPRESSEUR MONTBELIARD	PARC2017-058	26/06/2017	16	21568	42 588,00
LOT MATERIEL EXTINCTION	PARC2017-057	26/06/2017	8	21568	1 332,71
EXTINCTEURS ORCHAMPS VENNES	PARC2017-056	26/06/2017	2	21568	208,80
LICENCE PFLAU + SMS	SIR2017-033	26/06/2017	6	2051	4 611,60
SERVEURS OPS	SIR2017-032	26/06/2017	4	2183	13 135,68

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
COPIEURS SIS	SIR2017-030	22/06/2017	6	2183	12 765,60
COPIEUR SAINT VIT	SIR2017-030	26/06/2017	6	2183	4 500,00
LOGICIEL VACATIONS	SIR2017-006	26/06/2017	6	2051	1 200,00
MOBILIER ORCHAMPS VENNES	IMMO2017-021	26/06/2017	10	2184 200301	12 184,47
MOBILIER ORCHAMPS VENNES	IMMO2017-022	26/06/2017	10	2184 200301	10 977,44
SIT 2 ATELIER MECANIQUE	ATELIER DEPARTEMENTAL-232	26/06/2017	0	232 200301	4 216,21
COMBINAISONS PLONGEE	PLG2017-007	26/06/2017	5	21568	11 700,32
MICRO ONDES	IMMO2017-026	27/06/2017	2	2188	89,00
ASPIRATEUR DE MUCOSITISS	SSSM2017-013	28/06/2017	5	21568	300,00
ATELLE CERVICO THORACIQUE	SSSM2017-014	28/06/2017	5	21568	294,00
TENUES GRIMP	GRIMP2017-002	30/06/2017	5	21568	1 090,80
ECRANS PROJECTION DIRECTION	IMMO2017-023	30/06/2017	5	2188	538,73
REFRIGERATEURS GPT OUEST	IMMO2017-024	30/06/2017	5	2188	2 036,52
TENSIOMETRE CLINICUS	SSSM2017-015	05/07/2017	5	21568	630,00
STETHOSCOPE PERFECTO	SSSM2017-016	05/07/2017	5	21568	270,00
TOITURE HOPITAUX VIEUX	LES HOPITAUX VIEUX-21318	05/07/2017	5	21318 2014001	7 531,04
TOITURE BAUME LES DAMES	BAUME LES DAMES-21318	05/07/2017	5	21318 2014001	7 531,04
TOITURE LEVIER	LEVIER-21318	05/07/2017	5	21318 2014001	7 531,04
TOITURE BESANCON CENTRE	BESANCON CENTRE-21318	05/07/2017	5	21318 2014001	7 531,04
BOUTEILLES D'AIR CEPTI	PARC2017-059	05/07/2017	5	21568 2014001	7 440,00
TABLES PIN NATUREL VAUFREY	IMMO2017-029	06/07/2017	5	2188	669,04
ASPIRATEURS EAU ET POUSSIERE	IMMO2017-027	07/07/2017	5	2188	1 626,90
VESTIAIRE MOBILE ORCHAMPS-VENN	IMMO2017-028	07/07/2017	10	2184 200301	440,58
KIT COMPRESSEUR ET RENFORT A A	PARC2017-060	07/07/2017	5	21561	4 125,00
PRESENTOIRS MOBILES CHARQUEMON	IMMO2017-025	07/07/2017	5	2184	402,80
ANTENNES	SIR2017-035	10/07/2017	8	21578	3 816,00
CABLAGE SAINT VIT	SIR2017-036	10/07/2017	5	21578	883,20
TREUILS A CABLE	SD2017-004	10/07/2017	5	21568	723,92
VALISE ETANCHE PLG	PLG2017-008	10/07/2017	5	21568	169,91
DYNAMOMETRE	SD2017-003	10/07/2017	5	21568	2 872,80
CABLAGE VUILLAFANS	SIR2017-034	11/07/2017	5	21578	883,20
LANCES ET PIECES JONCTION	PARC2017-063	11/07/2017	5	21568	2 432,74
ENROULEUR CABLE ELECTRIQUE	PARC2017-062	11/07/2017	8	21568	4 059,60
VENTILATEUR MOYEN DEBIT	PARC2017-062	11/07/2017	8	21568	16 067,52
SERVEURS SYSTEME ALERTE	SIR2017-037	11/07/2017	4	2183	6 012,00
SERVEURS SYSTEME ALERTE	SIR2017-037	11/07/2017	4	2183	47 880,00
EQUIPEMENT VIRT EP-361-BQ	PARC2017-061	11/07/2017	18	21561 2010001	81 360,00
CABLAGE MONTPERREUX	SIR2017-039	11/07/2017	5	21578	883,20
CABLAGE ECRAN MONTBELIARD	SIR2017-038	11/07/2017	5	21578	1 178,40
Protection solaire vitrage bur	DIRECTION-231735	11/07/2017	25	231735	612,20
SAC IMMOBILISATION RAHCIS	SSSM2017-017	10/07/2017	5	21568	1 377,00
CHASSIS VIRT EP-361-BQ	PARC2017-061	18/07/2017	18	21561 2010001	82 140,00
MOTOROLA TALKIE WALKIE T80 JAU	SIR2017-040	19/07/2017	8	21578	239,91
HAUT PARLEUR RADIO	SIR2017-041	19/07/2017	8	21578	260,28
COPIEUR PHARMACIE	SIR2017-042	19/07/2017	6	2183	1 808,40
TOITURE PEDAGOGIQUE PONTARLIER	PONTARLIER-21318	19/07/2017	5	21318 2014001	7 531,04
CASQUE F2	GRIMP2017-003	19/07/2017	5	21568	1 802,86
LECTEUR CODE BARRE	SIR2017-043	21/07/2017	5	2183	378,00
15 DECT 8232 AVEC CHARGEURS	SIR2017-044	21/07/2017	8	2183	2 027,52
TESTEUR DIFFERENTIEL	PARC2017-064	24/07/2017	5	21568	216,67
EQUIPT RECHERCHE VICTIMES	SD2017-005	26/07/2017	5	21568	9 935,10
CLIMATISEUR PROLINE	SIR2017-046	26/07/2017	5	21578	299,99
BRIQUE FORMATION OXIO	SIR2017-026	26/07/2017	6	2051 2008002	4 320,00
HARNAIS FALCON PETZL	GRIMP2017-004	26/07/2017	5	21568	657,78
SERVEURS FICHIERS SAUVEGARDE	SIR2017-045	26/07/2017	4	2183	9 919,20
TABLE DE BUREAU MOBILE EVOLUTI	IMMO2017-030	28/07/2017	5	2184	133,50
MOBILIER DE BUREAU	IMMO2017-032	28/07/2017	10	2184	322,13
MOBILIER DE BUREAU	IMMO2017-031	31/07/2017	5	2184	988,76
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'E	SERVIN-231735	28/07/2017	0	231735	14 993,99
BOITE A VITESSE - DG-072-ZV	LOG2017-073	28/07/2017	1	2182	2 811,60
VIDEOPROJECTEUR EPSON EB-W29	SIR2017-050	01/08/2017	6	2183	5 580,00
LECTEUR CODE BARRE DATALOGIC Q	SIR2017-049	01/08/2017	6	2183	1 660,80
SERVEURS FICHIERS CS NAS SYN	SIR2017-048	01/08/2017	4	2183	2 968,80
CISCO SFP CONVERTISSEUR VERS R	SIR2017-047	01/08/2017	4	2183	1 445,70
CARTE VIDEO POSTE CTA	SIR2017-051	01/08/2017	6	2183	4 917,96

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
EVOLUTION LOGICIEL EVAL PROF	SIR2017-052	01/08/2017	6	2051	1 980,00
EVOLUTION WORKFLOW LOGICIEL EV	SIR2017-052	01/08/2017	6	2051	1 200,00
AMENAGEMENT LOCAL CODIS	SIR2017-053	01/08/2017	10	21578	3 061,97
CASQUE F2 X-TREM	PARC2017-066	02/08/2017	5	21568	1 311,17
EXTINCTEURS	PARC2017-065	02/08/2017	10	21568	1 756,60
TETE DE PONT - CCF 2104 WS 25	1833	02/08/2017	1	21561	6 825,54
BOITE DE VITESSE AR 293 PR	PARC2010-56	03/08/2017	3	2182	3 030,00
Commande de lampes F1	PARC2017-67	03/08/2017	5	21568	5 385,60
PORTE MANTEAU + PRESENTOIRES M	IMMO2017-033	03/08/2017	5	2184	136,45
MASQUE PANORAMASQUE	PARC2017-068	04/08/2017	5	21568 2014001	3 648,00
MATELAS MOUSSE MERINOS ALPHA	IMMO2017-034	08/08/2017	5	2184	169,99
PLAQUE A INDUCTION BARTSCHER	IMMO2017-035	08/08/2017	2	2188	232,80
MATELAS IMMOBILISATEUR A DEPRE	SSSM2017-018	11/08/2017	5	21568	8 709,12
SERTISSEUSE DE TYPE MB137	PARC2017-069	11/08/2017	5	21568	6 822,60
TRONCONNUEUSE DE TYPE M22 CUT+	PARC2017-070	11/08/2017	5	21568	1 618,56
MANNEQUIN CORPS	FORM2017-002	22/08/2017	5	21578	3 212,17
VENTILATEURS ASPIRATION ATEX	PARC2017-071	24/08/2017	5	21568	16 808,40
PARCOURS SPORTIF PONTARLIER	FORM2017-003	24/08/2017	5	21578	7 758,00
MANNEQUIN CORPS ENTIER	FORM2017-004	28/08/2017	5	21578	3 388,28
VESTES INTERVENTION TEXTILE	PARC2017-075	28/08/2017	5	21568	6 362,40
TOITURE PEDAGOG. BAUMELES DAMES	BAUME LES DAMES-21318	28/08/2017	5	21318 2014001	4 961,64
TOITURE PEDAGOG. MAICHE	MAICHE-21318	31/08/2017	5	21318 2014001	4 961,64
TOITURE PEDAGOG. PONT DE ROIDE	PONT DE ROIDE-21318	31/08/2017	5	21318 2014001	5 120,41
TOITURE PEDAGOG. LEVIER	LEVIER-21318	31/08/2017	5	21318 2014001	4 961,64
TOITURE PEDAGOG. ISLE/DOUBS	ISLE/DOUBS-21318	31/08/2017	5	21318 2014001	4 961,64
MOTOPOMPE D'EPUISEMENT STH-80X	PARC2017-074	31/08/2017	8	21568	749,46
TUYAUX SOUPLE	PARC2017-072	31/08/2017	5	21568	26 620,48
TUYAUX SEMI-RIGIDE DN 25 x 20	PARC2017-072	31/08/2017	5	21568	206,45
Mise en place caméras et rempl	DIRECTION-231735	31/08/2017	25	231735	15 856,86
BIPS	SIR2017-057	04/09/2017	8	21578	7 080,00
PC SINUS ET COMMANDEMENT	SIR2017-056	04/09/2017	6	2183	29 873,99
POSTE RADIO ANTAES BJ-203-PL	SIR2017-055	04/09/2017	8	21578	228,00
ADAPTEURS	SIR2017-054	04/08/2017	6	2183	855,00
CHAISES LA FUELLE	IMMO2017-038	04/09/2017	5	2184	598,20
COMPTOIR A TIROIRS	IMMO2017-037	04/09/2017	10	2184	1 553,12
TABLE BESANCON CENTRE	IMMO2017-036	04/09/2017	5	2184	148,68
KANGOO DCI 90 EM 572 CM	PARC2017-038	06/09/2017	8	2182 2010001	12 624,42
KANGOO DCI 90 EM-604-CM	PARC2017-039	06/09/2017	8	2182 2010001	12 624,42
KANGOO DCI 90 EM-577-CM	PARC2017-040	06/09/2017	8	2182 2010001	12 624,44
KANGOO DCI 90 EM-576-CM	PARC2017-041	06/09/2017	8	2182 2010001	12 624,42
KANGOO DCI 90 EM-611-CM	PARC2017-037	06/09/2017	8	2182 2010001	12 624,42
ELECTROPOMPE SUBMERSIBLE	PARC2017-073	07/09/2017	8	21568	2 391,60
SUPPORTS RECEPTEURS BIP	SUR2017-060	11/09/2017	8	21578	451,20
LICENCES VIRTU ARTEMIS V2	SIR2017-059	11/09/2017	6	2051	2 509,67
LICENCES MICROSOFT SOLUTION AD	SIR2017-058	11/09/2017	6	2051	34 560,62
SMARTEMIS	SIR2017-031	11/09/2017	6	2051 2017001	16 763,40
MOBILIER GPT SUD	IMMO2017-041	11/09/2017	10	2184	3 217,17
MOBILIER DIRECTION	IMMO2017-040	11/09/2017	5	2184	2 937,61
ARMOIRES GPT OUEST	IMMO2017-039	11/09/2017	10	2184	3 385,83
MOBILIER ATELIER BESANCON EST	IMMO2017-042	13/09/2017	10	2184	1 632,88
BOITE A VITESSES VSAV V722FC	PARC2011-107	14/09/2017	4	21561	2 182,80
PARKAS GTO	PARC2017-049	15/09/2017	5	21568	2 935,44
BOTTE D'INCENDIE FLORIAN PRO	PARC2017-077	18/09/2017	5	21568	4 496,40
BOTTE D'INCENDIE MULTIUSAGE FI	PARC2017-077	18/09/2017	5	21568	25 179,84
CEPTI Mobile 45' Conteneur	PARC2017-078	19/09/2017	10	21561 2014001	304 227,00
CARTE D'EXTENSION 10 Gbe SFP+	SIR2017-061	26/09/2017	4	2183	360,00
TROUSSE LOT HEMORRAGIE	SSSM2017-019	28/09/2017	5	21568	261,60
OXYMETRE DE POULS MINDRAY	SSSM2017-020	28/09/2017	5	21568	1 632,00
SENTINELLE GASALERT CLIP CO	PARC2017-050	02/10/2017	5	21568	2 520,00
BANC CONFORT	IMMO2017-043	06/10/2017	5	2188 200301	361,86
CEPTI Mobile 45' Conteneur	PARC2017-078	09/10/2017	10	21561 2014001	108 652,50
LICENCE SIG ADM GEOCONCEPT	SIR2017-062	10/10/2017	6	2051	9 600,00
LICENCE SIG ADM GEOCONCEPT	SIR2017-062	10/10/2017	6	2051	2 448,00
LICENCE SIG ADM GEOCONCEPT	SIR2017-062	10/10/2017	6	2051	3 304,80
LICENCE SIG ADM GEOCONCEPT	SIR2017-062	10/10/2017	6	2051	5 400,00

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
EHELLE MONT D OR	IMMO2017-044	11/10/2017	5	2188 200301	564,00
CHAUFFAGE PC DE SITE	PARC2017-076	13/10/2017	8	21568	2 091,60
CASQUES F2	PARC2017-079	13/10/2017	5	21568	819,48
BOTTES INCENDIE	PARC2017-077	13/10/2017	5	21568	299,76
REFRIGERATEUR TOP 240 L	IMMO2017-045	13/10/2017	5	2188	1 307,99
TABLEAU BLANC AMANCEY	IMMO2017-046	13/10/2017	5	2184	108,47
NETTOYEUR HAUTE PRESSION KARCH	PARC2017-051	16/10/2017	5	21568	3 000,00
GEOCONCEPT FORMATION	SIR2017-062	16/10/2017	6	2051	2 808,00
BRIQUE FORMATION	SIR2017-026	16/10/2017	6	2051 2008002	4 320,00
FIREWALL ARTEMIS	SIR2017-064	16/10/2017	6	2183	2 332,80
LOGICIEL VACATIONS FORMATION	SIR2017-013	16/10/2017	6	2051	1 200,00
LOGICIEL VACATIONS	SIR2017-013	16/10/2017	6	2051	4 086,72
MOBILIER DE BUREAU	IMMO2017-047	17/10/2017	10	2184	4 126,11
TOITURE PEDAGOGIQUE ST VIT	SAINT VIT-21318	18/10/2017	5	21318 2014001	7 583,76
FOURNITURE ET POSE D'UNE TOITU	SANCEY LE GRAND-21318	18/10/2017	5	21318 2014001	7 583,76
TOITURE PEDAGOGIQUE ST VIT	SAINT VIT-21318	18/10/2017	5	21318 2014001	6 054,85
TOIT PEDAGOGIQUE MONT D OR	MONT DOR-21318	18/10/2017	5	21318 2014001	4 961,64
TOIT PEDAGO BESANCON CENTRE	BESANCON CENTRE-21318	18/10/2017	5	21318 2014001	4 961,64
TOIT PEDAGOG SANCEY LE GRAND	SANCEY LE GRAND-21318	18/10/2017	5	21318 2014001	8 417,42
TOIT PEDAGOG MONT D OR	MONT DOR-21318	18/10/2017	5	21318 2014001	2 722,30
TOIT PEDAGOG AUDIN/VAL	AUDIN/VALENT-21318	18/10/2017	5	21318 2014001	6 583,10
TERRASSEMENT ET FONDATIONS	AUDIN/VALENT-21318	18/10/2017	5	21318 2014001	2 296,08
TABLEAUX GOC - CODIS 25	IMMO2017-048	18/10/2017	10	2184	6 586,80
OUTILLAGE ATELIER	PARC2017-080	19/10/2017	5	21568	755,78
OUTILLAGE ATELIER	PARC2017-080	19/10/2017	5	21568	2 788,97
PALAN ELECTRIQUE	PARC2017-081	27/10/2017	5	21561 2014001	1 285,68
TENDEUR SRTISSEUR FEUILLARD	PARC2017-082	27/10/2017	5	21568	1 624,06
VSAV MASTER EQ-505-CV	PARC2017-087	27/10/2017	10	21561 2010001	89 492,69
VSAV MASTER EQ-272-CV	PARC2017-086	27/10/2017	10	21561 2010001	89 492,69
VSAV MASTER EQ-589-CV	PARC2017-085	27/10/2017	10	21561 2010001	89 492,69
VSAV MASTER EQ-400-CV	PARC2017-084	27/10/2017	10	21561 2010001	89 492,69
VSAV MASTER EQ-154-CV	PARC2017-083	27/10/2017	10	21561 2010001	89 492,69
CAUTION DIRECTEUR	CAUTION DIRECTEUR	27/10/2017	0	275	1 340,00
AMENAGEMENT SUIVANT MARCHÉ N°1	PARC2017-088	31/10/2017	8	2182 2010001	15 789,60
MINI PERFO/BATTERIES/CHARGEUR	GRIMP2017-005	02/11/2017	2	21568	249,70
LICENCE MICROSOFT 150UTILISATE	SIR2017-066	03/11/2017	6	2051	3 910,80
MISE EN OEUVRE INTERFACE CEGID	SIR2017-065	27/10/2017	6	2051	1 224,00
PROGICIEL YOURCEGID SECTEUR PU	SIR2017-065	03/11/2017	6	2051	1 680,00
SPECTROMETRE GAMMA	RAD2017-003	06/11/2017	5	21568	8 280,00
GROUPE ELECTROGENE 4KVA HX4000	PARC2017-052	13/11/2017	5	21568	1 104,46
Commande de lampes F1	PARC2017-067	13/11/2017	5	21568	5 385,60
CHASSIS VSRM	PARC2017-089	13/11/2017	18	21561 2010001	74 615,74
MODIFICATION VPI EN VPIP - CPI	PARC2017-090	13/11/2017	18	21561	5 280,00
HOTTE ASPIRANTE PLATEFORME LOG	CENTRE LOGISTIQUE-231312	13/11/2017	25	231312 200301	627,59
BIPS APPEL SELECTIF ORCHAMPS V	SIR2017-067	13/11/2017	8	2183 200301	7 080,00
FIREWALL ARTEMIS	SIR2017-064	13/11/2017	6	2183	3 402,00
MONTRES ET BI BOUTEILLES	PLG2017-009	13/11/2017	5	21568	2 378,20
CHAUSSURE ALPINISME	GRIMP2017-006	13/11/2017	5	21568	2 056,86
MO SITUAT 1 LOCAUX MONTBELIARD	MONTBELIARD-2031	14/11/2017	0	2031	5 956,50
EXTENSION CS MATHAY	MATHAY-231735	15/11/2017	25	231735	2 732,53
CHAISES PORTOIR PLIANTES	PARC2017-053	16/11/2017	8	21568	2 937,06
SERVANTES ULTIMATE POUR DIAGNO	PARC2017-091	17/11/2017	5	21568	1 064,70
MAITRISE OEUVRE CS MATHAY	MATHAY-2031	17/11/2017	25	2031	1 670,78
INTERFACE FACTURES CEGID	SIR2017-065	20/11/2017	6	2051	254,77
ORDINATEUR DE PLONGEE MARES	PLG2017-010	20/11/2017	5	21568	836,02
MIGRATION ARCGIS	SIR2017-068	20/11/2017	6	2051	1 692,00
LICENCES ESET MAIL SECURITY	SIR2017-069	20/11/2017	6	2051	3 613,22
RELEVÉ 5611080455 17/2104+2863	PARC2017-092	20/11/2017	5	21568	468,18
ARMOIRES MULTICASIERS	IMMO2017-051	22/11/2017	10	2184	5 854,35
BOTTE D'INCENDIE MULTIUSAGE FI	PARC2017-077	22/11/2017	5	21568	29 976,00
CARDIOSCOPIES	SSSM2017-021	24/11/2017	8	21568	39 641,23
CHARIOT DE MANUTENTION	PARC2017-093	27/11/2017	5	21568	189,60
EXTINCTEURS CO2 EAU Poudre	PARC2017-094	27/11/2017	10	21568	1 016,47
LIAISON PERSONNELLE AUTOROLL V	PARC2017-095	27/11/2017	8	21568	8 349,12
OUTILS DESINCARCERATION	PARC2017-096	29/11/2017	10	21561 2010001	13 772,40

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
RADIOMETRE PORTATIF TYPE FH 40	RAD2017-004	29/11/2017	5	21568	3 242,40
17/FORM/212 NS/CR	FORM2017-005	30/11/2017	5	21578	2 743,68
PRESTATION ANALYSE FONCTIONNEL	SIR2017-062	30/11/2017	6	2051	3 852,00
BACS DE RANGEMENT	PARC2017-097	30/11/2017	5	2188	1 856,70
ARMOIRE RIDEAUX	IMMO2017-052	30/11/2017	10	2184	1 307,66
CEPTI Mobile 45' Conteneur	PARC2017-078	04/12/2017	10	21561 2014001	21 730,50
CANALISATION EAU FROIDE	MONTBELIARD-231312	04/12/2017	25	231312	862,22
LED SPOTS DIRECTION	DIRECTION-231735	05/12/2017	25	231735	5 916,00
PROJECTEURS A MAINS	PARC2017-098	05/12/2017	5	21568	2 036,76
REMORQUE POWDRE AVEC POWDRE BC	PARC2017-099	05/12/2017	10	21561 2010001	16 200,00
KANGOO EXPRESS GRAND CONFORT D	PARC2017-100	05/12/2017	8	2182 2010001	15 565,88
OPTION ARTEMIS CODY	SIR2017-071	06/12/2017	6	2051	8 589,60
OPTION GEOARTEMIS	SIR2017-072	06/12/2017	6	2051	5 065,07
COPIEUR CS CLERVAL	SIR2017-070	06/12/2017	6	2183	1 808,40
BLOC DE MOUSSE PREDECOUPE	RAD2017-005	06/12/2017	5	21568	631,95
SERVANTES POUR DIAGNOSTICS	PARC2017-101	12/12/2017	5	21568	709,80
ECHELLE TELESCOPIQUE TUBESCA -	PLG2017-011	12/12/2017	5	21568	775,30
MACHINE A CAFE THERMOKING	IMMO2017-053	13/12/2017	2	2188	581,76
VIDEOPROJECTEUR OPTOMA W355	SIR2017-074	14/12/2017	6	2183	3 653,86
ONDULEUR EATON	SIR2017-073	14/12/2017	4	2183	12 768,60
PROGICIEL INDEMNITES	SIR2017-013	14/12/2017	6	2051	1 200,00
EQUIPEMENT CCR	PARC2017-105	14/12/2017	18	21561 2010001	202 538,53
EQUIPEMENT CCR	PARC2017-106	14/12/2017	18	21561 2010001	202 538,53
EQUIPEMENT CCR	PARC2017-107	14/12/2017	18	21561 2010001	202 538,53
EQUIPEMENT CCR	PARC2017-108	14/12/2017	18	21561 2010001	202 538,53
CHASSIS VPL	PARC2017-103	14/12/2017	18	21561 2010001	47 889,64
CHASSIS VPL	PARC2017-104	14/12/2017	18	21561 2010001	47 889,64
COORDINATION SECURITE BAUME LE	BAUME LES DAMES-232	14/12/2017	5	232 2014001	49,20
COORDINATION SECURITE BES.EST	BESANCON EST-232	14/12/2017	5	232 2014001	49,20
COORDINATION SECURITE BES.CENT	BESANCON CENTRE-232	14/12/2017	5	232 2014001	49,20
COORDINATION SECURITE LEVIER	LEVIER-232	14/12/2017	5	232 2014001	49,20
COORDINATION SECURITE MONT D'O	MONT DOR-232	14/12/2017	25	232 2014001	49,20
COORDINATION SECURITE PONTARLI	PONTARLIER-232	14/12/2017	5	232 2014001	49,20
COORDINATION SECURITE ISLE/DOU	ISLE/DOUBS-232	14/12/2017	5	232 2014001	49,20
COORDINATION SECURITE MONTBELI	MONTBELIARD-232	14/12/2017	5	232 2014001	49,20
COORDINATION SECURITE MAICHE	MAICHE-232	14/12/2017	5	232 2014001	49,20
RECEPTION ANCRAGE TOIT.PEDAG.P	PONT DE ROIDE-232	14/12/2017	5	232 2014001	373,20
RECEPTION ANCRAGE TOIT.PEDAG.A	AUDIN/VALENT-232	14/12/2017	5	232 2014001	373,20
RECEPTION ANCRAGE TOIT.PEDAG.S	SAINT VIT-232	14/12/2017	5	232 2014001	373,20
SENTINELLE GASALERT	PARC2017-102	14/12/2017	4	21568	720,00
CALORIFUGE CANALISAT.BOUCLANS	PREMIER PLATEAU-231312	14/12/2017	25	231312	635,29
GROUPE ELECTROGENE	PARC2017-109	14/12/2017	5	21568	909,60
LOT SAUVETAGE	PARC2017-110	14/12/2017	8	21568	3 114,36
LANCES INCENDIE	PARC2017-111	14/12/2017	5	21568	1 662,00
PIECES HYDRAULIQUES	PARC2017-112	14/12/2017	5	21568	851,88
CASQUES F1	PARC2017-113	14/12/2017	5	21568	37 317,60
CHASSIS RT D14 P4X4 FIRE ET RE	PARC2017-105	15/12/2017	18	21561 2010001	111 941,08
CHASSIS RT D14 P 4X4 FIRE ET R	PARC2017-106	15/12/2017	18	21561 2010001	111 373,07
CHASSIS RT D14 P 4X4 FIRE ET R	PARC2017-107	15/12/2017	18	21561 2010001	111 373,07
CHAINES A NEIGE LT45S CROCHETS	PARC2017-114	15/12/2017	5	21568	686,62
GPS CYNO	CYNO2017-001	18/12/2017	5	21568	747,00
SCAPHANDRE TYCHEM	CMIC2017-002	18/12/2017	5	21568	1 254,78
POSTES ANTARES	SIR2017-075	18/12/2017	8	21578	7 524,48
POSTE INFORMATIQUE	SIR2017-076	18/12/2017	6	2183	864,00
REPARATION CUVE FPTSR 7027 YY	LOG 2005-087	18/12/2017	4	21561	1 180,80
LOT MATERIEL GRIMP	GRIMP2017-007	18/12/2017	5	21568	500,82
CHASSIS CCR	PARC2017-108	19/12/2017	18	21561 2010001	111 941,08
EXTINCTEURS GPT EST	PARC2017-116	19/12/2017	10	21568	1 000,38
SURPANTALONS	PARC2017-117	19/12/2017	5	21568	911,40
FABRICATION ET POSE D'UNE TOIT	AUDIN/VALENT-21318	19/12/2017	5	21318 2014001	5 120,41
TOITURE PEDAGOGIQUE ISLE/DOUBS	ISLE/DOUBS-21318	19/12/2017	5	21318 2014001	409,54
TOITURE PEDAGOGIQUE SAINT VIT	SAINT VIT-21318	19/12/2017	5	21318 2014001	5 120,41
FABRICATION ET POSE D'UNE TOIT	SANCEY LE GRAND-21318	19/12/2017	5	21318 2014001	5 120,41
TOITURE PEDAGOGIQUE AUDINVAL	AUDIN/VALENT-21318	19/12/2017	0	21318 2014001	7 583,76
VESTE D'INTERVENTION	PARC2017-118	19/12/2017	5	21568	8 097,00

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
PLATEFORME MOBILE FIXE	IMMO2017-049	22/12/2017	5	2188	1 320,00
PONT ELEVATEUR 5T - 2 COLONNES	PARC2017-115	22/12/2017	16	21568	9 190,56
FLIGHT CASE SUR MESURE EN CP N	PARC2017-119	22/12/2017	10	21568	2 346,00
BACS TRANSPORT BOUTEILLES ARI	PARC2017-121	22/12/2017	5	21568	2 856,00
PERCEUSE DEWALT	PARC2017-120	22/12/2017	5	21568	438,00
BLOC DE MOUSSE PREDECOUPE	RAD2017-005	26/12/2017	5	21568	884,73
VLS TOUT TERRAIN SSV	PARC2017-122	26/12/2017	10	2182 2010001	43 151,00
PLAQUES DE REPARTITION	PARC2017-123	22/12/2017	5	21568	1 740,00
DEMONTE PNEUS	PARC2017-124	27/12/2017	5	21568	2 502,00
REFRIGERATEUR VLOG	IMMO2018-004	08/01/2017	5	2188	1 049,00
LICENCES MEDIA PRO SE MULTI US	SIR2018-001	08/01/2017	6	2051	445,00
TOTAL					5 053 355,53

A6.2

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-17 du CGCT) - SORTIES

DATE	LIBELLE	VALEUR VENTE
13/01/2017	Cession (stade CE 1, immo n° 2809) au 13/01/17: CH	6 200,00
19/01/2017	Cession (stade CE 2, immo n° 632) au 16/01/17: KAN	1 736,70
23/01/2017	Cession (stade CE 3, immo n° 27) au 20/01/17: CHAS	4 000,00
08/03/2017	Cession (stade CE 4, immo n° 5605) au 24/02/17: TR	1 500,00
08/03/2017	Cession (stade CE 5, immo n° 430) au 07/03/17: VSA	3 256,05
16/03/2017	Cession (stade CE 6, immo n° 640) au 14/03/17: CLI	1 610,00
23/03/2017	Cession (stade CE 7, immo n° 1137) au 20/03/17: SC	1 250,00
24/03/2017	Cession (stade CE 8, immo n° 731) au 23/03/17: BER	2 432,00
10/04/2017	Cession (stade CE 9, immo n° 2074) au 10/04/17: CL	2 080,00
11/05/2017	Cession (stade CE 12, immo n° 994) au 05/05/17: PE	800,00
11/05/2017	Cession (stade CE 10, immo n° 120730) au 05/05/17:	5 565,01
11/05/2017	Cession (stade CE 13, immo n° 2727) au 05/05/17: C	2 479,64
21/06/2017	Cession (stade CE 15, immo n° 5238) au 20/06/17: V	800,00
21/06/2017	Cession (stade CE 17, immo n° 1009) au 20/06/17: F	2 730,00
21/06/2017	Cession (stade CE 18, immo n° 5249) au 20/06/17: C	3 360,00
27/06/2017	Cession (stade CE 21, immo n° 5227) au 21/06/17: V	1 500,00
27/06/2017	Cession (stade CE 22, immo n° 631) au 22/06/17: RE	920,85
27/06/2017	Cession (stade CE 23, immo n° 35) au 23/06/17: VEH	10 000,00
27/06/2017	Cession (stade CE 24, immo n° 1583) au 26/06/17: M	500,00
18/07/2017	Cession (stade CE 25, immo n° 120866) au 31/12/17:	405,00
20/07/2017	Cession (stade CE 26, immo n° 192) au 19/07/17: LO	385,00
20/07/2017	Cession (stade CE 27, immo n° 2301) au 19/07/17: C	116,00
24/07/2017	Cession (stade CE 28, immo n° 43) au 21/07/17: VEH	4 500,00
24/07/2017	Cession (stade CE 29, immo n° 630) au 21/07/17: KA	1 500,00
25/07/2017	Cession (stade CE 19, immo n° 116990) au 21/06/17:	3 672,00
25/07/2017	Cession (stade CE 20, immo n° 116987) au 21/06/17:	960,00
27/07/2017	Cession (stade CE 30, immo n° 4625) au 26/07/17: B	1 764,00
27/07/2017	Cession (stade CE 31, immo n° 1583) au 26/07/17: M	525,00
27/07/2017	Cession (stade CE 32, immo n° 1583) au 26/07/17: M	525,00
01/08/2017	Cession (stade CE 33, immo n° 630) au 27/07/17: KA	1 732,50
08/08/2017	Cession (stade CE 34, immo n° 1583) au 08/08/17: M	1 000,00
	TOTAL	69 804,75

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A6.3

Pour mémoire	Crédits ouverts
Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00

Produit des cessions	Réalisations
Compte 775 Produits des cessions d'immobilisations	69 804,75
Compte 675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	30 574,38

III - ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT
 SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES
 LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
 LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS

DESIGNATION DES ORGANISMES	Numéro SIREN de l'organisme	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L.5721-1 du CGCT)				
Autres organismes de regroupement				

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(article L. 3312-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Numéro SIREN de l'association ou de la fondation bénéficiaire	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT						
6574	UDSP	Subv fonctionnement	337 939 136	UDSP	Association	34 000,00 €
6574	SSF 25	Subv fonctionnement		SSF 25	Association	9 500,00 €
6574	ADJSP	Subv fonctionnement	N° de déclaration 251014752	ADJSP	Association	24 000,00 €
6574	Batterie fanfare	Subv fonctionnement	494 524 697	Batterie fanfare	Association	1 000,00 €
6474	COS	Subv fonctionnement	481 636 298	COS	Association	591 785,00 €

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
...			

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière			
...					

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		

IV - ANNEXES	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	IV B6

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisé au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectés au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2	Groupement Est	430 000,00	0,00	430 000,00	0,00	0,00	430 000,00	6 265,15	423 734,85
5	Besançon EST	8 138 200,00	0,00	1 064 596,00	0,00	0,00	1 064 596,00	0,00	1 064 596,00
10	Morteau	3 805 500,00	0,00	3 131 581,61	0,00	0,00	3 131 581,61	1 721 938,61	1 409 643,00
11	Mont d'Or	2 129 400,00	0,00	410 091,70	0,00	0,00	410 091,70	8 543,70	401 548,00
14	Besançon Brûlard	18 153 600,00	0,00	586 572,00	0,00	0,00	586 572,00	0,00	586 572,00
22	Outils de gestion	850 000,00	0,00	173 157,40	0,00	0,00	173 157,40	18 131,40	155 026,00
28	Véhicules	14 715 396,00	0,00	5 954 477,25	0,00	0,00	5 954 477,25	2 732 526,29	3 221 950,96
31	Centre logistique	2 506 000,00	0,00	284 331,49	0,00	0,00	284 331,49	50 813,49	233 518,00
32	Virtualisation poste info	220 957,00	0,00	41 384,80	0,00	0,00	41 384,80	33 091,80	8 293,00
33	Orchamps Vennes	1 757 000,00	0,00	799 715,30	0,00	0,00	799 715,30	654 560,30	145 155,00
35	Amancey	1 664 000,00	0,00	666 285,41	0,00	0,00	666 285,41	563 461,41	102 824,00
36	Outils pédagogiques	1 090 899,00	0,00	1 090 899,00	0,00	0,00	1 090 899,00	9 300,00	1 081 599,00
37	Moncey	1 393 200,00	0,00	1 393 200,00	0,00	0,00	1 393 200,00	16 763,40	1 376 436,60
38	Mobilité et nomadisme numériques	545 500,00	0,00	545 500,00	0,00	0,00	545 500,00	83 590,43	461 909,57
39	Atelier départemental	1 656 000,00	0,00	1 654 129,43	0,00	0,00	1 654 129,43	0,00	1 654 129,43
40	La Fuvelle	964 000,00	0,00	964 000,00	0,00	0,00	964 000,00	1 776,00	962 224,00
41	Mouthé	990 200,00	0,00	990 200,00	0,00	0,00	990 200,00	0,00	990 200,00
TOTAL		59 009 852,00	0,00	20 180 121,39	0,00	0,00	20 180 121,39	6 581 302,42	13 598 518,97

(1) il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures

(2) il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci

(5) il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N

IV - ANNEXES	IV
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B7

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2	Groupement Est	4 100,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	4 100,00
5	Besançon EST	54 000,00	0,00	8 004,00	0,00	0,00	8 004,00	0,00	8 004,00
10	Morteau	24 800,00	0,00	24 800,00	0,00	0,00	24 800,00	16 376,25	8 423,75
11	Mont d'Or	15 650,00	0,00	1 403,00	0,00	0,00	1 403,00	0,00	1 403,00
31	Centre logistique	20 500,00	0,00	4 612,00	0,00	0,00	4 612,00	0,00	4 612,00
33	Orchamps Verines	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	8 000,00	4 000,00
35	Amancey	12 400,00	0,00	12 400,00	0,00	0,00	12 400,00	8 200,00	4 200,00
37	Moncey	6 600,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
39	Atelier départemental	16 700,00	0,00	16 700,00	0,00	0,00	16 700,00	0,00	16 700,00
TOTAL		166 750,00	0,00	90 619,00	0,00	0,00	90 619,00	32 576,25	58 042,75

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci

(5) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	CI

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECUTES POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,0	0,0	1,0	1,0	0,0	1,0
Directeur général des services							
Directeur départemental des services d'incendie et de secours de catégorie B		1,0		1,0	1,0		1,0
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		68,0	0,5	68,5	63,5	0,9	64,4
Attachés territoriaux	A	11,0		11,0	10,8		10,8
Rédacteurs territoriaux	B	19,0		19,0	17,6		17,6
Adjoint administratifs	C	38,0	0,5	38,5	35,1	0,9	36,0
FILIERE TECHNIQUE (c)		34,0	0,0	34,0	28,6	2,3	30,9
Ingénieurs territoriaux	A	5,0		5,0	5,0		5,0
Techniciens territoriaux	B	8,0		8,0	6,5	1,0	7,5
Agents de maîtrise	C	9,0		9,0	8,2	1,0	9,2
Adjoint techniques	C	12,0		12,0	8,9	0,3	9,2
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							

IV - ANNEXE		IV				
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017		CI				
CI - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017						
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (1)	393,0	0,0	393,0	387,6	1,4	389,0
Colonel	1,0		1,0			0,0
Lieutenants-colonels	5,0		5,0	5,0		5,0
Commandants	15,0		15,0	14,2		14,2
Capitaines	17,0		17,0	16,8		16,8
Lieutenants hors classe	1,0		1,0	1,0		1,0
Lieutenants 1ère classe	32,0		32,0	30,4		30,4
Lieutenants 2e classe	9,0		9,0	9,5		9,5
Adjudants	98,0		98,0	97,8		97,8
Sergents	101,0		101,0	102,4		102,4
Caporaux-chef	44,0		44,0	43,4		43,4
Caporaux Sapeurs	62,0		62,0	60,7	0,5	61,2
Médecins de classe exceptionnelle	0,0		0,0	0,4		0,4
Médecins hors classe	2,0		2,0	1,0	0,9	1,9
Médecins de classe normale	1,0		1,0	1,0		1,0
Pharmaciens de classe normale	1,0		1,0	1,0		1,0
Cadres de santé de 2e classe	1,0		1,0	1,0		1,0
Infirmiers hors classe	2,0		2,0	1,0		1,0
Infirmiers de classe supérieure	1,0		1,0	0,3		0,3
Infirmiers de classe normale	0,0		0,0	0,7		0,7
EMPLOIS NON CITES (k) (5)						
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)	496,0	0,5	496,5	480,7	4,6	485,3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quantité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Efficacité physique * quantité de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quantité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETP ; un agent à temps partiel à 80% (quantité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP ; un agent à temps partiel à 80% (quantité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETP (0,8 * 0,5 = 0,4).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	CI
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	CI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
assistante de direction	C	ADM	347		3-2	CDD
secrétaire de groupement	C	ADM	347		3-2	CDD
technicien informatique	B	TECH	366		3-2	CDD
chef d'atelier mécanique	C	TECH	583		3-3-1	CDI
médecin de groupement	A	SPP	966		3-2	CDD
mécanicien	C	TECH	347		3-1	CDD
chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels	C	SPP	351		3-1	CDD
équipier de sapeur-pompier professionnel	C	SPP	347		3-1	CDD
équipier de sapeur-pompier professionnel	C	SPP	351		3-1	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ..)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD) et si le contrat est à durée déterminée (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

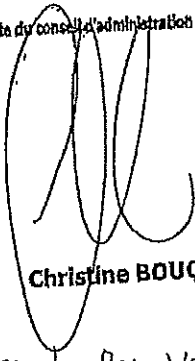
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SDIS 25
SDIS 25 - M61
Compte administratif Exercice 2017

III - ANNEXES III
ARRETE ET SIGNATURES

La Présidente du conseil d'administration
du SDIS



Christine BOUQUIN

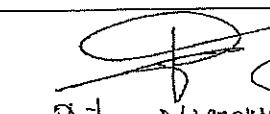
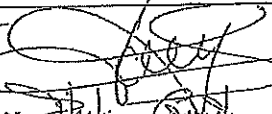
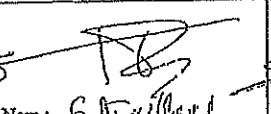
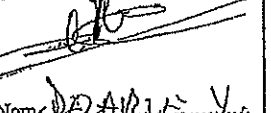
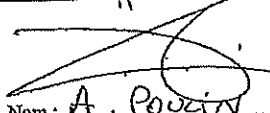
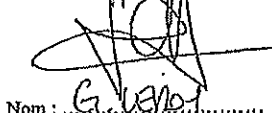

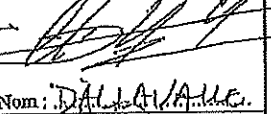
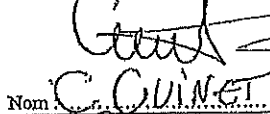

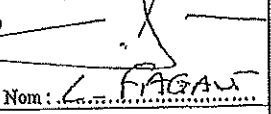
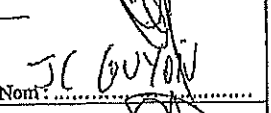
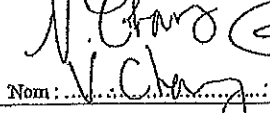
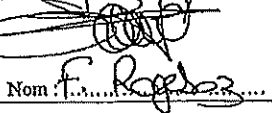
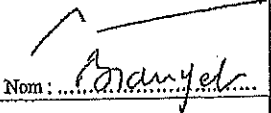
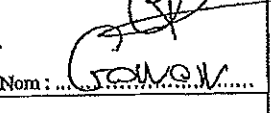
Nombre de membres en exercice... 20
 Nombre de membres présents... 15
 Nombre de suffrages exprimés... 15 *
 VOTES : Pour... 16
 Contre... 0
 Abstentions... 0

Date de convocation : 17/05/2018

* procuracy de Mme VANDEY
à Mme LEROY

Présenté par la Présidente,
A. Beaumont..... le 19 juin 2018.....
 La Présidente,
 Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session le 19 juin 2018.....
 A. Beaumont, le 19 juin 2018

Les membres du conseil d'administration,

 Nom : Philippe LAUREN	 Nom : Philippe LAUREN	 Nom : G. FRAILLARD	 Nom : DEARRE Y.
 Nom : A. POISSON	 Nom : G. LENO	 Nom : G. LENO	 Nom : DALLAVALLÉE
 Nom : C. GUINET	 Nom : A. POISSON	 Nom : L. FAGAN	 Nom : JC GUYON
 Nom : V. CHANG	 Nom : F. ROBERT	 Nom : M. BRANDEL	 Nom : GONON
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :

certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .../.../...

A....., le .../.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 19 juin 2018

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017
ANNEXE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS
FINANCIERES**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoit qu' « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation. Elle s'inspire du modèle de présentation proposé par les services de la Préfecture à titre indicatif.

1. Éléments de contexte

L'exercice budgétaire 2017 s'est déroulé dans le contexte suivant :

- Les contraintes pesant sur la participation des collectivités : les contributions du Département et du bloc communal n'ont pas augmenté entre 2016 et 2017 ;
- L'évolution de l'activité opérationnelle : + 9 % en 2017 ;
- Les réformes concernant la rémunération des agents :
 - Les réformes entraînant une augmentation de la masse salariale des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques, notamment :
 - L'augmentation du point d'indice ;
 - Le PPCR : Parcours professionnels, carrières et rémunérations ;
 - La réforme de la PFR (prestation de fidélisation et de reconnaissance) prévue par la loi du 27 décembre 2016 qui a permis une économie importante pour le SDIS.

2. Priorités du budget 2017

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement pour ne pas augmenter les contributions des collectivités ;
- Poursuite d'un plan d'investissements ambitieux pour assurer le maintien à niveau des moyens nécessaires aux missions du SDIS (centres de secours, véhicules, outils de formation, ...).

Affiché le**21 JUIN 2018**

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Fonctionnement	BP + DM 2016	Réalisé 2016	BP + DM 2017	Réalisé 2017	Variation de CA à CA	En %
Dépenses de fonctionnement						
Dépenses d'ordre	6 357 429 €	6 357 174 €	5 743 823 €	5 740 609 €	- 616 565 €	-10%
011 Charges à carac. général	6 445 360 €	5 916 522 €	6 759 490 €	6 072 651 €	156 129 €	2,6%
012 Charges de personnel	35 183 886 €	33 938 038 €	35 341 036 €	34 294 733 €	356 695 €	1,1%
022 Dépenses imprévues	400 000 €	- €	400 000 €	- €	- €	0%
65 Autres charges courantes	224 400 €	221 243 €	229 400 €	220 513 €	- 730 €	0%
66 Charges financières	721 970 €	645 975 €	654 056 €	617 763 €	- 28 213 €	-4%
67 Charges exceptionnelles	14 976 €	8 707 €	34 000 €	24 357 €	15 650 €	180%
Dépenses réelles	42 990 592 €	40 730 486 €	43 417 982 €	41 230 017 €	499 532 €	1,2%
Total dépenses	49 348 021 €	47 087 659 €	49 161 805 €	46 970 626 €	- 117 033 €	-0,2%
Recettes de fonctionnement						
Recettes d'ordre	3 551 839 €	1 353 470 €	5 257 337 €	1 532 026 €	178 556 €	13%
013 Attén. De charges	430 936 €	376 576 €	240 620 €	427 671 €	51 095 €	14%
70 Produits des services	46 500 €	147 005 €	310 000 €	569 328 €	422 322 €	287%
74 Contributions	45 968 002 €	46 039 897 €	46 115 948 €	46 134 998 €	95 102 €	0%
75 Autres produits courants	91 025 €	123 213 €	66 025 €	108 829 €	- 14 384 €	-12%
76 Produits financiers	15 000 €	- €	- €	- €	- €	0%
77 Produits exceptionnels	569 624 €	590 120 €	84 805 €	140 837 €	- 449 283 €	-76%
Total recettes réelles	47 121 086 €	47 276 811 €	46 817 398 €	47 381 663 €	104 852 €	0,2%
Total recettes	50 672 925 €	48 630 281 €	52 074 735 €	48 913 690 €	283 409 €	0,6%

	2016		2017		Variation CA/CA	
	Vote	Réalisé	Vote	Réalisé	En €	En %
Dépenses d'investissement						
Dépenses d'ordre	2 027 778 €	2 007 793 €	6 727 274 €	6 726 305 €	4 718 513 €	235%
16 Emprunts (remb. capital)	2 425 276 €	2 353 776 €	2 615 000 €	2 584 015 €	230 239 €	10%
20 Etudes, logiciels (incorporel)	272 184 €	119 955 €	490 399 €	217 579 €	97 624 €	81%
21 Matériel, véhicules (corporel)	4 267 646 €	3 792 853 €	5 906 748 €	4 766 613 €	973 760 €	26%
23 Travaux (immo en cours)	4 460 425 €	4 032 225 €	3 877 490 €	3 515 118 €	- 517 107 €	-13%
27 Immo financières (cautions)	- €	- €	1 340 €	1 340 €	1 340 €	
Total dépenses réelles	11 425 531 €	10 298 809 €	12 890 977 €	11 084 664 €	785 856 €	8%
Dépenses totales	13 453 309 €	12 306 601 €	19 618 251 €	17 810 970 €	5 504 368 €	45%
Recettes d'investissement						
Recettes d'ordre	7 909 219 €	7 011 497 €	11 698 883 €	10 934 888 €	3 923 392 €	56%
10 Fonds (FCTVA)	1 500 000 €	1 424 893 €	1 014 627 €	1 013 791 €	- 411 101 €	-29%
13 Subventions	562 210 €	488 720 €	882 728 €	882 728 €	394 009 €	81%
16 Emprunt (nouveau)	3 505 904 €	3 150 000 €	5 971 818 €	5 200 000 €	2 050 000 €	65%
23 Immo (remb. d'avances)	- €	98 143 €	- €	- €	- 98 143 €	
27 Immo financières (cautions)	- €	- €	- €	2 840 €	2 840 €	
Total recettes réelles	5 568 114 €	5 161 755 €	7 869 173 €	7 099 360 €	1 937 604 €	38%
Recettes totales	13 477 333 €	12 173 252 €	19 568 056 €	18 034 248 €	5 860 996 €	48%

4. Montant du budget consolidé et des budgets annexes

Sans objet

5. Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement pluriannuels

Le SDIS pratique les « autorisations de programme et crédits de paiement » (APCP) pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel ainsi que les « autorisations d'engagement et crédits de paiement » (AECP) pour les dépenses de fonctionnement liées à ces opérations.

Ces autorisations permettent d'engager une opération dans sa globalité, tout en n'inscrivant au budget que les dépenses susceptibles d'être payées dans l'année.

Pour 2017, quatre domaines d'activité du SDIS sont concernés par des APCP :

- La formation : une APCP pour l'acquisition d'outils pédagogiques (CEPARI et CEPTI mobiles) et la construction de toitures pédagogiques.
- La logistique : une APCP pour l'acquisition des véhicules et engins de secours, dans le cadre d'un plan défini pour 5 ans ;
- L'informatique : trois APCP pour les programmes pluriannuels du service :
 - La virtualisation des postes informatiques ;
 - L'acquisition d'outils informatiques de gestion ;
 - La mobilité et le nomadisme numérique
- L'immobilier : une APCP pour chaque opération de construction ou de grosse restructuration, doublée d'une AECP pour l'assurance dommage ouvrage de chaque opération ;

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des crédits de paiement consommés en 2017 et des crédits de paiement votés pour la période 2018-2022. Pour chaque opération immobilière, l'APCP et l'AECP sont regroupées dans le tableau.

AP et AE	CP consommés en 2017	CP votés 2018	CP votés 2019	CP votés 2020	CP votés 2021	CP votés 2022
Outils pédagogiques	680 540 €	24 000 €				
Véhicules	2 732 526 €	2 998 283 €	3 258 613 €	2 953 181 €	2 791 706 €	3 048 470 €
Outils de gestion info	18 131 €	79 750 €				
Virtualisation postes	33 092 €					
Mobilité nomadisme	16 763 €	273 437 €	13 800 €	2 000 €		
Sous-total AP Info	67 987 €	353 187 €	13 800 €	2 000 €	0 €	0 €
Besançon Est		10 600 €				
Mont d'Or	8 544 €	1 400 €				
Plateforme logistique	51 671 €	2 000 €				
Orchamps Vennes	662 560 €	35 794 €				
Amancey	571 661 €	59 581 €				
Morteau	1 738 315 €	970 800 €	81 000 €			
Moncey	9 300 €	291 875 €	991 300 €	107 325 €		
Atelier départemental	83 590 €	1 015 125 €	572 114 €	0 €		
Groupement Est	6 265 €	286 025 €	141 810 €			
Fuvelle-Rive Gauche		72 000 €	824 500 €	75 500 €		
Mouthe	1 776 €	77 300 €	450 500 €	457 700 €	15 924 €	
Saint Hippolyte		36 000 €	293 000 €	702 800 €	48 000 €	
Pierrefontaine LV		30 400 €	186 400 €	601 200 €	29 000 €	0
Ss total Plan immo	3 133 683 €	2 888 900 €	3 540 624 €	1 944 525 €	92 924 €	0
Total AP/AE	6 614 737 €	6 264 370 €	6 813 037 €	4 899 706 €	2 884 630 €	3 048 470 €

6. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

	CA 2016	Taux	CA 2017	Taux
Dépenses réelles de fonctionnement	40,73 M€		41,23 M€	
Recettes réelles de fonctionnement	47,28 M€		47,38 M€	
Epargne brute	6,55 M€	14%	6,15 M€	13%
Remboursement du capital	2,35 M€		2,58 M€	
Epargne nette	4,19 M€	9%	3,57 M€	8%

7. Niveau d'endettement du SDIS

L'encours du SDIS s'élevait au 31 décembre 2017 à 32,6 M€, au taux moyen de 2,18 %. L'ensemble de la dette du SDIS bénéficie du classement 1A selon la Charte Gissler. Les emprunts à taux fixe représentent 75 % de la dette.

8. Capacité de désendettement

	CA 2016	CA 2017
Epargne brute	6,55 M€	6,15 M€
Encours au 31 décembre	29,98 M€	32,60 M€
Capacité de désendettement	4 ans 6 mois	5 ans 3 mois

9. Niveau des taux d'imposition

Sans objet

10. Principaux ratios pour le compte administratif 2017

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	41,23 M€
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	47,38 M€
Charge de la dette (encours / RRF)	68,80%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	72,38%
Rigidité des charges structurelles (012, intérêts, contributions obligatoires / RRF)	73,91%
Population légale totale du Doubs au 01/01/2016	549 155
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	75,08 €
Dépenses d'équipement par habitant (chapitres 20, 21 et 23 / pop)	15,48 €

11. Effectifs du SDIS et charges de personnel

Charges de personnel (chapitre 012)	34,29 M€
Dont masse salariale	26,74 M€
Dont indemnités SPV	6,08 M€
Effectifs (emplois budgétaires au 31 décembre 2017)	
Sapeurs-pompiers professionnels	396
Personnels administratifs et techniques	102,5
Sapeurs-pompiers volontaires	2460

BORDEREAU D'ENVOI à l'usage des
collectivités qui n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes"
Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires

(Bordereau à envoyer ou déposer, un par budget, en deux exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)

Collectivité :

- Nom (et n° INSEE) : SDIS DU DOUBS
- Adresse : 10, chemin de la clairière
- Tel : 03 81 85 36 07 Courriel : julie.faivre@sdis25.fr

Document budgétaire concerné (cocher) :

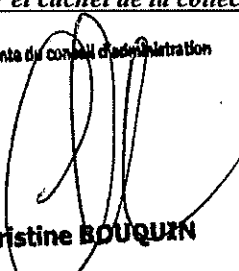

Budget principal

Budget CCAS/CIAS

Budget annexe (préciser quel budget) :

Cocher la case concernée	Nombre d'exemplaires à transmettre	COMPTE ADMINISTRATIF (CA) <i>(CA transmis au plus tard 15 jours après le 30 juin, délai limite d'approbation - art. L1612-13 du CGCT)</i>
X	1	➤ La maquette du CA (joindre les annexes obligatoires listées page 22)
X	1	➤ L' extrait du compte de gestion , sous Hélios : uniquement les états II-1 "Résultat budgétaire de l'exercice" et II-2 "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes"
X	1	➤ L'état détaillé des RAR en dépenses et en recettes signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable
X	2	➤ La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le CA
X	2	➤ La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le compte de gestion

Rappel : La maquette budgétaire du CA est transmise en un seul exemplaire et les délibérations en deux exemplaires. Si **≥ 500 habitants et plus**, **joindre** à la maquette, **la note de présentation brève et synthétique**.

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, <i>raier les mentions inutiles</i>), sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du compte administratif en préfecture, ou sous-préfecture
<p><u>Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité</u></p> <p align="center">La Présidente du conseil d'administration du SDIS</p> <p align="center"> Christine BOUQUIN</p>	<p align="center">Préfecture du Doubs <i>Cachet réservé</i></p> <p align="center">Reçu le 19 JUIN 2018</p> <p align="center"> Contrôle de légalité</p>

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
SUR L'EXERCICE 2018***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOSZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

Affiché le

21 JUIN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 SUR L'EXERCICE 2018

Le résultat de l'exercice 2017 a fait l'objet d'une affectation prévisionnelle sur l'exercice 2018 par une délibération du 6 février 2018.

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit une nouvelle délibération pour l'affectation définitive du résultat, après le vote du compte administratif, et ce même en l'absence de différence avec l'affectation prévisionnelle.

Les résultats définitifs 2017, en investissement comme en fonctionnement, sont conformes aux résultats prévisionnels, à savoir :

Section d'investissement	
Total dépenses	17 810 969,59 €
Total recettes	18 034 247,73 €
Solde de l'exercice 2017	223 278,14 €

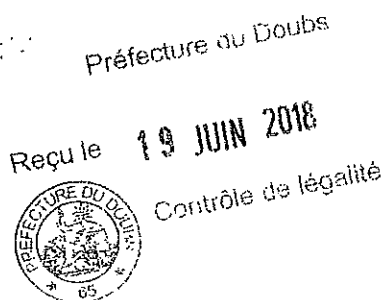
Excédent 2016 reporté	760 781,31 €
Résultat 2017 total	984 059,45 €

Section de fonctionnement	
Total dépenses	46 970 626,29 €
Total recettes	48 913 689,50 €
Solde de l'exercice 2017	1 943 063,21 €

Excédent 2016 reporté	3 724 341,93 €
Résultat 2017 total	5 667 405,14 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *constatent un solde d'exécution définitif de la section d'investissement de 984 059,45 € et approuvent son report en recettes d'investissement au budget 2018 à la ligne 001 ; ce résultat permet la couverture des dépenses engagées en 2017 et reportées sur 2018, dont le montant s'élève à 965 282,91 €.*
- *approuvent le report en recettes de fonctionnement, à la ligne 002, du résultat définitif 2017 de la section de fonctionnement, pour un montant de 5 667 405,14 €.*



**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***APPROBATION ET HABILITATION A SIGNER LA
CONVENTION AVEC LE SDIS DU BAS-RHIN POUR
L'ORGANISATION D'UN CONCOURS INTERNE DE
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2018***

L'an deux mille dix-huit, le mardi 19 juin à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme François BRANGET, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe ALPY, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Yoran DELARUE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Véronique CRAVE.

Membre de droit

- ▶ M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

Affiché le

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

21 JUN 2018

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Martine VOIDEY, M. Christophe LIME, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Joseph TYRODE, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

PROCURATION

- ▶ Mme Martine VOIDEY, conseillère départementale du canton de Valentigney, maire de Voujeaucourt, donne pouvoir à Mme Géraldine LEROY, conseillère départementale du canton de Besançon 6, 1^{ère} adjointe au maire de Torpes.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, Mme Séverine BONNET.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2018

**APPROBATION ET HABILITATION A SIGNER LA
CONVENTION AVEC LE SDIS DU BAS-RHIN POUR
L'ORGANISATION D'UN CONCOURS INTERNE DE
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Afin de répondre aux besoins prévisionnels du SDIS du Doubs en termes de nominations de sapeurs-pompiers professionnels au grade de sergent pour les trois prochaines années consécutifs à des départs de l'établissement ou des promotions à des grades supérieurs, il est proposé de mutualiser l'organisation d'un concours interne de sergent au titre de l'année 2018 entre les SDIS du Bas-Rhin, du Territoire de Belfort et de la Moselle, afin d'en réduire le coût.

Les modalités de cette mutualisation sont définies dans une convention conclue par le SDIS du Bas-Rhin avec chacun des trois autres SDIS.

1. Nombre de places ouvert aux concours pour les besoins du SDIS du Doubs

Le nombre de places ouvert au concours pour les besoins de recrutement du SDIS du Doubs pour les trois prochaines années est fixé à **6**.

2. Rôle du SDIS du Bas-Rhin

Le SDIS du Bas-Rhin se charge :

- d'enregistrer les préinscriptions des candidats dans un logiciel spécialisé ;
- de piloter la production de sujets communs aux quatre SDIS pour les épreuves écrites ;
- de mettre à disposition une salle d'examen dûment équipée des éléments mobiliers et techniques utiles à concourir ;
- de fournir les sujets et les copies de concours.

A l'issue des épreuves écrites, le SDIS 25 assure seul la poursuite de la procédure (notamment corrections des copies, établissement de la liste des admissibles, organisation des oraux, établissement de la liste d'aptitude).

3. Modalités de participation du SDIS du Doubs

3.1. Participation financière

Le SDIS 25 indemnise le SDIS 67 de la part des charges correspondant à l'organisation du concours qui a été assurée à son profit. A cet effet, un compte des charges sera établi par le SDIS 67.

La participation financière du SDIS 25 est établie selon le calcul suivant :

Nombre de postes ouverts par le SDIS 25 (soit 6)

Total nombre de postes ouverts par les SDIS 25, 67, 57, 90 (soit 30 à ce jour)

Concernant le lieu du concours dans le Bas-Rhin, trois hypothèses sont envisagées à ce jour, en fonction du nombre de candidats potentiels, avec un coût variant de 0 € (500 candidats maximums) à 40 000 € (1 000 candidats maximums).

Ainsi, la participation du SDIS du Doubs est évaluée à **2 200 €** au minimum et à **10 700 €** au maximum, en fonction des éléments connus à ce jour. Elle ne pourra être précisément arrêtée que lorsque tous les paramètres de calcul seront connus, notamment le nombre de candidats et le nombre de postes réellement ouverts par les trois autres SDIS.

3.2. Mise à disposition de personnels

Le SDIS du Doubs met par ailleurs à disposition du SDIS du Bas-Rhin le nombre de surveillants et de personnels nécessaires au déroulement des épreuves, tel que défini par ce dernier.

4. Annulation des concours

Le SDIS du Bas-Rhin se réserve le droit, après information ou sur proposition du SDIS du Doubs de renoncer à la mutualisation des préinscriptions et de l'organisation commune des épreuves écrites, si le nombre de candidats autorisés à concourir est supérieur à 1 000 inscrits ou si un événement extérieur imprévisible devait empêcher la tenue des concours.

Dans ce cas, la répartition des dépenses engagées à la date de l'annulation s'effectue selon les modalités de la présente convention, sans aucun recours, notamment indemnitaire, possible à l'encontre du SDIS 67.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent le projet de convention ci-après annexé ;*
- *autorisent la présidente du conseil d'administration ou son représentant, à signer la convention à intervenir.*

*Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,*

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 JUN 2018

Contrôle de légalité



**CONVENTION RELATIVE A LA MUTUALISATION DE
L'ORGANISATION DE QUATRE CONCOURS SUR EPREUVES
D'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES SOUS-OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
AU TITRE DE L'ANNÉE 2018**

Entre :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, dénommé ci-après « SDIS 67 », domicilié 2 route de Paris à WOLFISHEIM (67202), représenté par Monsieur Thierry CARBIENER, Président du Conseil d'Administration ;

Et :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs, dénommé ci-après « SDIS 25 », domicilié 10, Chemin de la Clairière à BESANCON (25042), représenté par Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil d'Administration ;

- Vu le décret n° 2012 – 521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et notamment ses articles 3 et 4 ;

- Vu la délibération du Conseil d'Administration du SDIS 67, en date du 14 juin 2018, autorisant le Président du Conseil d'Administration à signer la présente convention ;

- Vu la délibération du Conseil d'Administration du SDIS 25, en date du 19 juin 2018, autorisant le Président du Conseil d'Administration à signer la présente convention ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Dans le cadre de la réforme de la filière des sapeurs-pompiers, quatre concours sur épreuves d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels sont ouverts, pour l'année 2018 au titre de l'article 4 du décret n° 2012 – 521 du 20 avril 2012 modifié ; l'un par le SDIS du Bas-Rhin et les autres par les SDIS du Doubs, de la Moselle et du Territoire-de-Belfort.

Les concours sont organisés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Chaque SDIS assure la gestion de la liste d'aptitude qu'il a arrêtée à l'issue de son concours.

TITRE 1 – PRINCIPES GENERAUX

Article 1 - Objet :

La convention a pour objet d'établir les bases de mutualisation de l'organisation des quatre concours externes d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers

professionnels mentionnés en préambule, et les obligations réciproques de chacune des parties.

Le SDIS 67 enregistre les préinscriptions et organise la partie technique et logistique des épreuves écrites d'admissibilité de ces concours, qui se dérouleront le 7 novembre 2018, pour les quatre SDIS.

Aussi, la présente convention définit la collaboration de chacune des parties ainsi que la contribution financière.

Article 2 - Durée :

La présente convention prend effet à l'ouverture du concours interne de sergent par les SDIS 25 et 67.

Elle prend fin à l'issue des épreuves écrites ou dans les conditions prévues à l'article 8.

TITRE 2 – ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE ENTRE LES SDIS PARTENAIRES

Article 3 – Gestion administrative du concours:

Chaque SDIS ouvre son propre concours sur son site internet.

Le SDIS 67 est chargé d'enregistrer les préinscriptions des candidats aux quatre concours et d'informer régulièrement le SDIS 25 des inscriptions effectuées par les candidats à son propre concours.

La vérification des dossiers complets est effectuée par le SDIS 25, qui sera également chargé d'établir :

- sa liste des admis à concourir ;
- les convocations aux épreuves d'admissibilité ;
- sa liste des admissibles ;
- les convocations aux épreuves d'admission.

Article 4 : Organisation des épreuves

La production de sujets communs aux quatre SDIS pour les épreuves écrites, est pilotée par le SDIS 67.

Une salle d'examen dûment équipée des éléments mobiliers et techniques utiles à concourir est mise à disposition par le SDIS 67.

Chaque SDIS cité en préambule assure en propre, la correction des épreuves écrites du concours qu'il aura ouvert et les réunions de son jury, ainsi que l'organisation des épreuves orales.

TITRE 3 - MUTUALISATION DES MOYENS

Article 5 - Mise à disposition des personnels :

Quels que soient les lieux des épreuves, le SDIS 25 s'engage à fournir le nombre de surveillants et autres personnels nécessaires au déroulement des épreuves.

Le SDIS 67 sollicitera le SDIS 25 et lui exprimera ses besoins en personnels.

Le SDIS 25 transmettra au SDIS 67, dans les meilleurs délais, la liste des personnels qu'il pourra mettre à disposition.

Pendant la durée de la convention, les agents du SDIS 25 en mission auprès du SDIS 67 continuent à percevoir leur rémunération, qui leur est due par leur SDIS d'appartenance, et continuent à relever de leur collectivité d'emploi au sens de l'article 9 de la présente convention.

TITRE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 6 - Répartition des charges :

Le SDIS 67 prend à sa charge les frais suivants :

- gestion des dossiers de candidature ;
- impression des sujets et des copies de concours ;
- mise à disposition d'une salle d'examen dotée d'éléments mobiliers et techniques utiles pour concourir.

L'ensemble des autres frais et notamment les frais indirects (amortissement des matériels et des locaux, frais kilométriques, masse salariale, frais de vacation...) restent à la charge du SDIS qui les engage.

Le SDIS 25 indemnise le SDIS 57 de la part des charges correspondant à l'organisation du concours qui a été assurée à son profit. A cet effet, un compte des charges sera établi par le SDIS 67.

La participation financière du SDIS 25 est établie selon le calcul suivant :

Nombre de postes ouverts par le SDIS 25

Total nombre de postes ouverts par les SDIS 25, 67, 57,90

TITRE 5 – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 7 – Confidentialité :

Les parties assurent la confidentialité des informations nominatives auxquelles elles auront accès au cours de l'exécution de la convention.

Il est précisé que le SDIS 67 et le SDIS 25 s'engagent à se conformer au règlement n°2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 8 – Résiliation de la convention :

Lors de la clôture des préinscriptions, l'évaluation du nombre potentiel de candidats appelés à concourir est transmise au SDIS 25.

Le SDIS 67 se réserve le droit, après information ou sur proposition commune des SDIS cocontractants de renoncer à la mutualisation des préinscriptions et à l'organisation commune des épreuves écrites, si le nombre de candidats autorisés à concourir est supérieur à 1 000 inscrits sur l'ensemble des concours ou si un événement extérieur imprévisible devait empêcher la tenue des concours.

Dans ce cas, la répartition des dépenses engagées à la date de l'annulation s'effectue selon les modalités de la présente convention, sans aucun recours, notamment indemnitaire, possible à l'encontre du SDIS 67.

Article 9 - Accidents :

Dans le cas où un agent du SDIS 25 serait victime d'un accident alors qu'il est au service du SDIS 67, ou pendant les trajets aller et retour pour se rendre sur les lieux du service qu'il doit accomplir, il continue de relever du régime des accidents du travail en application dans son établissement d'emploi.

Le SDIS 67 s'engage à informer, le plus rapidement possible, le SDIS 25 de tout accident ou maladie contracté en service par l'un de ses agents.

En cas d'accident ou d'absence, le SDIS 25 devra veiller à pourvoir immédiatement au remplacement par un agent présentant les mêmes compétences et qualités.

Article 10 - Avenant à la convention :

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux des articles 1 et 2.

Article 11 - Litiges :

En cas de litige lié à la présente convention, il est convenu que les parties recherchent une solution amiable avant d'introduire un recours contentieux devant la juridiction compétente.

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait en deux exemplaires originaux à Wolfisheim, le

Le Service Départemental d'Incendie et
de Secours du Bas-Rhin,

Le Service Départemental d'Incendie et
de Secours du Doubs

Le Président du Conseil d'Administration

La Présidente du Conseil d'Administration

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours
Commandant le 25^e CDSP